

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

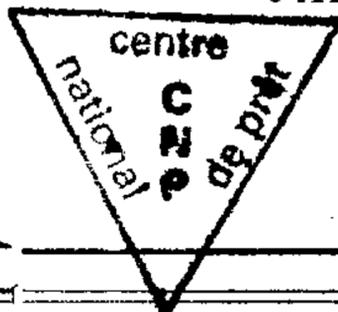
PENDANT L'ANNÉE 1922



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUCC^r

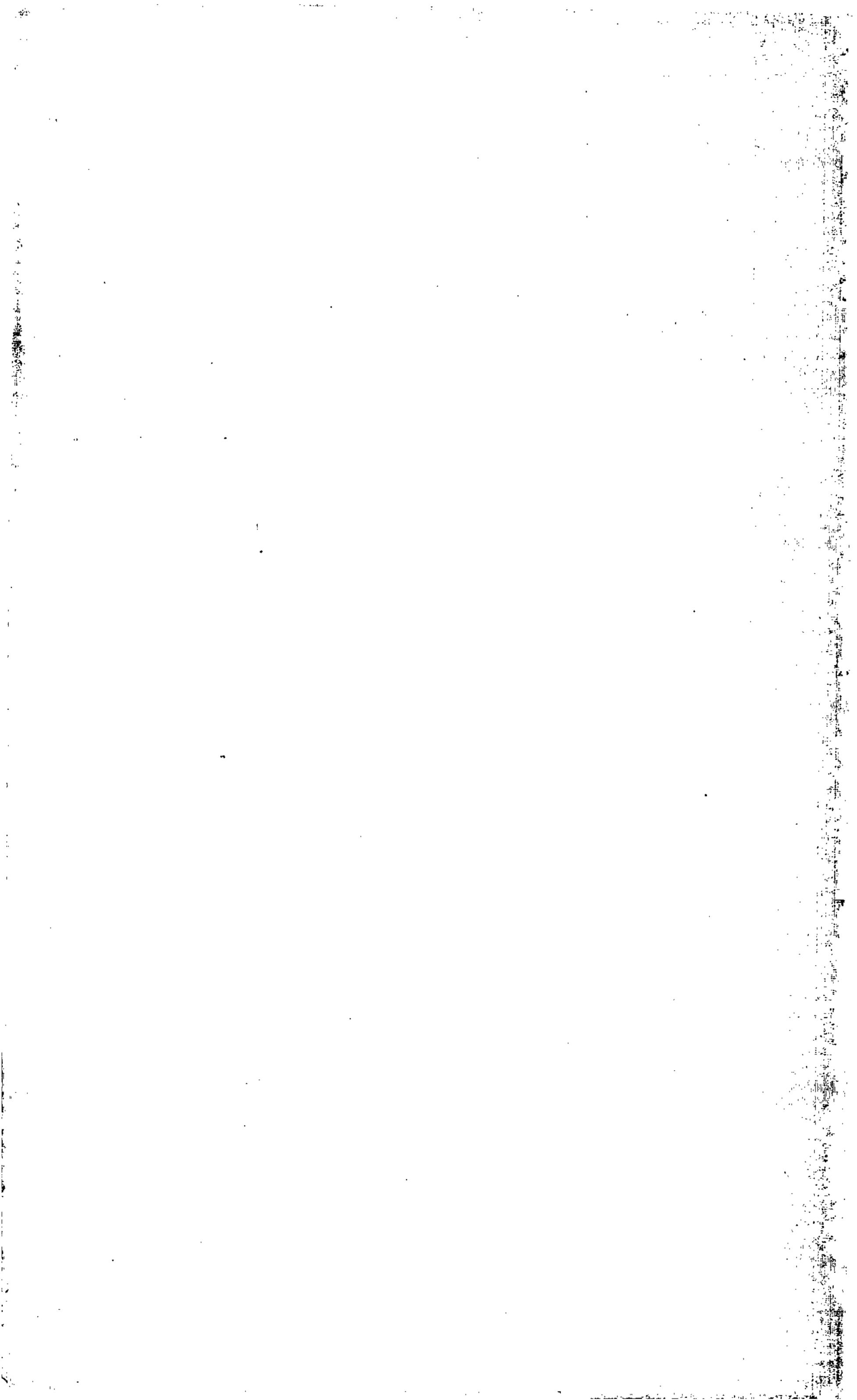
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82



—
1923

PER 8°

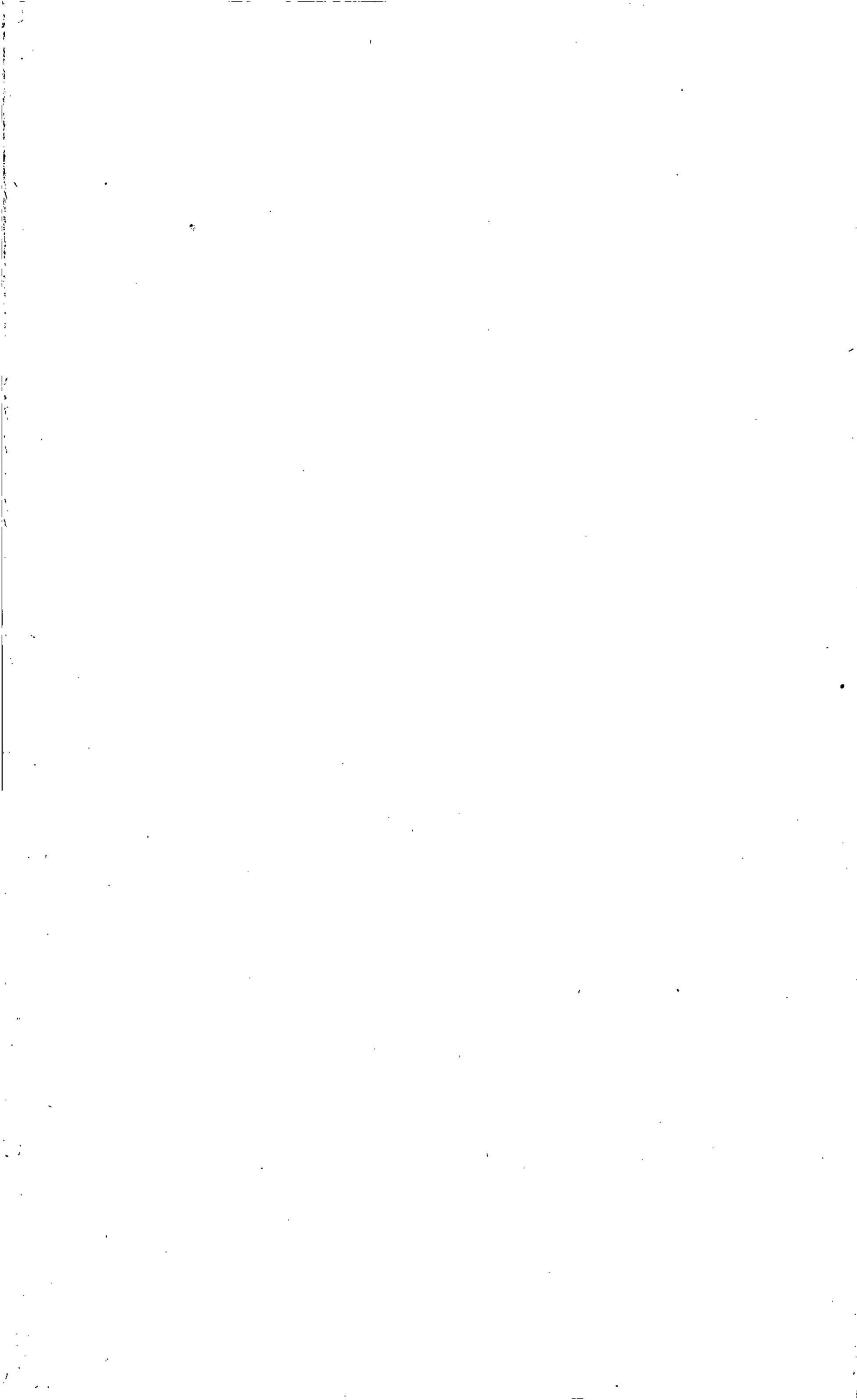
12394



BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476305 5





PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1922.



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1922



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUCC^r

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1923



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 1922, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. CLÉRY, président.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a tenu sa séance annuelle le jeudi 21 décembre, à neuf heures trente, dans le cadre habituel mis à sa disposition par la Municipalité.

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sur l'estrade, avait pris place le Bureau, entouré de personnalités parmi lesquelles on se plaisait à remarquer : M. le général Duchêne, commandant le 3^e Corps d'armée, M. O'Reilly, premier président de la Cour d'Appel; M. Dubreuil, maire de Rouen; M. Dieuzy, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, etc.

S'étaient excusés : M. le Préfet; M. le Procureur général; M. l'Inspecteur d'Académie, etc.

Aucune réception ne pouvant avoir lieu, M. le Président ouvre la séance par un discours spirituellement documenté sur l'Empereur Napoléon et les jeunes filles, normandes ou bretonnes, à marier.

Puis la parole est donnée à la Vertu — ou plutôt à ses rapporteurs.

M. Pierre Chirol expose les mérites des lauréats du prix Pelletat: MM. Emmanuel Robin, étudiant ès lettres; Joseph Depauw, élève de l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture); Lucien Géant, peintre.

M. Edouard Montier explique le choix de l'Académie qui a scindé en deux le prix La Reinty. Il est accordé à M. M. Oruno Lara et M^{lle} M.-L. Ballot.

Enfin, le rapport de M^{me} Lefrançois-Pillion sur les prix de vertu est lu par M. Labrosse. On acclame ainsi les noms de M^{lle} Reinette Cléret, M^{lle} Marie Vallée, M^{lle} Eugénie Pesquet et M^{lle} Marie Bunel. Le prix Dumanoir est attribué à l'Union pour la Famille nombreuse, que préside, avec un zèle et une autorité reconnue, M. le D^r Cauchois.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze.

L'EMPEREUR NAPOLÉON

ET LES

JEUNES NORMANDES ET BRETONNES A MARIER

Allocution de M. L. CLÉRY, Président.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Notre Académie est une vieille dame que rien du présent ne laisse indifférente ni insensible, comme pourront en témoigner la jeunesse studieuse, les déshérités de la vie, les braves gens auxquels les libéralités de quelques généreux donateurs vont, dans quelques instants, lui permettre de marquer sa sollicitude. Mais elle a aussi un goût pour les choses de jadis et volontiers se repose en leur compagnie des agitations où l'entraîne le monde trépidant qui se meut autour d'elle. Si, donc, vous voulez bien m'accorder pour un moment votre bienveillante attention, nous nous reporterons ensemble au début du siècle dernier, en un temps plein de ce fracas des armes qui, cent ans plus tard, allait devenir familier à nos propres oreilles, et j'ajouterai un court chapitre au récit d'un épisode assez curieux qui est certainement déjà connu de plusieurs d'entre vous.

Dans une de ces chroniques si documentées et si vivantes

dont il a le secret, M. Georges Dubosc signalait, en effet, il y a quelques années, aux lecteurs du *Journal de Rouen*, une pièce fort intéressante, qui avait été retrouvée aux Archives départementales et publiée sous le titre : *Par ordre de l'Empereur. Enquête sur les jeunes filles à marier de la Seine-Inférieure*, par les soins d'un autre de nos confrères, M. Pierre Le Verdier, dont le travail, lu à une séance de l'Académie des Sciences morales et politiques par le secrétaire perpétuel, obtint le plus vif succès.

Napoléon, qui fut toujours un grand marieur, raconte notre chroniqueur, avait conçu le projet de créer des alliances matrimoniales entre ses officiers et des jeunes filles appartenant à la haute noblesse ou à la riche bourgeoisie, dans la pensée qu'« en unissant ainsi l'ancien régime au nouveau, issu de la fortune des armes, il réaliserait une sorte d'*union sacrée* au profit de sa dynastie ». Procédé en vérité bien tyrannique et bien mesquin, peu digne du génie dont l'œuvre de concorde et de pacification devait heureusement trouver de meilleures garanties de succès dans des moyens d'un ordre singulièrement plus élevé : liberté rendue aux cultes, rappel des prêtres et des émigrés, libre accession des citoyens, quelles que fussent leurs opinions, à tous emplois et honneurs.

Le hasard a remis récemment sous mes yeux une étude publiée par une Revue bretonne et dont l'auteur, un de mes amis, traitait ce même sujet, un peu avant M. Georges Dubosc, sous le titre : *Napoléon et les jeunes héritières nantaises* (1). J'eus la curiosité de rapprocher ce travail de la chronique de notre confrère et sans surprise d'ailleurs, je

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*. — M. E. Gabory.

constatai la parfaite identité des instructions données par le Gouvernement impérial aux administrateurs des deux départements. Il m'a donc paru qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à comparer les méthodes employées respectivement en Normandie et en Bretagne pour donner corps à un projet qui avait dû germer dans l'esprit de l'Empereur vers 1808, mais que les préoccupations apportées par la guerre d'Espagne l'avaient vraisemblablement empêché de mettre plus tôt à exécution. Deux ans après il y revenait et l'étude nantaise reproduit *in extenso* la lettre que, le 10 juillet 1810, le duc de Rovigo écrivait au préfet de la Loire-Inférieure.

« En examinant, Monsieur, la statistique personnelle que
« vous avez adressée à mon prédécesseur, j'ai remarqué avec
« intérêt les renseignements que vous avez donnés sur chacun
« des chefs de famille les plus notables de votre arrondis-
« sement. Je regrette cependant que les qualités qui concer-
« nent leur fortune et leurs enfants n'aient pas été traitées
« avec plus de détails.

« Pour suppléer au défaut de ces renseignements que je
« désire avoir, notamment pour ce qui est relatif aux demoiselles de famille dans l'âge de quatorze ans et au-dessus,
« je vous invite à former le tableau des plus riches héritières
« non encore mariées.

« Ce tableau, divisé par colonnes, devra indiquer : 1° le
« nom de la demoiselle; 2° son âge bien certain; 3° le nom
« de ses père et mère; 4° leurs qualités anciennes et leur
« état actuel; 5° leur fortune, en distinguant le revenu
« mobilier et le revenu annuel foncier; 6° la dot présumée
« de chacune de leurs filles et les espérances d'héritage;
« 7° le lieu de la situation des biens fonds et leur nature.

« Une colonne d'observations sera réservée pour indiquer
 « les agréments physiques ou les difformités, les talents, la
 « conduite et les principes religieux de chacune de ces jeunes
 « demoiselles, de manière qu'on puisse se faire une juste
 « idée de ce qui les regarde personnellement.

« Vous comprenez facilement, Monsieur, combien vos
 « recherches doivent être soignées et avec quelle prudence et
 « discrétion vous devez vous y livrer, et vous y mettez
 « d'autant plus d'empressement que vous sentirez que le
 « résultat de votre travail ne peut tourner qu'à l'avantage
 « de chaque famille.

« Je vous invite à ne rien négliger pour satisfaire, dans le
 « plus bref délai, à la demande que je vous fais. »

Cette fin de lettre, où le ministre cherche à encourager son représentant à la besogne qu'il attend de lui en arguant de son désir de faire le bonheur de ses petites administrées, cette fin de lettre, dis-je, se retrouve textuellement dans celle que le conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure Cabissol écrivait à Pierre Hayet, manufacturier et maire d'Elbeuf, en lui envoyant le questionnaire qu'il le chargeait de remplir, et M. G. Dubosc voit ainsi se vérifier l'hypothèse qu'il avait émise d'une même enquête conduite dans les préfectures de Nantes et de Rouen. Il est même fort probable que la chasse aux filles à marier n'a pas été limitée à ces deux départements et qu'elle a été entreprise de la même façon dans toutes les régions où *écus* héraldiques et *écus* sonnants permettaient d'espérer qu'elle serait fructueuse.

Observez aussi le soin scrupuleux avec lequel les instructions de l'Autorité supérieure sont respectées et transmises, mot à mot, sans le moindre changement d'un échelon de la hiérarchie administrative à l'autre.

Mais il faut admirer surtout avec quelle minutie a été dressé le questionnaire qui fixe aux enquêteurs leur tâche. Comme le dit fort judicieusement M. Pierre Le Verdier, « des parents préoccupés de l'établissement de leurs enfants ne se livreraient pas à des recherches plus complètes. » Situation sociale, fortune présente, *espérances* même, santé, éducation, qualités physiques et morales, rien n'y manque, et on éprouve quelque sentiment de commisération à l'égard des malheureux fonctionnaires qui durent se mettre en campagne et faire de leurs bureaux des agences matrimoniales.

Cette précision n'est toutefois pas pour nous étonner de la part du souverain dont le clair génie ne considérait jamais qu'il s'abaissât en s'attachant personnellement aux moindres détails des questions, quelles qu'elles fussent, dont il entreprenait l'étude, qu'il s'agît de plans de campagne, d'articles du Code, des statuts de la Comédie-Française, de la forme des robes des dames de la Cour. Au surplus, n'a-t-elle point quelque rapport avec les idées particulières que l'Empereur professait sur l'éducation à donner aux jeunes filles et qui peuvent aujourd'hui encore, en un temps où la vie est compliquée d'innombrables difficultés sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister, faire l'objet de fort utiles méditations.

« Entre ses deux victoires d'Eylau et de Friedland, le
« 25 mai 1801, lisais-je tout récemment, Napoléon écrivit
« en quelques lignes sur un tambour son traité de l'édu-
« cation des filles.

« Il faut occuper les élèves, décrète-t-il, pendant les trois
« quarts de la journée à des travaux manuels : elles doivent
« savoir faire des bas, des chemises, des broderies. Il serait
« bon aussi qu'elles sussent un peu ce qu'on appelle l'office :

« je voudrais qu'une fille sût travailler ses robes, raccom-
 « moder les vêtements de son mari, faire les layettes de ses
 « enfants. Je n'oserais pas prescrire, ajoute-t-il, de faire faire
 « la cuisine aux élèves; j'aurais trop de monde contre moi;
 « mais on peut leur faire préparer leur dessert et ce qu'on
 « voudrait leur donner soit pour leur goûter, soit pour les
 « jours de récréation.

« Et l'Empereur, au cours d'une visite inattendue à la
 « maison d'éducation d'Écouen, le 3 mars 1810, passa sur
 « son poing impérial la revue des bas raccommodés » (1).

A Rouen, le préfet, soucieux de se conformer strictement aux ordres de l'Empereur et de témoigner de son zèle à s'acquitter d'une mission fort étrangère, pourtant, aux hautes fonctions dont il est investi, envoie au ministre un état comportant quinze colonnes remplies avec un soin qui fait évidemment honneur à l'habileté des enquêteurs qui ont assumé une tâche aussi délicate. Voici un spécimen des 54 *fiches* matrimoniales qui répondent point par point au questionnaire tracé par le duc de Rovigo.

M^{lle} P... (Victoire-Armande), 16 ans. — *Père et mère* : Pierre-Alexandre P... et Marie-Elisabeth-Armande T..., 58 et 44 ans, Elbeuf, arrondissement de Rouen. — *Qualité ancienne* : manufacturier; *état actuel* : manufacturier; *revenu mobilier* : 10.000 francs; *foncier* : 5.000 francs; *dot présumée* : 60.000 fr.; *espérances d'héritage* : la fortune de ses père et mère et 5.000 francs de rente d'un oncle âgé de 60 ans; *biens fonds* : maisons, jardins et terres labourables à

(1) *Revue française* du 12 novembre 1922.

Elbeuf. — *Observations* : taille ordinaire, bien faite, ni jolie ni laide; de la conduite la plus régulière, élevée dans de bons principes religieux.

A Nantes, le préfet, moins consciencieux ou plus sceptique, semble marquer peu d'empressement et s'attire, le 4 octobre, de la part du ministre, un rappel qui témoigne d'une façon assez curieuse de l'état de suspicion dans lequel étaient maintenues les familles d'ancienne souche.

« Ces observations, écrit Savary, me sont d'autant plus
« nécessaires que vous ne pouvez ignorer que la plupart des
« anciennes familles sont opposées à nos institutions et ne
« cherchent qu'à s'allier entre elles, parce qu'elles se per-
« suadent de faire revivre et de donner plus d'éclat à des
« titres que le Gouvernement ne reconnaît pas et qui ne sont
« plus aujourd'hui que la récompense de ceux qui se sont
« illustrés dans les combats ou qui ont rendu de nombreux
« services dans la vie civile. »

Le préfet se hâte alors de stimuler ses subordonnés, mais, voilà ! qu'entend-on par cette expression : « Les plus riches héritières » ? C'est la question que pose un excellent sous-préfet, après avoir fait observer avec sagacité que « les
« richesses se calculent d'après les opinions et suivant les
« localités. » « Vous devez, lui répond son chef, entendre par riches héritières toutes les demoiselles qui peuvent prétendre à une fortune de 10.000 francs de revenus et au-dessus. » Mais c'était trop demander : les anciens nobles avaient presque tous émigré et leurs biens avaient été en grande partie vendus; les négociants qui avaient de très importants capitaux à Saint-Domingue les avaient perdus à la suite de la ruine

de cette colonie et... les *nouveaux riches* s'étaient mariés trop tard pour avoir des enfants âgés de plus de quatorze ans.

Il fallut donc se rabattre sur des partis beaucoup plus modestes et sur la liste comprenant 50 noms que le maire de Nantes envoie au préfet de la Loire-Inférieure, on ne relève que des dots allant de 20.000 francs à 2.000 francs, et sans qu'il soit question d'*espérances*. Nous sommes loin de l'opulence que les enquêteurs de la Seine-Inférieure attribuent aux héritières normandes. Est-ce l'expression de la vérité, ou bien le maire, en homme malin et avisé, a-t-il cherché à soustraire par ce moyen détourné ses jeunes administrées aux combinaisons matrimoniales de l'Empereur? Au demeurant, nous ne retrouvons pas ici le soin méticuleux que nous constatons chez les enquêteurs normands; les réponses sont fort sommaires et en voici quelques-unes qui, dans leur laconisme, ne manquent pas de saveur :

M^{lle} de C..., 17 ans. — *Père* : ancien militaire, décédé; *dot présumée* : 20.000 francs. — *Observations* : santé délicate, mais éducation très soignée et physique agréable.

M^{lle} C..., 18 ans. — *Père* : architecte-ingénieur; *dot présumée* : 4.000 francs. — *Observations* : elle a trop d'enbonpoint, mais beaucoup d'éducation.

M^{lle} R..., 14 ans. — *Père* : notaire; *dot présumée* : 4.000 francs. — *Observations* : elle est un peu boîteuse, mais elle a un excellent caractère.

M^{lle} T..., 22 ans. — *Père* : marchand rentier; *dot présumée* : 4.000 francs. — *Observations* : elle a fréquemment mal aux yeux; son éducation s'en ressent.

On constate qu'il n'est nulle part fait mention des principes religieux sur lesquels l'Empereur demandait pourtant à être édifié. Faut-il croire que le maire de Nantes n'avait pas tenu à s'aventurer dans des investigations d'une nature aussi délicate, ou bien qu'il considérait cette question comme superflue dans la catholique Bretagne ? Toujours est-il qu'il s'en tire avec une pirouette. « A cet égard, écrit-il au préfet, en lui « envoyant sa liste, toutes ces demoiselles jouissent d'une « bonne réputation. Nul doute que cette partie de leur édu- « cation n'ait été bien soignée. »

Finalement, qu'advint-il de tous ces procès-verbaux d'enquête ? Ni la chronique normande, ni la notice bretonne ne nous l'apprennent et leurs auteurs avouent l'ignorer. Il paraît vraisemblable qu'ils furent enfouis dans quelque carton ministériel où ils restèrent condamnés à l'oubli. Ils arrivèrent en effet à Paris vers la fin de 1810. Au sortir des solennités et fêtes auxquelles donna lieu la naissance du roi de Rome au début de l'année suivante, Napoléon ne devait pas tarder à commencer les préparatifs de l'expédition de Russie. Il avait donc, on peut le supposer, d'autres préoccupations que celle d'assurer de brillants mariages à ses officiers et le désastre qui allait peser si lourdement sur les destinées de l'Empire eut au moins pour heureuse conséquence d'éviter, sans qu'elles s'en doutassent, à de charmantes jeunes filles de se voir désigner pour unir leur sort à celui de héros riches de blessures comme de gloire et d'honneurs, vieilliss et usés par leurs longues et triomphales chevauchées à travers l'Europe. Il est permis de croire qu'en ce temps où le chemin de fer était encore inconnu, nombre d'entre elles se marièrent tout simplement dans leur pays et firent souche de vigoureux

Normands, de solides Bretons dont les descendants, pour ne pas compter parmi leurs ancêtres des Grognards, n'en reçurent pas moins dans les veines ce sang français qui devait faire d'eux un jour des Poilus de la Grande Guerre.

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT EN 1922

PAR M. PIERRE CHIROL.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Les historiens de l'Académie française, ceux de l'âge héroïque, narrent volontiers combien impérieux était l'usage qui imposait comme premier point de chaque discours l'éloge des bienfaiteurs insignes de l'illustre Compagnie.

De la harangue du réceptionnaire, la mode a glissé jusqu'aux Prix de Vertu; et les critiques de ces respectables institutions ont soupçonné témérairement quelques bienfaiteurs d'avoir plutôt recherché un éloge personnel et automatiquement célébré que d'avoir tenté de promouvoir un encouragement envers les plus méritants. Ces méchantes insinuations ne sauraient résister à une saine critique; et la mémoire des âmes généreuses dont nous sommes les exécuteurs testamentaires ne saurait être effleurée d'un pareil soupçon. Regardons vers qui tendent ces bienfaits, et nous demeurerons pénétrés de reconnaissance envers ces donateurs.

Pour prononcer l'éloge de M. Pellecat, il suffira de signaler une fois de plus combien la jeunesse studieuse mérite d'être soutenue au milieu de ces difficultés qui s'accumulent bien étrangement devant des fils de vainqueurs : l'homme de bien dont le nom sert d'égide à ce rapport a voulu encourager les jeunes : exposer les cas auxquels il vient en aide chaque année constitue le plus bel éloge à écrire de sa libéralité.

Pourquoi celle-ci n'est-elle pas plus connue ? Non seulement celle-ci, mais toutes les autres dont la nomenclature, en un style un peu impersonnel, est annuellement insérée dans les grands quotidiens ? Malgré la publicité officielle, malgré les relations de nos collègues, nous avons lieu de nous étonner chaque année du petit nombre des dossiers déposés par les candidats. Les prix académiques ressembleraient-ils aux avantages sociaux libéralement votés, mais dont les braves gens semblent tenir à honneur d'ignorer les dispositions quand ils n'en font pas fi délibérément ?

Ainsi, l'an dernier, nous fut-il impossible de distribuer les deux prix de mille francs fondés par M. Pellecat. Cette carence des postulants me vaut l'honneur d'attirer votre attention sur trois lauréats en 1922.

Fait curieux à noter, ceux-ci répondent aux différentes branches dont nous sommes depuis notre fondation les loyaux tenants. Ils incarnent les Belles-Lettres, les Sciences et les Arts. Et cette triple répartition me fait souvenir du portique qui décore notre cachet. *Tria limina pandit*, dit l'exergue. Je pourrais vous montrer nos lauréats sortant tour à tour de ces trois portes comme ces étonnantes figurines qui sont la gloire d'une horloge astronomique. Mais je recule devant les suites de ma comparaison, car loin d'être des automates, ils sont bien vivants, et je les soupçonne peu disposés à rentrer docilement derrière la muraille aveugle, même si nous leur promettons de les mener dans les annexes de l'édifice : les jardins d'Académos.

Après les avoir présentés, je les laisserai s'échapper, nantis de l'encouragement apprécié, ces espèces sonnantes et trébuchantes dont le cliquetis leur fera oublier le supplice infligé par le rapporteur.

Le premier prix a été accordé à un étudiant de Lettres, et cela ne s'est pas présenté jusqu'à ce jour. Une légende s'était créée, du prix Pellecat réservé aux artistes. A l'époque de sa fondation, dont nous ne parlerions pas comme d'un passé lointain, si, en remontant vers cette date, nous ne rencontrions l'effroyable guerre, les jeunes artistes semblaient avec raison les plus dépourvus.

Depuis, ils ne se sont guère enrichis, mais d'autres étudiants ont connu de pires angoisses, auxquelles l'opinion commence seulement à prêter quelque attention. Volontiers, le public imagine encore les joyeux et sentimentaux héros de Murger dont il n'a fait connaissance que dans une confortable salle de théâtre. Quelque placide bourgeois aura-t-il ouvert le célèbre roman ? Il se divertira aux extravagances de la symphonie exprimant « l'influence du bleu dans les Arts », mais solidement campé dans les parois capitonnées de quelque fauteuil « Voltaire », il s'interdira toute émotion envers ces pêcheurs de lune totalement dénués de méthode et de sens pratique. Qui sait même si la misère ne lui apparaîtra pas comme la Muse, l'Inspiratrice nécessaire ? Ne vous souvient-il pas, Messieurs, de la boutade d'Auguste Dutuit constatant la médiocrité de ses essais picturaux : « Je n'ai jamais eu de talent, n'ayant pu manger de vache enragée. »

Gardons-nous de ces sophismes criminels dont le but inavoué est de cuirasser notre égoïsme contre les sacrifices qui doivent s'imposer aux plus fortunés. Si la difficulté est une école nécessaire, et s'il ne faut pas, selon le mot de Bossuet, « porter des coussins sous les coudes des pêcheurs », il ne saurait être question de prendre son parti de la misère et de la sous-alimentation des étudiants.

Car il s'agit bien de cela : en ce moment, une notable

partie de la jeunesse studieuse ne mange pas à sa faim. Comme je questionnais un candidat sur son restaurant, il me répondait spirituellement : « La portion réglementaire n'est certes pas copieuse, mais les camarades n'osent pas en demander une seconde pour ne pas chagriner le garçon. »

Et avec ce régime ascétique, il est nécessaire de faire face à l'effort persévérant pour devenir universitaire, avocat, médecin, pour s'adapter à l'une de ces professions libérales dont l'élite française émerge depuis toujours. On a beaucoup parlé des prolétaires manuels, mais a-t-on songé aux autres, à ces prolétaires intellectuels, qui, toute leur vie, seront payés en notoriété bien plus souvent qu'en argent et où se recrute le véritable état-major de la Patrie ?

La réalité est criante : il est impossible de vivre à Paris aujourd'hui à moins de cinq cents francs par mois : aucune bourse d'Etat, aucune conjonction de bourses ne permet d'obtenir ce total ; et à ce prix, ce n'est pas le luxe : ce sera le logement dans des mansardes mal éclairées, le chauffage dans les bibliothèques publiques, le restaurant une fois le jour, l'autre repas étant cuisiné sur quelque réchaud, le blanchissage et l'habillement résolus par d'étranges ingéniosités, enfin, le budget équilibré par l'usure des forces sur des travaux de basse littérature ou même de bas étage.

Une anecdote se raconte sur la Montagne-Sainte-Genève : l'an passé, un élève de l'Ecole normale supérieure, sans ressources pour ses vacances, et auquel était offert un préceptorat dérisoire, n'a pas hésité à s'engager comme manoeuvre dans un chantier de construction. De ses mains habituées à feuilleter Tibulle ou Musset, il chargeait son épaule de briques en tas ou de mortier gluant ; et tout le jour, il peinait sur les échafaudages d'un petit commerçant.

Si cet exemple est unique, nombreux sont à Paris les étudiants qui sollicitent la serviette du garçon de café ou l'emploi de porteur aux Halles entre minuit et deux heures du matin. Grâce à ce labeur exténuant, ils peuvent consacrer à leurs études le reste de leur temps. Devrais-je signaler ces secrétaires dont la plume, académicienne peut-être dans quelques années, rédige sur un canevas navrant et imposé des feuilletons d'aventures ou des traités de spiritisme ?

A ce régime, le nombre des candidats tend à diminuer, et les familles redoutent, à l'instar d'un baigneur, ces professions, véritables sirènes, dévoratrices des imprudents qui les veulent embrasser. Cet état lamentable risque de provoquer le crépuscule de notre génie national. Tout doit être mis en œuvre pour éviter cette catastrophe.

L'opinion s'est détachée insensiblement des étudiants, peut-être parce qu'elle ne les connaît guère sous leur vrai jour. Conçoit-on exactement d'ailleurs le péril couru par l'intelligence ? Chaque jour, les journaux nous narrent copieusement quelque crime, et dans quelles proportions de surface typographique ! Avez-vous remarqué auprès de la grande information concernant quelque fillette coupée en morceaux combien peu de place fut consacré au cri d'alarme de M. Bergson, cette communication à la Société des Nations sur la misère des intellectuels ? Mieux que cela, le rapport de cet illustre Français est introuvable et la Sorbonne elle-même n'a pu me le procurer.

Aussi, devant cette situation, et selon ses moyens, l'Académie de Rouen a estimé devoir décerner le prix Pellecat à un étudiant des plus méritants : Emmanuel Robin.

Emmanuel Robin est âgé de vingt-deux ans. Sa mère ayant été nommée professeur au Collège de Fécamp, il fit

toutes ses études dans cet établissement. Il le quitta pour profiter d'une bourse de première Supérieure au Lycée Henri-IV, à Paris. Admissible à l'Ecole Normale, un accident de santé l'a privé de poursuivre le concours dans de bonnes conditions. Il a pris alors ses inscriptions à la Sorbonne et, sa licence passée, il s'est attaqué à l'agrégation et a remporté son diplôme d'études supérieures avec un mémoire sur un dialogue de Platon.

Les témoignages les plus flatteurs sont venus grossir son dossier. C'est notamment avec M. Puech, son ancien professeur, M. Chartier, qui tient à signaler « son rare talent d'expression, son goût très vif et ses aptitudes remarquables, notamment pour l'étude directe et l'interprétation des grands auteurs ».

Comme il faut vivre et qu'il ne lui suffit pas du miel attique cueilli sur les lèvres du philosophe, Emmanuel Robin donne des leçons à des étrangers. C'est la course au cachet fructueux après la chasse aux épithètes rares, et celle-ci fait oublier celle-là ! Si les professeurs sont satisfaits, si les parchemins rêvés se déploient quelque jour, tout sera oublié, et heureux de son succès que nous escomptons prochain, notre lauréat reviendra auprès de sa mère aujourd'hui professeur au Lycée Corneille, lui rapportant des lauriers bien mérités en témoignage d'une énergie dont nous sommes heureux de le féliciter.

Le second prix Pellecat a été décerné à un élève de l'Ecole d'Architecture de Rouen. Je n'ai pas à justifier la prédilection de notre Compagnie qui, depuis tant d'années, encourage cette branche où la Science se fait le soutien de l'Art.

N'est-ce pas le cas de rappeler l'opinion de Chateaubriand et cette belle définition extraite de René : « L'architecte bâtit pour ainsi dire les idées du poète et les fait toucher aux sens. » Tout est contenu dans cette phrase de l'enchanteur ; elle constitue un programme de vie pour tout professionnel digne de ce nom. N'y entendez-vous pas l'appel à la culture la plus étendue ? n'y découvrez-vous pas l'obligation du progrès incessant dans tous les domaines ? Cette corporation n'a pas toujours une bonne presse : avez-vous compté parfois tous les méfaits dont on accable les architectes ? Pour ma part, j'ai renoncé à faire ce calcul ; mais je me console de ces critiques apercevant très nettement dans ces exigences le reflet de cette universalité dont on les voudrait doués, et cela constitue un hommage singulièrement délicat. Mais il résulte une dose de connaissances indispensables pour les postulants du métier qui devront demeurer étudiants avec une persévérance inlassable.

C'est le cas de Joseph Depauw sur lequel nos suffrages se sont fixés.

Joseph Depauw est né à Sotteville en 1897. Son éducation s'est déroulée à Rouen au Lycée : comment ne serait-il pas venu au bâtiment, lui dont le père depuis toujours apporte un concours si apprécié au Service municipal de la Voirie ?

La guerre l'a trouvé encore nouveau à l'atelier de notre collègue Edouard Delabarre, c'est-à-dire non reçu à l'École, mais elle l'a mené loin, en Italie, où les splendeurs de Vérone faisaient oublier à ce téléphoniste les ennuis d'être chargé du rôle de la demoiselle dans un « central », une demoiselle que les abonnés pourraient punir. Le mirage italien n'eut qu'un temps : notre soldat revint en France à l'Etat-Major de la X^e Armée, et il n'y fut pas un téléphoniste

ordinaire ayant été désigné pour être au service spécial du général Mangin. Service commandé et bien commandé, si l'on peut dire. A ce titre, il l'accompagna à son observatoire le jour du fameux coup de boutoir sous les ombrages de Villers-Cotterets.

Dois-je vous fatiguer par l'énumération de tous les titres dont Depauw a justifié sa demande ? Outre son cycle très brillant à l'Ecole, il a spécialement étudié la décoration. Une des tapisseries de l'Ecole Normale est son œuvre : hier encore, un joli timbre signé de son nom était choisi pour l'Exposition des Arts appliqués.

Travailleur acharné autant qu'homme modeste, ce garçon blond, carré et poli semble toujours rêveur, jamais satisfait du résultat obtenu, car son effort tend à le soulever très haut et son horizon indéfiniment étendu le fait hésiter devant la valeur de son œuvre.

Trop rare en notre temps d'arrivisme, cette disposition d'âme mérite notre sympathie et nos encouragements. Souhaitons donc à Joseph Depauw de donner sa mesure dans quelque œuvre forte dont il ne sera pas indigne. Un grand ensemble ne saurait lui faire peur : quand on a été le téléphoniste de Mangin, on sait passer un ordre et en obtenir l'exécution.

Le troisième lauréat du prix Pellecat est le peintre Lucien Géant. Lui aussi est un élève de notre Ecole des Beaux-Arts et de M. Eugène Delabarre. Fils de fonctionnaire, il a donc apporté en notre Normandie un tempérament, une éducation, une vision où rien ne saurait être autochtone. Né en Franche-Comté, — et comment ne pas évoquer Courbet, le peintre d'Ornans, — il a senti dès le Lycée de Besançon, s'éveiller sa vocation, heureusement soutenue par un professeur dévoué.

Contrairement à la vogue provinciale, il semble attiré par la figure humaine : il sacrifie certes au paysage, il ne s'y consacre pas.

Des dessins, des études de couleurs d'après le modèle, tel est le dossier soumis à notre Commission.

La touche est large, très large pour chercher l'effet, atteindre la puissance, parfois au détriment de la préparation des muscles. Le modèle a été analysé, mais son caractère est souligné dans de rudes simplifications et l'expression semble toujours choisie dans le sens le plus réaliste. Foin de l'homme idéal et du nu héroïque : les anatomies de Lucien Géant ne sauraient appartenir à ces modèles professionnels, clients journaliers de quelque établissement d'hydrothérapie. Le hâle du soleil et de la poussière s'inscrit dans les callosités de leurs membres, déformés par la fatigue quotidienne et sans répit. Si certains nous ont fait voir l'humanité comme une réunion de marquis, celui-là, en compensation, nous la présentera comme une société de débardeurs. Ce qui l'attire, c'est la puissance, l'énergie, la volonté dont il est plus aisé de faire preuve devant ces spécimens humains, et pour ma part, je n'hésite pas à féliciter cet artiste de son désir à exprimer l'homme quel qu'il soit en un temps où, par une sorte de paresse latente, tant d'autres, avides de vente facile, se livrent uniquement au paysage.

Notre Commission, en proposant d'attribuer le prix à Lucien Géant, n'a pas été sans remarquer comment certains de ces dons pourraient lui être funestes. Aimer la puissance est bien, mais on ne saurait négliger l'étude des détails : chercher la couleur est louable, mais non pas au détriment de la réalité ni de l'harmonie : accentuer le caractère est tout à

fait digne d'éloge, mais non jusqu'à la prédilection des tares ou à la mise en relief des arabesques les plus désagréables.

D'autant plus qu'il est tentant de se singulariser sous prétexte de montrer du tempérament et de prendre en pitié quiconque s'attache aux traditions d'école et ne fait pas fi des détails.

Certes, je le sais, l'étude du détail n'est plus à la mode : est-ce afin de gagner des heures dans la production et de réaliser davantage toujours plus grand, toujours plus vite comme les firmes commerciales ? Combien il serait dommage de voir les artistes adopter ce fâcheux adage. Dans nul autre domaine que le leur, on ne constate la cruelle vérité de ce mot : le temps ne saurait respecter ce qui a été fait sans lui.

Mais cela choque tellement les dispositions actuelles que je crois entendre les protestations des nouvelles générations indignées de nos critiques rétrogrades. « Vous êtes, Messieurs
 « les Académiciens, disent-ils, d'une sévérité sans pareille à
 « notre égard, n'est-ce point que nos envois vous sont soumis
 « en une fâcheuse présentation ? Si nos renseignements sont
 « exacts, nos esquisses, effort sincère de notre fougue juvénile,
 « sont exposées en votre salle des séances sous le gigantesque
 « tableau de Court, pensum démesuré, hors d'échelle, avec
 « les œuvres délicates qui tapissent vos murailles et les illu-
 « minent de leurs notes tendres et scintillantes. Nos travaux
 « sont écrasés par le voisinage de cette page énorme où Cor-
 « neille, piteux et comme revêtu de bitume, se présente au
 « grand Condé, rubicond et vulgaire, — un Condé dont les
 « falbalas semblent une exposition de passementerie sans
 « incorrection et sans âme ; certes, cette machine à l'éclairage
 « factice est bien le témoin d'une époque où il ne manquait
 « pas un bouton de guêtre, même à une figure militaire, mais

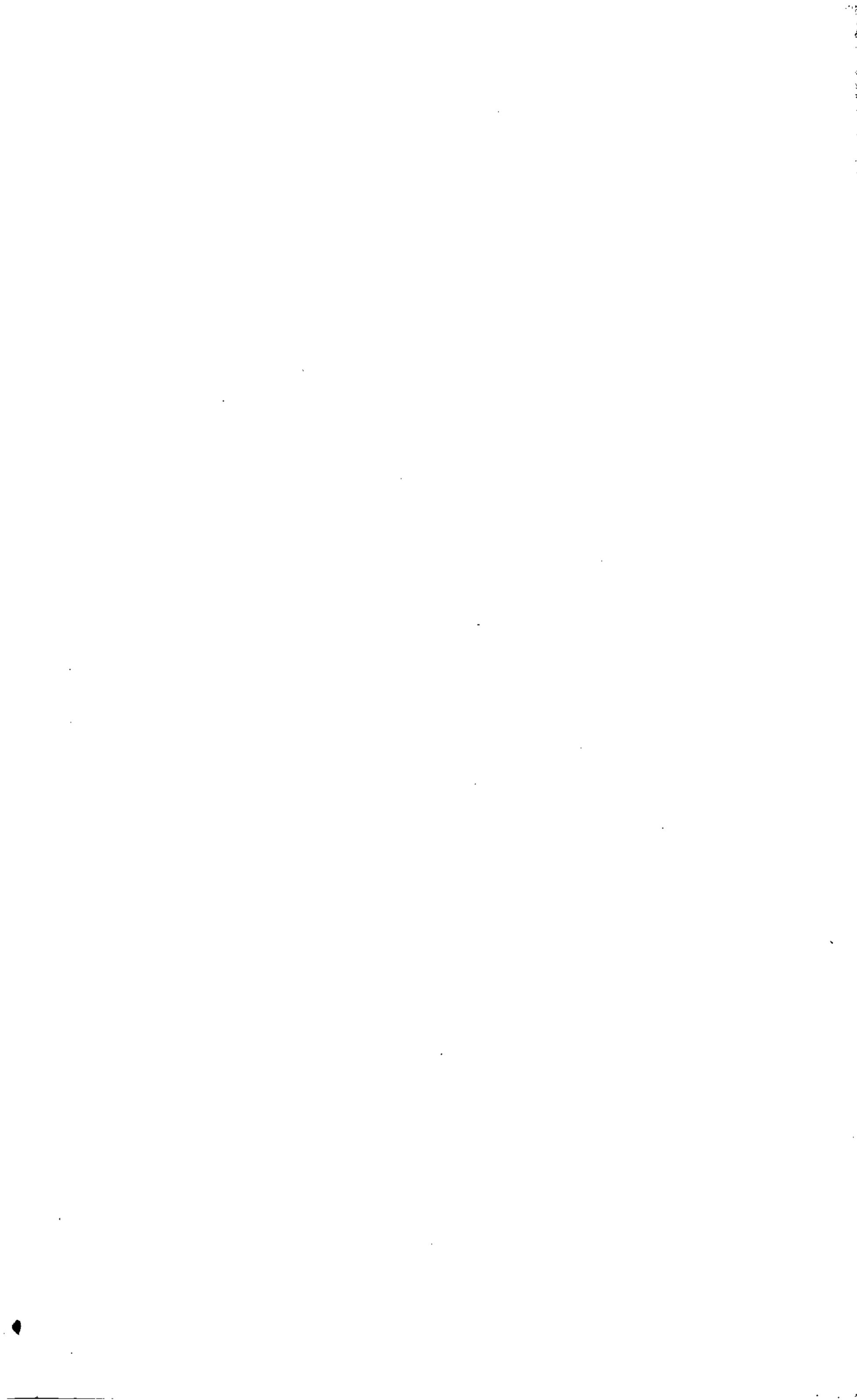
« nous avons droit à un autre idéal, et pourquoi nous faire
« grief de ne pas ramasser le pinceau d'un tel professeur ? »

J'excuserai l'ardeur peut-être intempestive de cette critique, je n'y souscrirai pas, mais ne saurais pourtant la maudire. La grande erreur de Court fut d'agrandir à des dimensions héroïques ce qui eût pu constituer une bonne illustration de livre. Une épreuve récente l'a prouvée. Mais de ce que les aiguillettes en douzaines sont pressées sur un tableau ennuyeux, il n'en faut pas conclure à l'inutilité du détail. Court en a ressenti l'excellence dans ses portraits parfois de premier ordre où il a retrouvé le bénéfice de ces exercices d'assouplissement devant lesquels nous sommes tentés de sourire parfois.

Cette étude du détail, du modèle analysé en profondeur à laquelle je vous convie, fussiez-vous peintre, architecte ou décorateur, elle demeure le grand secret de la réussite, le talisman qui régénère l'Art à chaque période, car elle vous conduit à l'étude sincère de la Nature, qu'il faut savoir atteindre avec simplicité.

La simplicité, c'est elle qui engendre la sincérité, c'est-à-dire, en Art, la traduction littérale, sans emphase de notre sensation ; la simplicité, c'est l'abolition de ces écrans factices, trop souvent placés entre notre âme et l'objet ou le programme proposé à notre talent.

Et pour vous laisser sous une pensée qui ne saurait être accusée d'émaner d'un esprit rétrograde, laissez-moi terminer cette homélie d'académicien en proposant à la jeunesse studieuse cette belle définition de George Sand : « La simplicité est le dernier effort du génie. »



RAPPORT SUR LE PRIX LA REINTY

PAR M. EDWARD MONTIER.

L'Académie avait à décerner, cette année, un prix de cinq cents francs, fondé par M. de La Reinty, pour récompenser le meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou la meilleure œuvre d'art faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

Le cadre, dans lequel doivent évoluer les concurrents à ce prix, est tout à la fois très vaste et très circonscrit, très vaste quant aux questions qu'ils y peuvent traiter, très circonscrit quant aux lieux sur lesquels doivent porter leurs travaux.

Les « Iles » ne sont point familières à tous. On y va moins qu'au XVIII^e siècle et elles ne se rappellent guère maintenant à la pensée des écrivains de la Métropole que par leurs catastrophes volcaniques.

On oublie que d'elles sont venues ou revenues deux femmes illustres qui en ont tiré leur naissance ou tout au moins leur reflet : Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, et Joséphine Tascher de la Pagerie, impératrice des Français.

Les Iles, qui peuvent offrir d'intéressantes créoles, n'ont point inspiré d'œuvres littéraires vraiment remarquables et qui soient venues à la connaissance de l'Académie.

Celle-ci a donc partagé le prix entre deux travaux de genre

différent : une histoire sommaire de la Guadeloupe au point de vue général et l'histoire d'un peintre qui, né à la Guadeloupe, s'est trouvé avoir peint une Martiniquaise.

*
**

M. Oruno Lara a publié un ouvrage considérable : *La Guadeloupe physique, économique, agricole, commerciale, financière, politique et sociale*, qui va de la découverte de l'île (1492) à nos jours (1900), avec un résumé qui pousse jusqu'en 1920.

C'est, pour la durée des temps et la variété des matières, un ouvrage complet : il comporte plus de 300 grandes pages et un certain nombre d'illustrations.

Le papier est mauvais, comme la plupart des papiers d'imprimerie maintenant, et les illustrations y sont médiocrement venues ; mais ce n'est pas la faute de l'auteur.

Celui-ci, dans une préface, écrite sans aucune prétention, indique le but de son œuvre ; il a voulu montrer « la douloureuse et formidable création du Continent américain pétri de tant de larmes et de sang africains ».

« Il appartenait vraiment à l'un de nous, ajoute-t-il avec une modération de ton, qui ne fait que mieux souligner l'intensité de l'émotion, d'écrire l'histoire des siens et quand, nés d'hier, nous ne semblons avoir ni passé, ni état civil, il appartenait à l'un de nous d'édifier un passé plus beau, en allant puiser aux sources mêmes de nos jours une plus belle expression humaine dans le sacrifice et la probité. »

Une telle histoire eût mérité un Homère, ou quelqu'un de ces prophètes ou de ces bardes qui ont su si bien illustrer de ses pleurs leur patrie maltraitée. Nous n'avons ici qu'un

chroniqueur, qu'une chronique ; celle-ci est froide, mais exacte, et il faut croire que la vérité, sans aucun des ornements du verbe, suffit à donner aux choses une impressionnante beauté.

Ce long récit d'événements qui se suivent dans l'ordre chronologique, depuis l'arrivée de Christophe Colomb sur les caravelles espagnoles, jusqu'aux avatars de M. Légitimus, ne se déforme aux couleurs d'aucun prisme poétique, mais l'accumulation des détails, la variété des faits suffisent à remplir, en les tassant même un peu trop, les trois cents grandes pages de ce memento d'histoire. Il y aurait là matière à multiples ouvrages et chaque titre de chapitre pourrait constituer le titre d'une épopée.

C'est la découverte des Antilles, c'est la guerre des Caraïbes, c'est la longue série des gouverneurs européens et l'organisation de la vie coloniale. C'est le régime seigneurial qui s'établit et les Hollandais qui arrivent ; c'est la création des grandes Compagnies et l'acquisition des Iles par le roi de France ; c'est la monstrueuse traite des Noirs et, pendant tout le XVIII^e siècle, l'aggravation du préjugé de la couleur ; ce sont les soulèvements des colonies à l'écho de l'écroulement de la Bastille et le rétablissement de l'esclavage par le Premier Consul en 1802, dès le rétablissement de l'ordre, — c'est, en 1848, la proclamation de la liberté aux colonies, — et la suppression de la représentation coloniale en 1852 ; enfin, les progrès opérés pendant la dernière moitié du XIX^e siècle et l'attitude de la Guadeloupe et de ses habitants pendant la Grande Guerre mondiale.

Après avoir donné le sang de ses fils et fourni généreusement à toutes les souscriptions en faveur des Œuvres de guerre, la Guadeloupe a adopté le village de Neuville, dans la Meuse.

Après avoir dressé, presque jour par jour ces annales de son pays, M. Oruno Lara termine son travail modeste, consciencieux en écrivant avec une certaine mais légitime satisfaction :

« Autrefois terre de sacrifice et d'amertume, maintenant notre Guadeloupe est la terre d'excellence et de beauté, l'île d'émeraude; elle s'est faite bonne à ses enfants et charmeuse à l'étranger, et elle exprime la vie nouvelle naissant au soleil d'or et à la crête des vagues bleues ! »

L'Académie, tenant compte de l'effort généreux tenté et du service documentaire rendu par la publication de l'histoire en annales de la Guadeloupe, accorde à M. Oruro Lara la moitié du prix La Reinty.

Elle accorde l'autre moitié de ce prix à M^{lle} Marie-Juliette Ballot, docteur ès lettres et diplômée de l'École du Louvre, pour son manuscrit racontant la vie et l'œuvre du peintre Lethière, né à la Guadeloupe en 1760.

Il s'agit là aussi d'une œuvre d'histoire et de documentation plus que d'une œuvre à proprement parler littéraire. L'Académie ne s'est point arrêtée à la composition ni au style de ce travail, et elle n'a voulu considérer et retenir que la valeur documentaire. M^{lle} Ballot est une artiste, et on peut être artiste sans être écrivain. Aussi bien, ce n'est point qu'il s'agisse là d'une œuvre de débutant, l'auteur a déjà publié plusieurs biographies : La vie et l'œuvre de la *comtesse Benoist*, l'Emilie du poète Demoustier, l'arrière grand-mère de Henri Cochin, qui a écrit avec infiniment de charme la préface de l'ouvrage (1914), et la vie et l'œuvre de *Charles Cressent*, sculpteur-ébéniste et collectionneur.



La biographie de Lethière n'est pas moins intéressante en elle-même.

Guillaume Guitton qui s'appela plus tard Lethière est né le 11 janvier 1760 à Sainte-Anne, à la Guadeloupe, où son frère, planteur, devint procureur royal, et il vint à Rouen dès 1774, au moment où le peintre Descamps fondait son école. Il y séjourna jusqu'en 1778. En 1781 et 1782, il obtient à Paris ses premières médailles; il est élève de Doyen, puis de David, qui rénove la manière et inaugure le genre classique qui fut si célèbre; après bien des échecs, immérités sans doute, et aussi grâce à la protection persévérante de M^{me} de la Pallice, qui sollicite Vergennes, lequel passe les sollicitations au comte d'Angville (ce qui montre que dès ce temps-là il était bon que la sympathie et l'amitié ouvrirent les yeux aux Jurys), Lethière obtient un brevet pour un séjour à Rome en 1785. Nous ne le retrouvons qu'en 1793 à Paris où il expose son *Orphée et Eurydice*; il habite alors l'ancienne rue Plâtrière qui vient d'être dénommée rue Jean-Jacques-Rousseau : il a donné dans les idées nouvelles à la suite de son maître David, dont on sait les opinions nettement révolutionnaires.

En 1795, il expose un *Caton d'Utique*, en 1798, *Philoctète à Lesbos*. Le genre antique est à la mode dans les Arts comme dans la politique qui réagissent ainsi l'un sur l'autre pour le consolider dans le goût public.

Cependant, avec l'Empire, Lethière se fait peintre de portraits et devient officiel. Nous avons de lui deux portraits de princesses — parvenues, genre nouveaux riches, — et qui apparaissent, malgré la facilité d'adaptation particulière aux femmes de toutes les époques, quelque peu guindées en leurs habits de gala.

C'est, en 1806, le portrait d'Elisa Bonaparte et, en 1807, le portrait de Joséphine de Beauharnais, la créole de la Martinique, devenue impératrice des Français.

C'est ce portrait d'une créole de la Martinique par un créole de la Guadeloupe qui a frappé surtout M^{lle} Ballot; elle fait ici, sur la froideur de l'exécutant, comme sur la rigidité du modèle, quelques réflexions très justes. Cette même année 1807, Lethière est nommé directeur de l'Académie française, à Rome, et va occuper la Villa Médicis, au Pincéo, d'où la vue sur Rome est admirable, surtout le soir quand le soleil se couche vers Saint-Pierre et semble s'éclipser derrière le dôme inondé de rayons.

C'est pendant cette période de gloire et qui coïncide avec l'apogée de la manière classique que Lethière expose, en 1812, sa grande toile romaine : *Le Premier des Brutus fait décapiter sous ses yeux ses deux fils.*

A la Restauration, David est exilé à Bruxelles et Louis XVIII fait tout d'abord grise mine à Lethière; mais celui-ci traverse victorieusement l'épreuve et le Gouvernement lui commande un *Saint Louis touchant un pestiféré à Carthage*; c'était un peu la réplique des *Pestiférés de Jaffa*! C'était aussi un premier assaut du romantisme contre la manière classique de David qui n'était plus là pour se défendre.

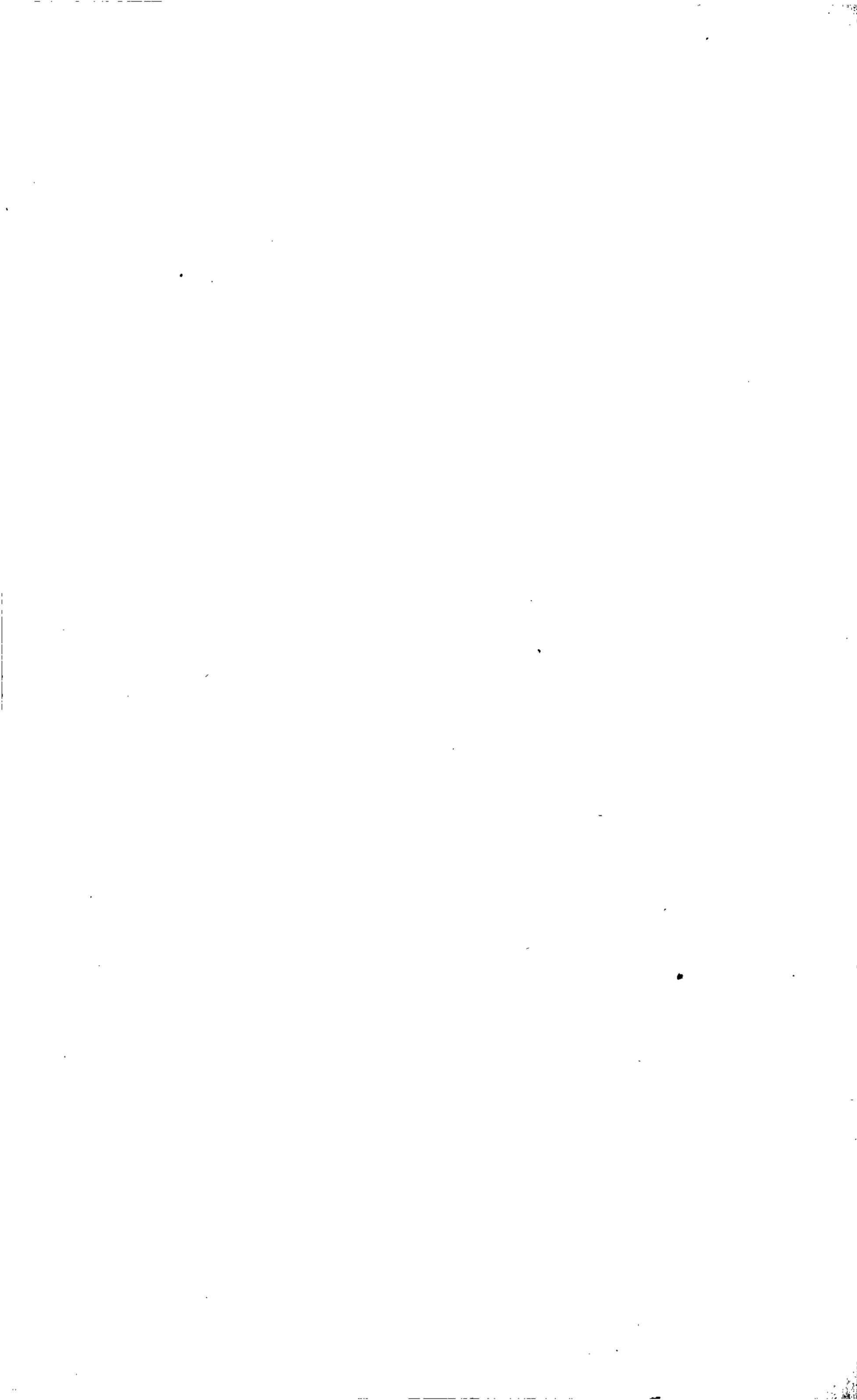
En faisant cette concession aux exigences du goût qui se modifiait, Lethière essayait de demeurer fidèle à son maître et à l'idéal de sa propre jeunesse et il encadrait le Saint Louis romantique et médiéval d'un Romulus et Rémus allaités par une louve et d'un Esculape allaité par une chèvre.

Mais la manière classique avait vécu. Lethière y survivait. En 1831, il exposait encore un tableau à sujet et à manière classiques : *La Mort de Virginie, la Vierge romaine.*

Vingt ans avaient passé depuis le succès du *Brutus*, et, dans un pays où quinze jours font d'une mort récente une vieille nouvelle, vingt ans font d'un genre incontesté une vieillerie démodée, car le goût est bien peu fixe en ses admirations.

La critique fut insolente et Lethière, survivant à sa gloire, mourut en 1832, un 21 avril, comme Racine !

L'Académie a jugé l'œuvre de M^{lle} Ballot assez documentée pour admettre celle-ci, en la félicitant, au partage du prix La Reinty.



RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M^{me} LEFRANÇOIS-PILLION.

MESSIEURS,

Nul doute que, dans l'esprit de M. de Monthyon, fondateur, si je ne me trompe, des premiers Prix de Vertu, comme dans l'esprit de ceux, si nombreux qui, à son exemple, ont chargé les diverses Académies de Paris et de province de récompenser les actes de vertu, nul doute, dis-je, que ces Corps savants aient été choisis comme possédant une compétence et une autorité spéciale en la matière; Assemblées d'esprits cultivés, nourris dans le commerce désintéressé des Sciences et des Belles-Lettres, elles ont paru également aptes à discerner, à éprouver, à juger les mérites moraux que les fondateurs de prix voulaient récompenser.

Voulez-vous me permettre, cependant, de reconnaître, dans les choix qui nous investissent d'une si haute mission, une convenance plus intime et comme une intention providentielle, peut-être ignorée des fondateurs eux-mêmes ?

Ne trouverez-vous pas avec moi qu'il est juste que des savants, des artistes, des littérateurs, des historiens, soient au moins, une fois par an, amenés à s'incliner devant des valeurs de nature toute différente, des valeurs morales, des valeurs de charité, pour parler l'inimitable langage de Pascal. Le passage fameux est dans toutes vos mémoires où, comparant, d'abord, l'ordre des corps et celui des esprits, le grand philo-

sophe chrétien pose, en dehors et au-dessus de ceux-ci, un ordre nouveau : celui de la Charité.

« De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée, cela est impossible et d'un autre ordre ; de tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie Charité. »

Et je sais bien que Pascal voulait parler de la vertu surnaturelle, mais n'y a-t-il pas, dans tout acte de vraie bonté, au moins un reflet de l'Évangile ?

Ne vous semble-t-il pas comme à moi, Messieurs, que, supposés, par définition, habiter l'ordre des esprits, mais ne voulant pas nous y laisser confiner, nous soyons sollicités à faire un pas, un pas corporatif vers l'ordre de la Charité, quand nous sont proposés à récompenser de si beaux actes où le cœur a la plus grande place.

Cette prééminence, cette transcendance du cœur et de tout ce qui est commandé par lui, il semble que les systèmes philosophiques les plus en faveur depuis quelques années, en réaction contre l'intellectualisme effréné du XVIII^e et d'une grande partie du XIX^e siècles, la reconnaissent, en faisant une large place à l'intuition, à l'expérience morale, aux besoins de l'âme pensante. Mais, Messieurs, nous n'avons qu'à regarder en nous-mêmes. N'est-il pas vrai qu'à mesure que nous vivons et surtout lorsque nous avons atteint, ou dépassé, la ligne de faite de la vie humaine, il n'est plus rien dont nous soyons aussi sûrs que du prestige de la bonté, pas de trésor qui nous soit plus précieux que le souvenir de quelques affections, de quelques dévouements dont toute notre vie reste embaumée, malgré les séparations et les deuils, pas de succès qui nous ait apporté autant de joie que quelque humble devoir, fidèlement accepté.

Cependant, n'étant que des hommes, ne pouvant lire dans le secret des consciences et, d'autre part, ne disposant que d'un nombre infime de prix, la vertu de Charité, pour que nous la récompensions, doit, en une certaine manière au moins, mériter cette épithète d'héroïque que l'Eglise applique aux vertus qui font les saints.

Telle fut la vie de M^{lle} Reinette Cléret, de Forges-les-Eaux, à qui vous avez décerné l'un des prix Roulland (de trois cents francs chacun) destinés par le fondateur « aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs ». Reinette ! le joli petit nom normand et comme il devait bien aller aux joues fraîches d'une jeune fille de vingt ans ! Mais, dès cet âge, M^{lle} Cléret avait bien autre chose à faire qu'à regarder au miroir fleurir sa jeunesse !!! Ses parents venaient de mourir l'un après l'autre, à quatre ans de distance, déjà entourés de ses soins. Ils lui léguèrent quatre frères et sœurs de seize à dix ans... mais une bourse complètement vide. Dès lors, ce fut le labeur incessant, les veilles, les sollicitudes à la fois du père et de la mère, les privations dont on garde pour soi la part la plus pénible. Au moment de toucher au port, nouvelle menace : la plus jeune sœur est sur le point de perdre la vue. Nouveaux sacrifices, nouveaux efforts pour écarter ce péril suprême. Enfin, en 1914, le but est atteint, tous les enfants Cléret sont en état de subvenir à leurs besoins. M^{lle} Reinette va se reposer. Survient la guerre : deux des frères sont tués au champ d'honneur, et le troisième, mutilé d'un bras et d'une jambe, est réformé à 90 0/0. Le foyer se reforme autour des trois survivants : M^{lle} Reinette en reste l'âme, c'est elle qui entretient le culte des disparus, console les survivants et maintient entre les uns et les autres le lien sacré de la famille.

A ses frères et à sa sœur, M^{lle} Reinette Cléret a sacrifié sa jeunesse, contentant ainsi ce besoin de maternité qui est au fond du cœur de la femme, qu'elle porte dans toutes ses affections et auquel elle excelle à trouver des substituts.

A ses sœurs, M^{lle} Marie Vollée, de Lillebonne, à qui vous avez attribué le second prix Roulland, a sacrifié toute sa vie et le repos de ses vieux jours. A soixante-deux ans, alors qu'on a derrière soi cinquante années de travail, qu'on a, dès l'enfance, peiné pour toute sa famille, soutenu et soigné ses parents, consacrer encore le reste de ses forces à trois sœurs aînées âgées de soixante-dix, soixante-quinze, soixante-seize ans, toutes trois infirmes ou malades, toutes trois incapables, depuis plus de vingt ans, non seulement de subvenir à leurs besoins, mais encore de se servir elles-mêmes, voilà qui dépasse vraiment la commune mesure du dévouement fraternel et, lorsqu'on envisage cette vie menée sans répit ni trêve, ne pensez-vous pas, Messieurs, que ces trois cents francs sont, en regard, une bien faible obole et que, bien plus qu'en l'argent, il nous font espérer en la valeur d'encouragement que cette récompense peut avoir pour une existence privée de toute humaine joie ?

Le prix Bouillet-Lemoine fut consacré par son fondateur à récompenser « une personne qui se serait sacrifiée pour soigner son père et sa mère ». Vous l'avez séparé en deux, cette année, et en avez attribué la moitié à M^{lle} Eugénie Pesquet, de Caudebec-en-Caux, qui consacre, depuis trente ans, sa vie aux soins d'une mère infirme, mais que ce dévouement essentiel n'empêche pas, d'ailleurs, de se porter partout où la maladie fait sentir le besoin d'une présence assidue et abso-

lument désintéressée, que ce soit auprès d'une voisine en couches, d'un contagieux, d'un enfant atteint du croup ou de la méningite cérébro-spinale.

La seconde bénéficiaire du prix est M^{lle} Marie Bunel, domestique de culture à Etalleville. En sa personne, l'Académie couronne une forme de dévouement qui tend à disparaître de notre époque utilitaire et individualiste : celui de l'enfant qui, sorti depuis longtemps déjà du foyer familial, s'étant créé, au dehors, par son travail, une vie indépendante, abandonne tout à l'appel de détresse des vieux parents, sacrifie l'orgueil le plus légitime de tous, celui de gagner sa vie, compromet ce qui lui reste d'avenir en engageant les ressources économisées dans le passé. Ce sacrifice, si coutumier autrefois qu'il n'étonnait personne, devient rare, vous disais-je. Et cependant ! Le hasard des circonstances m'a amené, cet automne, à passer quelques jours dans le voisinage d'un asile de vieillards pauvres, et d'un pavillon où étaient reçus quelques pensionnaires du même âge, mais de condition un peu plus aisée. Certes, les uns et les autres étaient convenablement traités. Cependant, combien me parut éloquente, lue en ce milieu, cette pièce de vers dont je vous demande la permission de vous faire connaître quelques fragments.

Elle est empruntée à un recueil assez inégal, mais qui contient quelques-uns des plus beaux cris de douleur qui aient été poussés sur le cercueil d'une mère : le poème *O Maman !* d'une de nos compatriotes :

HANTISE

Toujours, toujours, je pense aux pauvres vieilles femmes
Qui s'en vont tristement finir à l'hôpital ;
Qui, pendant de longs jours et quand elles ont mal
N'ont personne autour de leurs âmes.

O pauvres corps jetés dans les lits douloureux,
 Rien, rien qu'indifférence autour de vos supplices.
 Et, lorsque vous avez de ces petits caprices,
 Pas d'enfant penché sur vos yeux.

Pas de cœur déchiré près de votre agonie,
 Personne qui sanglote en appelant : Maman !
 Nulles lèvres, aux mains d'une mère bénie,
 Les baisant passionnément.

.....
 Toujours, toujours, je pense en pleurant à cela,
 Depuis que j'ai bercé ma mère agonisante.
 Et, dans un rêve affreux qui, sans cesse, me hante,
 Je vois mourir ces vieilles-là.

L. DELARUE-MARDRUS.

Sous l'impression de cette lecture, ne sommes-nous pas plus sympathiques encore au dévouement de M^{lle} Marie Bunel, qui, ayant toujours soutenu, seule, ses vieux parents, du produit de son travail, ayant entouré de soins les derniers jours de son père, lorsque sa mère survivante tombe paralysée, quitte la place qui lui avait permis d'apporter ce secours pécuniaire, s'installe auprès de la malade, la veille nuit et jour, travaille encore pour lui donner quelques douceurs, lui sacrifie toutes ses économies et, lorsque la mort est venue, — bien trop tôt à son gré, — la relever de faction, n'a plus autre chose à faire que de se replacer domestique à soixante ans passés.

Votre Commission a connu, m'a-t-on dit, un peu plus d'hésitations quand il s'est agi de décerner le prix Dumanoir, consacré à récompenser une belle action accomplie à Rouen ou dans la Seine-Inférieure.

Une belle action ! Ce vocable est heureusement élastique à force d'être large ; il vous a semblé qu'une action n'était

pas moins belle pour être continue plutôt que transitoire, pour être une manifestation du besoin qui pousse notre Société, longtemps malade d'un excès d'individualisme, vers toutes les formes de l'association et, par conséquent, pour être un acte, lui-même générateur et instigateur à l'infini d'autres actes produits sous la même inspiration.

Vous avez donc récompensé l'œuvre, ou plutôt le groupement d'œuvres qui, né des initiatives de M. le D^r Cauchois, englobe, sous le nom d' « Union pour la Famille nombreuse », deux organismes jumeaux, mais distincts : La Ligue des Familles nombreuses et l'Aide aux Familles nombreuses.

Toutes les deux, ces Associations se proposent d'encourager la natalité, d'améliorer le sort des familles les plus utiles au Pays, de rétablir en leur faveur l'égalité, injustement violée par une écrasante disproportion des charges et des ressources. Mais leur mode d'action est autonome et différent, tandis que la Ligue, exclusivement composée de chefs de familles actuellement nombreuses, s'efforce de faire valoir leurs droits, en appelle surtout à la justice et à une légalité plus soucieuse des véritables intérêts de la Patrie, l'Aide s'adresse plus particulièrement à la Charité et je ne veux pas parler ici de l'aumône, mais de cette vertu de Charité à qui est confié ici-bas par Dieu même le soin d'accomplir et de parfaire toute justice.

Et cette tâche, la plus lourde, est confiée à ceux qui n'auraient pas qualité pour faire partie de la Ligue, mais qui désirent, autant qu'il est en eux, et justement parce qu'ils sont personnellement exempts des charges de la famille nombreuse, les alléger chez ceux qui en ont porté seuls, jusqu'à présent, le fardeau. Dans l'armée qui a gagné la Grande

Guerre, il y avait des combattants et il y avait des auxiliaires : c'est à la mobilisation des auxiliaires de familles nombreuses qu'ont voulu procéder les fondateurs de l'Aide. Ses membres doivent, suivant les Statuts de l'Association, « prendre toute initiative propre à améliorer la situation des familles nombreuses et cela, pour reconnaître et honorer le grand service, profitable à tous, rendu par ces généreuses familles à notre Pays. »

Les initiatives de l'Aide sont nombreuses et variées. Tantôt elle est l'organe de liaison entre ses protégés et les diverses Institutions officielles ou privées qui peuvent les assister, tantôt, agissant d'elle-même, elle leur apporte le secours direct de dons d'alimentation, de vêtements, de mobilier, de matériaux destinés à l'amélioration du logement.

Ah ! cette question du logement, la plus complexe de toutes celles que l'on rencontre en matière d'assistance, et tout particulièrement, hélas ! quand il s'agit d'enfants nombreux, c'est aussi celle qui préoccupe le plus les promoteurs de l'Aide ! Une heureuse Association avec le Foyer Ouvrier, Société d'habitations à bon marché, lui permet d'entrevoir, dans ce sens, les plus féconds résultats. Partout, en tout cas, l'assistance de l'Aide vise à être éducation, c'est-à-dire à agir avec la collaboration de l'assisté lui-même, et en se proposant pour idéal de devenir inutile.

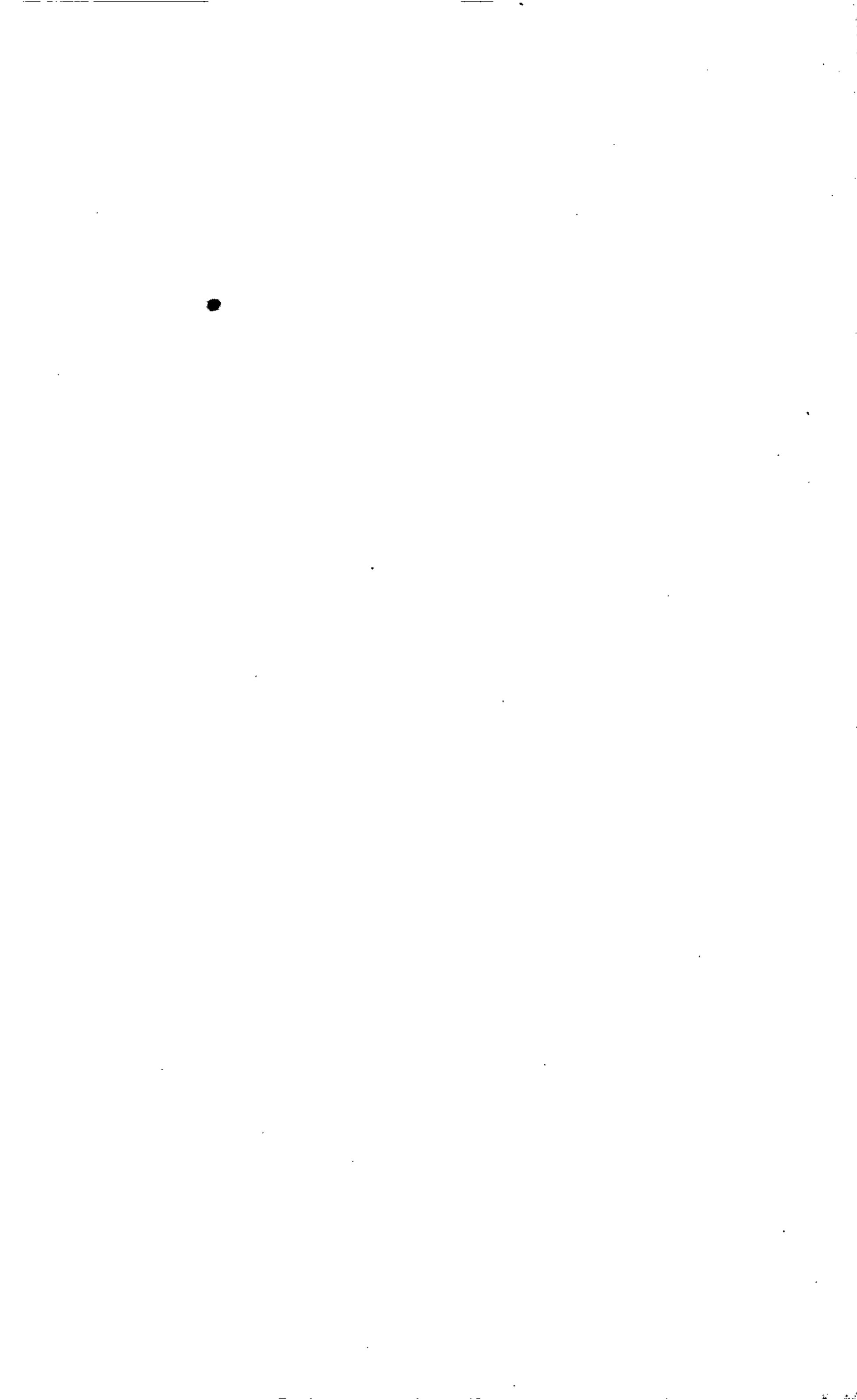
Enfin, voici, je crois, le point le plus original de l'Œuvre nouvelle : elle a déjà tenté et elle tentera, nous l'espérons, de plus en plus, de fournir à la mère de famille, écrasée sous sa tâche, à certaines heures de la vie, une assistance bénévole qui vienne momentanément la relever ou la doubler. Il y a là une idée d'avenir, de réalisation très délicate, surtout si on l'étendait, comme il est désirable, et comme le fait une

Œuvre de Paris, aux familles dites bourgeoises. Elle devrait, cependant, pouvoir entrer dans nos mœurs, à condition d'être préparée par une sérieuse formation des assistantes et par la création d'une mentalité appropriée chez les assistées.

J'ai le plaisir d'apporter ici aux dévoués organisateurs de l'Aide une preuve nouvelle de la vitalité de leur Œuvre. A la suite du beau rapport présenté par leur dévouée secrétaire à la *Journée des Familles nombreuses* qui s'est récemment tenue à Amiens sous la présidence de Mgr Lecomte, la fondation d'une Œuvre similaire pour la Somme a été étudiée... et se poursuit activement. Souhaitons qu'un vaste réseau de ces Organisations s'étende promptement sur toute la France, témoignant puissamment de la solidarité qui unit l'élite des familles françaises en face du plus formidable péril que notre Pays ait peut-être connu. Souhaitons qu'aucun Français, aucune Française digne de ce nom ne reste inconscient de ce danger et ne puisse s'endormir la conscience tranquille s'il n'a le sentiment d'avoir fait un sacrifice pour cette cause.

Messieurs, tout acte humain porte en soi une puissance latente de suggestion et d'imitation. Il reste toujours en nous quelque chose de l'enfant que nous avons été qui s'enflammait aux récits de la Morale en action. L'Eglise, la grande puissance éducative, le sait bien, elle qui ne recommande, après l'Évangile, aucune lecture autant que la *Vie des Saints*.

Et c'est pourquoi les Prix de Vertu, bien faible hommage à toute une vie de dévouement, sont plus utiles encore à ceux qui les décernent qu'à ceux qui les reçoivent. Remercions donc en finissant ceux qui, sans le savoir, nous ont donné tant de raisons de trouver la vie meilleure, plus belle, et plus digne d'être vécue.

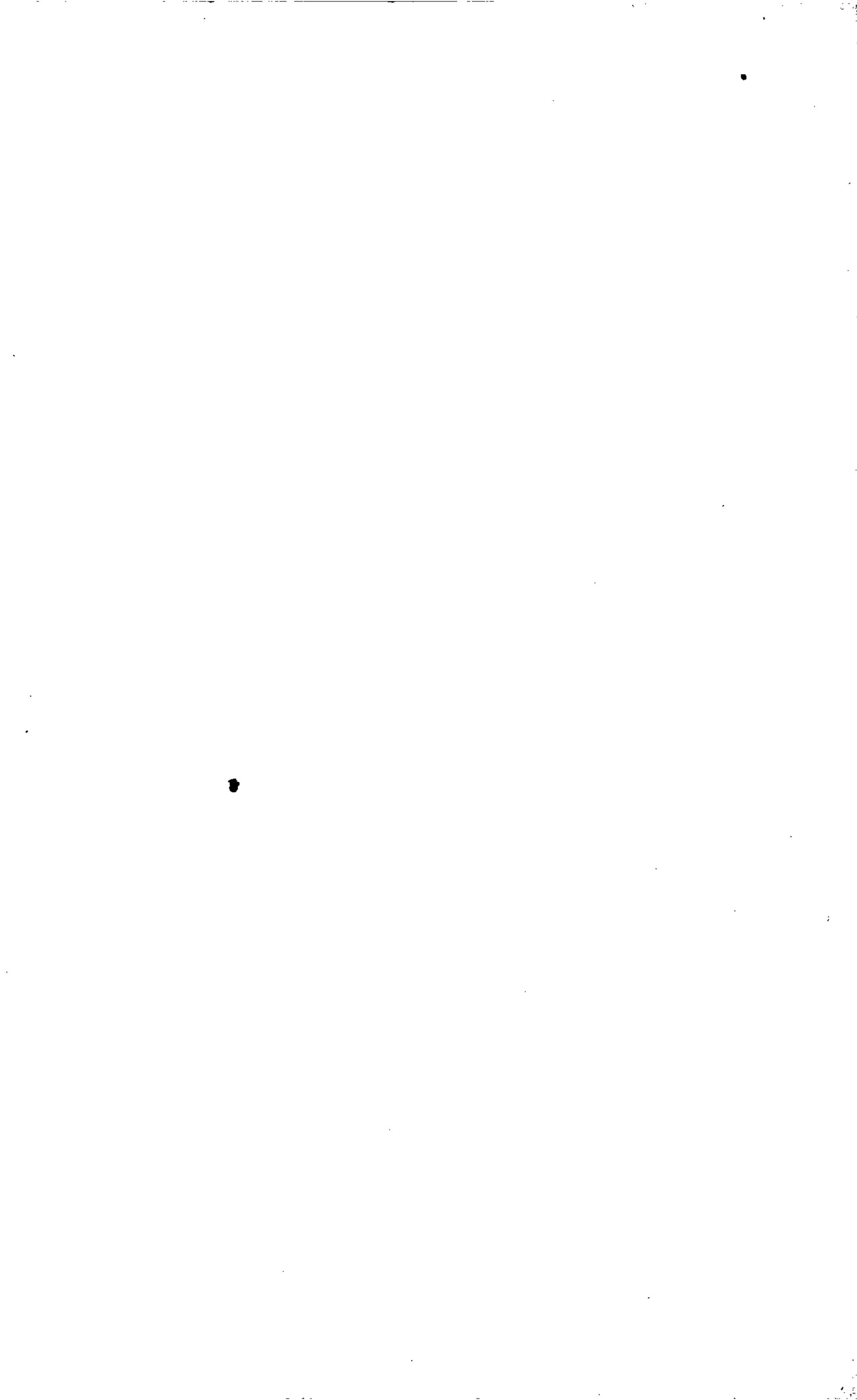


RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1922



RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1922

Par M. PIERRE CHIROL
Secrétaire de la classe des Lettres et Arts.

MESSIEURS,

Notre Compagnie, en l'année 1922, aura vu à la tête des officiers de son Bureau deux « scientifiques » pour parler le jargon de notre époque fiévreuse, justifiant ainsi une prééminence trop méconnue, quoique proclamée expressément par son titre officiel : *Scientiarum Litterarum et Artium Academia Regia Rothomagensis*.

Je n'aurais garde de ne pas souligner ce fait, qu'un hasard malicieux a fait coïncider avec la charmante réédition des poésies où notre confrère Montier a chanté les *Fontaines de Rouen*, mais où se lit toujours un couplet légèrement irrévérencieux rimé jadis sur le lieu de nos réunions :

Vous êtes passé fois souventes
Sans y prendre garde, devant
L'Hôtel des Sociétés Savantes
Où l'on ne voit pas un savant.

A tout le moins, en notre Compagnie, il fut donc possible d'en contempler deux, bien authentiques et bien visibles, au

centre de l'estrade où parmi les panneaux sculptés, don de M. Courtonne, siège majestueusement notre Bureau : MM. Cléry, président, et Piequet, vice-président. Nous en avons fait montre avec fierté : ils ont conduit nos destinées avec la netteté et la méthode, apanage indispensable aux hommes de sciences !

Une heureuse constatation s'impose d'abord : pour répondre à quiconque persiffle les académiciens, le tableau de notre activité débute bien. Les immortels rouennais ont vraiment mérité leur nom en 1922. Aucun éloge funèbre ne doit être inséré en ce rapport : mieux que cela, deux graves accidents d'automobiles, qui eussent dû être fatals à de simples mortels, n'ont pu atteindre gravement nos collègues : MM. Vermont et Paulme. Il n'en reste trace qu'en nos procès-verbaux ! Combien de pauvres Parisiens, entraînés dans les remous de la grande Ville, voudraient pouvoir en dire autant : cela leur apprendra à regarder en pitié les Académies de province.

Nos correspondants français, eux aussi, ont joui de cette immunité.

Le total de nos membres n'a donc pas connu les soustractions douloureuses, mais non plus les additions réparatrices... ou prévoyantes. Au 31 décembre 1922, il était de quarante-deux, en y comprenant M. Fortin, élu, qui n'a pas encore pris séance.

En deux réunions mémorables, quoique d'allures différentes, nous avons reçu Mgr de la Villerabel, archevêque de Rouen, et M. Georges Dubosc.

Le premier a connu les honneurs académiques au Palais archiépiscopal, dans cette Salle des Etats, où s'étaient déroulés déjà les fastes de notre Compagnie au XVIII^e siècle.

Entre ces murs vénérables, bâtis par le cardinal d'Estou-

teville et dont les archéologues maudiraient la mutilation, si la grâce inestimable des paysages locaux, signés Hubert Robert, n'obtenait l'indulgence des artistes, nos prédécesseurs avaient déjà paru et, le 9 mai, semblaient faire cortège au récipiendaire, si apte à continuer la lignée des prélats, normands d'adoption et protecteurs attirés des Lettres. Dans l'éclat de son verbe, nous avons aperçu le reflet des temps épiques, où les Northmans, encore barbares, assaillaient les Bretons, dans les angoisses du haut Moyen Age et le chaos des petites principautés éphémères. Le tableau, brossé avec vigueur, faisait sentir avec un raffinement plus intense la douceur émanée de ce cadre, exquis d'urbanité, où il était magistralement brossé.

M. Georges Dubosc, chroniqueur et historien, a toujours montré une préférence non déguisée pour les bibliothèques où l'on se sent en famille avec les livres d'abord, et leurs bons amis ensuite.

Pour l'accueillir, qu'aurions-nous eu de meilleur que notre salon où les archives artistiques s'accrochent aux lambris ? Mais il eût été trop étroit pour ses nombreux fidèles et ses obligés, plus nombreux encore. Aussi la salle des Colonnes, au rez-de-chaussée, lui fut préférée : on y trouva réuni, le 30 juin, à cinq heures du soir, le Tout-Rouen de l'érudition et celui qui en approche. Mais le discours ne fut pas un jeu savant de fiches, ce grand jeu des recoupements ingénieux dont la résultante anéantit quelque légende accréditée, après avoir sapé un point prétendu acquis. Nous avons entendu une lecture savoureuse, chargée de souvenirs aimables sur Corot, au Lycée de Rouen, contribution indispensable à la vie du grand artiste.

La presse parisienne n'a pas manqué de faire écho à ces deux manifestations. Le *Journal des Débats*, le *Correspondant* les ont signalées. D'ailleurs, les Académies de provinces commencent à apparaître dans les grands périodiques. La *Revue des Deux Mondes*, sous la plume de M. Savarit, a consacré plusieurs rubriques à ces vénérables Sociétés et notre Compagnie y a été signalée avec éloges. L'Académie française, par le truchement de son secrétaire perpétuel, a sollicité notre collaboration pour l'étude des dossiers relatifs aux prix Cognacq-Jay, qui avaient trait à la Normandie : nous avons pu ainsi contribuer à faire préciser les mérites de la famille Gaudefroy, de Lucy, près Neufchâtel, à laquelle quinze enfants ont obtenu la récompense de 25.000 francs.

Le Congrès des Sociétés savantes, tenu à Marseille, a compté un délégué de notre Compagnie : M. le commandant Quenedey. Il y a déposé son mémoire sur les anciennes mesures, et son succès a confirmé la haute situation acquise par notre collègue dans l'archéologie vraiment scientifique. Son autorité avait déjà été reconnue par le poste de vice-président de la sous-section d'archéologie au Congrès des Sociétés industrielles à Rouen, dont notre collègue, M. Louis Deschamps, avait organisé si remarquablement les travaux et assuré la réussite.

En 1923, la ville de Rouen verra dans son sein les Assises de Caumont, devenues décennales et dont notre Bureau a assumé l'organisation.

Plusieurs de nos collègues ont eu la désignation des honneurs publics : L'an passé, j'avais déjà signalé la Croix d'honneur, si justement mais si tardivement appliquée sur la poitrine de M. Vermont. Les fêtes qui en ont marqué la remise ont constitué le noble témoignage d'une estime dont l'unanimité n'est pas le moindre mérite.

L'abbé Anthiaume, notre membre correspondant, a été couronné par l'Académie des Inscriptions pour son beau travail sur l'évolution de la science nautique au Moyen Age. M. Coutil a recueilli, lui aussi, les lauriers de l'Institut. MM. Coutan, Boucher, Quenedey et Chirol ont été nommés Officiers d'Académie. Enfin, M. Dubreuil a été élu maire de Rouen. Ainsi notre Compagnie compte encore à ce poste élevé un des membres dont elle ressent la plus légitime fierté.

Parmi les travaux de nos collègues, je n'aurai garde d'oublier l'exposition annuelle de M. Samuel Frère; la fraîcheur de sentiment, toujours exquise chez notre doyen, s'épand sur ces toiles, petites et grandes: elle vivifie une œuvre dont l'avenir exaltera encore le prix. Nous avons pu entendre au Théâtre-des-Arts la cantate du chanoine Bourdon, sur *Dante*. Cette audition, avec orchestre, a confirmé les amateurs dans leur excellente impression et leur a pu faire souvenir qu'en nos séances, avait germé la première idée de cette œuvre grandiose.

A cette activité extérieure, couronnée par la séance publique du 20 décembre, où nulle réception ne pouvait être effectuée — on l'a regretté — et qu'a seule animée la sereine exposition des vertus obscures et magnifiques, a correspondu une vie intérieure dont il me reste à vous exposer la courbe. Celle-ci s'est développée en trente-trois séances, auxquelles il faut ajouter les deux réceptions et la séance annuelle pour obtenir le total de nos réunions.

Dès le 13 janvier, M. Cléry, président, ouvrait la série des travaux par un éloge très raffiné du travail: loi générale de l'humanité, il s'impose avec plus de rigueur encore aux intellectuels pour qui « le repos doit consister à passer d'un travail à un autre ». Les Académies, en nous proposant des

sujets divers de méditation, nous permettent ainsi de mettre en pratique cette heureuse définition : ce n'est pas là un de leurs moindres mérites.

De quel meilleur exemple illustrer cet exposé sinon assister à la séance du 20 janvier où M. Vermont, toujours jeune, venait exposer les raisons qui militent à ses yeux pour le rejet de la loi des assurances sociales ? Elles lui apparaissent comme la mort des mutualités libres. Le vice est donc rédhibitoire. Notre collègue ne peut envisager ce saut dans l'inconnu où les principes comme les finances risquent de sombrer.

Ce fut aussi de l'ordre et de la prévoyance qui résultèrent de l'exposé financier et de la statistique, dont vous avez connu le 5 février. M. Labrosse, notre trésorier toujours dévoué, exposait la situation. N'étaient les difficultés des imprimeurs qui rognent nos possibilités d'impressions, nous pourrions envisager l'avenir avec sérénité !

Les journalistes annoncent des catastrophes dans toutes les branches : le 10 février, M. Paulme nous faisait savoir la disparition de la table de marbre au Palais-de-Justice ; du moins, l'avait-on écrit, et M. Dorchain, notre membre correspondant, a réfuté cette nouvelle sensationnelle et heureusement dénuée de fondement.

Après la séance du 17 février où lecture du rapport annuel est donnée par le secrétaire de la Classe des Lettres, vous avez entendu M. le commandant Quenedey, le 24 février, traiter de l'alphabet égyptien. Il y signale l'évolution de l'écriture depuis les temps les plus reculés ; les trois stades y apparaissent : l'idéographique, le syllabique, l'alphabétique. La persistance des trois systèmes amena une complication dont le paroxysme fut atteint au temps des Ptolémées. Et cela

conduisit à l'adoption du copte, à titre de simplification bien-faisante.

Si les questions d'administration ont occupé la séance du 3 mars, elles ont heureusement cédé la place, le 10, à l'exposé de l'état d'âme irlandais, dont M. le commandant Quenedey nous a entretenu ce jour avec tout l'enthousiasme d'un chevalier, qui soutient la gloire de son nom !

Cinq races ont colonisé l'Irlande : cette terre, à toutes les époques, a présenté des rivalités de peuples : il en résultait une division politique extrême et des accessions aux trônes « sur des degrés sanglants ». Néanmoins, la richesse en bétail comme les œuvres d'art y abondaient. Pourrait-on oublier ou seulement négliger l'influence des missionnaires, comme la beauté des manuscrits qui se répandirent en Angleterre et en France ? Un trait mérite d'être noté : la manière douce dont le catholicisme se substitua au druidisme, par simple infiltration : ainsi la nouvelle religion a pu bénéficier de l'antiquité du culte païen.

L'indépendance irlandaise succomba sous cinq invasions. Cromwell la consumma en dépouillant les indigènes de leurs terres, détruisit les clans — dont celui de Kennedey. Jamais, en effet, les Anglais n'ont compris les Irlandais.

Après l'épopée des opprimés, nous entendons, le 17 mars, les anecdotes des peuples heureux, anecdotes, puisqu'ils ne sauraient avoir d'histoire. Et ces anecdotes retracent nos propres origines rappelées par M. Edward Montier. Il nous remémore fort opportunément nos grands ancêtres : Haillet de Couronne, Néel, Le Baillif, l'abbé Berthaut, de Cideville et l'abbé Legendre, nos statuts écrits de la main de Fontenelle, la protection du maréchal de Luxembourg, la tourmente révolutionnaire qui emporte l'institution, mais ne

l'anéantit pas, grâce à la constance de Rondeaux, Mézaize, Jadouille et dom Gourdin.

Le 24 mars, la discussion du *Précis* occupe toute la séance. Mais le 31, M. G.-A. Prevost disserte sur la célèbre cheminée Renaissance, qui, de la rue de la Croix-de-Fer, a émigré au Musée de Cluny. Elle représente, on le sait, la translation de la Sainte Maison de Lorette. Au cours de ses recherches, notre collègue s'est demandé si cette cheminée ne serait pas due à l'initiative d'un membre de la famille des Le Roux, auquel Rouen doit tant de souvenirs de la Renaissance. D'après les registres capitulaires, le chanoine Guillaume Le Roux aurait obtenu un congé pour aller à Lorette. Serait-on en droit d'en déduire qu'il fut l'inventeur de l'œuvre. Mais ne pourrait-on pas trouver là une présomption d'origine, qui méritait d'être signalée ?

L'Académie a entendu, le 7 avril, une spirituelle communication de M^{me} Lefrançois-Pillion sur une mésaventure qui lui est arrivée lors de la préparation de son travail récemment publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Il s'agit du patron d'une église bourguignonne : saint Thibaut, dont la légende était exposée dans un délicieux rétable polychromé du XIV^e siècle. Viollet-le-Duc voulait y reconnaître un cistercien, fort honoré par la famille de saint Louis, alors qu'en réalité il s'agissait d'un ermite.

Après les vacances de Pâques, le 27 avril, M. le commandant Quenedey rend compte de sa participation au Congrès des Sociétés savantes de Marseille. Outre l'Exposition coloniale à peine terminée — cette expression est un euphémisme — il a visité le Musée archéologique, si riche en documents égyptiens. Au Congrès, notre collègue a présenté un bronze découvert par lui, qui permet de confirmer

l'évaluation du pied rouennais à 324 millimètres. Dans la section d'archéologie, il a exposé le résultat de ses recherches en vue d'une reconstitution de la prison de Jeanne d'Arc, dans la Tour de la Pucelle.

Les fouilles exécutées au début du XX^e siècle et l'emploi combiné de plusieurs méthodes, ont poussé notre collègue vers des solutions de la plus grande précision et du plus haut intérêt. On nous permettra, devant l'intérêt de la question, d'y insister quelque peu.

Une simple question de critique historique a conduit, après Bouquet et Deville, à localiser la prison dans l'ancienne tour du château de Rouen dénommée Tour vers les Champs, puis Tour de la Pucelle.

La détermination de l'étage était plus complexe. L'examen des témoignages a permis de préciser certaines des conditions auxquelles était assujettie la prison : située sous un degré, elle ne pouvait se trouver au deuxième étage ; surélevée de huit marches, elle était à 1 m. 60 au moins au-dessus de l'extérieur. Ces points fixés, c'est l'emploi d'une méthode basée sur la topographie qui a donné la solution : la reconstitution du niveau de la tour au XV^e siècle a montré que le rez-de-chaussée de la tour était en contre-bas du sol et qu'en conséquence la prison se trouvait au premier étage.

La détermination des dimensions et des dispositions de la prison a été obtenue en complétant les données connues au moyen des résultats fournis par la méthode suivante. Les éléments architecturaux qu'il s'agissait de reconstituer ont été étudiés dans les monuments contemporains de la tour, de manière à rechercher s'ils constituaient bien des types construits et entre quelles limites extrêmes variaient leurs dimensions. On a ainsi obtenu des résultats dont la précision, plus ou moins

grande, pouvait être déterminée et qui ont servi d'appui à l'étude technique.

L'application de cette méthode combinée avec les renseignements fournis par des relevés du commencement du XIX^e siècle et par les indications des témoignages, a permis de retrouver l'élévation du premier étage au-dessus du sol du rez-de-chaussée, 5 m. 84, la hauteur de cet étage, 4 m. 80, l'emplacement de la porte de la prison et les particularités de l'escalier.

Les documents descriptifs ont fourni les données nécessaires à la détermination de la forme intérieure de la salle prismatique à 6 pans, de la fenêtre qui l'éclairait, en face de la porte, et à d'autres dispositions de détail.

Au point de vue de la méthode, cette reconstitution est donc fondée sur la combinaison des méthodes historique, topographique et archéologique, complétées par l'étude technique des procédés.

L'intérêt ne fut pas moins soutenu le 5 mai quand M. Lafosse apporta à l'Académie un important travail sur les assurances sociales.

Au rebours de M. Vermont, M. Lafosse ne redoute pas s'en montrer partisan. Tous les pays d'Occident ont inséré dans leur législation ce mode de protection envers les travailleurs. Seule, la France s'est abstenue. Certes, le caractère obligatoire répugne à notre tempérament. Mais si l'on nous parle de la liberté en cette matière, pouvons-nous oublier la Belgique et l'essai loyal de l'encouragement qui a piteusement échoué. La formule, chez nos voisins, est devenue « l'obligation dans la mutualité ». Les Alsaciens-Lorrains ont exigé de conserver sur ce point ce qui leur apparaît comme un bénéfice de la législation allemande. Si l'on invoque les

charges financières, écrasantes certes, qui en découleront, ne pourrait-on pas songer à réduire le nombre des assujettis et compenser les frais par un supplément d'heures de travail ?

Une séance de travail ou plutôt de travaux de la plus belle qualité fut la réunion du 9 mai, où, dans la Salle des Etats qui avait retrouvé l'éclat des temps révolus sous les Saulx-Tavanne et les Thomas, elle abrita la réception en notre Compagnie de Mgr du Bois de la Villerabel. La publication des deux discours, si elle dispense de m'étendre sur leur sujet, ne saurait me relever dans mon rôle de chroniqueur, de marquer la valeur, l'intérêt, le succès de cette soirée d'un éclat exceptionnel. Le 12 mai, notre membre correspondant, M. Léon Coutil, présente une statuette de pontife romain, dont il commente le costume. Il traite ensuite d'une série d'églises normandes antérieures au XI^e siècle : Notre-Dame de Rugle, Vieux-Pont-en-Auge, Oully-le-Vicomte, Savenières, Geunes, Saint-Denis de Charleval, Saint-Martin de Bernières, Vascoeuil, etc.

Puis, le 19 mai, M. Layer exposa les péripéties de la captivité à Alger du numismate Vaillant, membre de l'Académie des Inscriptions. Pris par les Barbaresques, il n'hésita pas, lors de son retour en France, à avaler vingt médailles d'or pour les soustraire aux pirates, tout en étant assuré de les rendre au Roi de France.

Il s'agit encore du XVII^e siècle, le 26 mai, sous la plume de M. Coutil, qui nous entretient de Poussin et de ses portraits. Notre confrère signale et décrit sommairement douze portraits, dont quatre seulement étaient connus. Ce grand homme s'est donc représenté douze fois malgré sa répulsion à reproduire des effigies, fut-ce la sienne, comme il l'écrivait en 1664.

Le mois de juin qui est la grande époque de l'examen des candidatures commence pourtant par un sujet qui n'y saurait prétendre : il s'agit de la philosophie des Egyptiens, par M. le commandant Quenedey. A l'origine, les Egyptiens furent matérialistes et concevaient seulement le corps assisté d'un double. Celui-ci était intimement rattaché dans sa durée à la conservation de celui-là. D'où résulta la coutume de l'embaumement. L'idée du double se généralisa et s'appliqua aux objets. Enfin, parut la notion du jugement de l'âme, de la vertu récompensée et du paradis imaginé comme un voyage dans la barque solaire. Une confession, toute marquée au coin de la psychologie locale précédait la sentence, aux pieds du dieu Râ. Heureux celui qui, en toute vérité, pouvait affirmer : « Je n'ai pas coupé l'eau des canaux sur la terre desséchée... »

Le 9 juin, nous revenons à l'époque moderne, et cela sous la conduite du commandant Quenedey, qui nous entraîne sur les chemins de grande communication. Il nous fait observer leur influence sur les matériaux employés dans la construction des maisons. Ces chemins de communication furent souvent, au Moyen Age, des voies d'eau. Ainsi Rouen fut abondamment pourvu de pierre, grâce à la Seine, et à l'Oise (carrières de Saint-Leu, de Caumont, de Vernon). Les forêts environnantes ont fourni le bois, qui disparaît avec les chemins de fer, susceptibles de fournir des éléments provenant de très loin. L'ardoise, si répandue, en est une preuve, comme la pénétration dans les campagnes de la brique, de la tuile qui en ont chassé le pisé et le chaume.

C'est encore d'un mode de communication qu'il s'agit le 16 juin. M. Cléry nous entretient de la régie des tramways. Il rappelle tout d'abord les origines de cette industrie, qui

peut se prévaloir de remonter à Louis XIV, mais pour s'éclipser aussitôt. Les dangers dont elle est menacée sont grands, de par sa condition de service public. L'augmentation des matières premières, le relèvement des salaires, la loi de huit heures contribuent à rendre difficile l'équilibre budgétaire des Compagnies de tramways. Le remède réside dans l'appel aux Pouvoirs publics, régie directe — ou intéressée — comme elle est pratiquée à Rouen. Cette méthode sauvera la situation si le public comprend bien l'impossibilité d'envisager de sitôt un abaissement des tarifs.

Le 23 juin, la séance est consacrée à l'examen des candidatures pour les prix de vertu et le 30 juin à la réception de M. G. Dubosc. Mais le 7 juillet, M. Perrée expose les origines de la filature mécanique en Normandie.

Le 21 juillet, M. Cléry parle de la pluie, et traite avec l'esprit que l'on sait, le sujet n'est nullement ennuyeux... comme la pluie; car de cette statistique qui étudie la Seine-Inférieure, il résulte que le point le plus arrosé de notre département forme un triangle compris entre Bolbec, Yvetot et Goderville, à l'Est; donc, en notre ville, l'atmosphère est plus clémente. Que l'Académie de Rouen, toujours soucieuse du bon renom de la cité, ne manque pas de le dire.

M. Delabarre présente quelques remarques sur le rôle de l'architecte; il s'élève contre l'idée que s'en font généralement les profanes. Pour les uns, c'est un constructeur, pour les autres, un décorateur.

Sans doute, l'architecte est appelé à bâtir et à décorer les maisons. Mais n'est-il pas quelque chose de plus et de mieux? Il lui faut satisfaire aux besoins, répondre à la raison même de l'édifice, quelle que soit la nature de cet édifice, église ou garage, manufacture ou hôtel particulier. L'architecture

est un grand art : un art social ; en elle se reflètent les besoins d'une époque, les idées sociales des générations successives. Aux siècles, où domine la vie intime, les appartements intimes, tels la chambre à coucher, sont l'objet de l'attention très spéciale ; par contre, de notre temps, si adonné à la vie extérieure, le salon emporte les préférences. Il en est de même pour les églises. Les édifices chrétiens du Moyen Age correspondaient aux sentiments religieux de l'époque. Actuellement, une certaine mondanité se mêle à leur expression et apparaît dans leur aspect ; l'allure de l'église Saint-Augustin, à Paris, en porte témoignage. L'architecte a pour mission de comprendre les besoins dont on lui demande la réalisation : malgré le décor, imposé par la fantaisie de la clientèle, son œuvre ne peut pas ne pas être appropriée aux nécessités de la vie moderne.

La dernière séance avant les vacances, le 28 juillet, nous vaut un travail de M. Dubreuil sur l'installation du Dr Achille Flaubert au poste de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, le 6 décembre 1815. La publication de ces pages pleines d'humour me dispense de les déflorer en les résumant.

Après les vacances, prolongées jusqu'au 3 novembre, les séances reprennent, mais surtout consacrées à la préparation de la séance annuelle et des prix de vertu. Néanmoins, notre Compagnie trouve le temps, le 10 novembre, d'étudier, sous la direction de M. Perrée, le budget de l'Etat : *Rudis indigestaque moles !* Cet examen fait apparaître les efforts accomplis par la France afin de comprimer les dépenses aggravées par les avances faites au compte de l'Allemagne.

Le 17 novembre, M. Chirol expose les souvenirs qu'il a rapportés d'une visite faite tout récemment à la Cathédrale de Reims. La grande Mutilée de la guerre entre en conva-

lescence, mais combien celle-ci sera longue ! A peine peut-on dépenser 1.200.000 francs par an pour un devis de 135 millions. N'accusons pas la modicité du crédit : il est nécessaire d'aller lentement afin de reprendre en sous-œuvre les éléments vitaux de la structure. M. Deneux, l'éminent architecte, espère rendre au culte la nef dans quatre ou cinq ans : mais le chœur, très atteint, demandera des soins beaucoup plus longs. Des problèmes nouveaux se posent : il y a lieu de réserver sous le sanctuaire l'accès possible à une crypte mérovingienne retrouvée, et qui pourrait avoir protégé de ses rudes murailles *saint Remi catéchisant Clovis !*

Les catastrophes, nées du bombardement, ont mis à jour dans toute la ville de nombreux fragments : Plus de deux mille plaques de cheminées, les débris de l'ancienne église Saint-Nicaize, d'admirables morceaux du XII^e siècle, rais et rinceaux ramassés dans des maisons ou sous des pavages. Ainsi se constitue à Reims un des plus étonnants musées archéologiques du monde. Mais à quel prix !

Le 24 novembre, M. Paulme nous fit un exposé de la collection Le Secq des Tournelles, ou plutôt il nous expliqua les mérites et l'origine normande de ce bienfaiteur de la ville. A la séance suivante celui-ci était élu membre correspondant. Ce fut aussi un nouveau correspondant, M. van Roosbreck, professeur à l'Université de Minneapolis, qui fut l'objet de l'étude de M. Labrosse le 1^{er} décembre.

Le 8 décembre, il n'y eut que le travail ordinaire ; le vendredi suivant eut une communication des plus intéressantes du commandant Quenedey. Le sujet en fut le roman, sa valeur psychologique, son danger moral. Une discussion sur la valeur de l'art et son impunité anima cette séance, la dernière avant la nomination du nouveau bureau, le 22 décembre.

Plusieurs dons ont enrichi nos collections. Tout d'abord, les livres, dont la liste est annexée, et faut-il le faire remarquer, semble également incomplète, car quelques collègues n'ont pas cru devoir offrir à la bibliothèque de la Compagnie dont ils sont membres le témoignage de leur érudition. Vous avez reçu un *Théâtre choisi*, de Corneille (Hatier, éditeur), pour lequel vous aviez autorisé la reproduction du grand tableau, de Court, qui occupe un panneau dans la salle des séances. Sous la réduction, la composition est devenue une très agréable vignette. Deux ouvrages provenant de la liquidation de la Société *Le Livre normand illustré* ont enrichi la bibliothèque. L'Académie de Belgique nous a fait parvenir la plaquette frappée pour le 150^e Anniversaire de sa fondation et notre correspondant Jules Déchin a eu la délicate pensée de donner une de ses œuvres représentant notre collègue Edward Montier. Vous l'avez placé dans la salle des séances.

Un dernier point doit attirer votre attention, le point de vue financier. Votre trésorier si dévoué expose ainsi le bilan de l'exercice 1921 :

Les recettes se sont élevées à 5.120 fr. 26 (4.992 fr. 26 pour les recettes ordinaires, coupons, intérêts de bons et de dépôts, subvention municipale, cotisations, reliquat de la Fondation Rouland) et 128 francs pour les recettes extraordinaires (rectifications de comptes, cotisations arriérées). Les dépenses ont atteint 5.742 fr. 03, dont 3.457 francs pour l'impression du *Précis* et 100 francs de dépenses extraordinaires (souscription Flaubert).

Le déficit, soit 621 fr. 77, a dû être comblé par un prélèvement sur les disponibilités (espèces et bons) s'élevant au 1^{er} janvier 1921 à 3.327 fr. 13.

D'autre part, les recettes propres aux *Fondations* (y com-

pris les legs Courtonne et les Assises de Caumont) se sont élevées à 21.138 fr. 40 (dont 10.622 fr. 40 d'arrérages d'exercices antérieurs).

Les dépenses (prix, 8.100 francs; frais, 39 fr. 95) ayant atteint le chiffre de 8.139 fr. 95, il reste au crédit des Fondations : 12.998 fr. 45.

Les prix Dumanoir, Rouland, Boulet-Lemoine, Houzeau, afférents normalement à l'exercice, ont été distribués.

Le prix Bouctot (Lettres) a été remis à 1922 et un prix Bouctot (Beaux-Arts) décerné à sa place.

Un seul prix Pellecat (1.000 francs) a été attribué.

Restent non distribués : les prix Bouctot (Sciences) 1920 (500 francs); Gossier (700); La Reinty, 1.500 francs (1.000 francs pour services rendus, 500 francs pour travail sur les Antilles); Pellecat (1.000 francs).

Sur la Fondation Guérout, 3.900 francs de subvention ont été distribués; il reste un reliquat de 1780 fr. 75.

Les arrérages des Assises de Caumont s'élèvent à 6.772 fr. 05 et ceux du legs Courtonne à 101 fr. 25.

Au 1^{er} janvier 1922, l'avoir de l'Académie, en dehors de son mobilier et des titres (rentes et obligations) qu'elle possède personnellement est représenté par 13.300 francs de bons de la Défense nationale et 2.403 fr. 81 de dépôts : à la Caisse d'épargne de Rouen, 1.391 fr. 50; à la Banque de France, 136 fr. 15; au Crédit Lyonnais, 544 fr. 30, et en caisse, 331 fr. 86; soit au total : 15.703 fr. 81 sur lesquels 12.998 fr. 45 sont dus aux Fondations. Il existe donc une réserve disponible de 2.705 fr. 36.

Ainsi que le trésorier le fait apparaître, l'état de la caisse, sans être merveilleux, s'améliore sensiblement; mais, étrange habitude chez un rapporteur, toujours morose devant les

conclusions financières, un élément de recettes lui paraît susceptible de créer des inquiétudes : Il s'agit du chapitre réservé aux cotisations, dont le total, de plus en plus productif, atteste l'absence des membres à nos séances, car il est alimenté par les jetons de présence, non touchés. Les absents contribuent ainsi à la bonne allure du bilan. Mais, bien loin de les féliciter de cette apparente sollicitude, il faut proclamer une fois de plus : les absents ont tort. Vraiment ils ont toujours tort de ne pas participer, fût-ce par intermittence, à la vie intellectuelle de notre Compagnie.

Au milieu de la ruée des appétits déchaînés, dans le chaos social qui pousse au premier plan, tant de gens, inaptes aux rôles importants, il est indispensable de maintenir, de vivifier, d'étendre l'action d'une Société dont le recrutement est basé sur la seule valeur intellectuelle et morale.

On prête à Napoléon d'avoir déclaré son intention en fondant la Légion d'honneur de mettre sur le même rang les rois et les tambours. Ce garde-à-vous de la gloire et du seul mérite, les Académies, ignorantes volontaires des « filons » bien exploités ou des avantages héréditaires, ont pour mission de l'entretenir dans la vie moderne à parure démocratique : les éléments d'égalité n'y sont pas si nombreux qu'on puisse les négliger, fût-ce dans le salon de quelque Société savante... A ce titre, comme à tant d'autres, l'Académie de Rouen constitue un élément indispensable à la vie sociale de notre époque, car elle doit apparaître toujours comme une de ces arches où se conservent jalousement, au-dessus des médiocrités de la vie, le culte désintéressé du Beau et l'effort constant de l'Esprit, à qui répugne d'abdiquer devant le flot sans cesse grossissant et destructeur du matérialisme.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1922

Les recettes ordinaires de l'Académie (coupons, intérêts de bons et de dépôts, subvention municipale, cotisations, reliquats des Fondations) se sont élevées à 5.970 fr. 61 ; les recettes extraordinaires à 16.000 francs, soit au total: 21.970 fr. 61.

Les dépenses se sont élevées à 10.063 fr. 05, dont 4.208 fr. 40 pour l'impression du *Précis*, 2.231 fr. 75 de dépenses ordinaires, et 3.622 fr. 90 de dépenses extraordinaires, scit un excédent de recettes en espèces de 11.907 fr. 56, qui porte notre réserve (disponibilités) en caisse de 2.705 fr. 36 à 14.612 fr. 92.

En fait, nos dépenses normales ont été supérieures de 469 fr. 54 à nos recettes normales.

La comptabilité des Fondations accuse 23.790 fr. 05 de recettes et 13.033 fr. 95 de dépenses, soit un excédent en caisse de 10.756 fr. 10, représentant les arrérages des Fondations Bouctot (prix 1920 et 1921), Gossier (prix 1921), Guérout (reliquat de 27 fr. 70), Houzeau (prix 1923), La Reinty (prix 1914, 1920 et 1922), Assises de Caumont (7.110 fr. 65) et le reliquat du legs Courtonne (101 fr. 25).

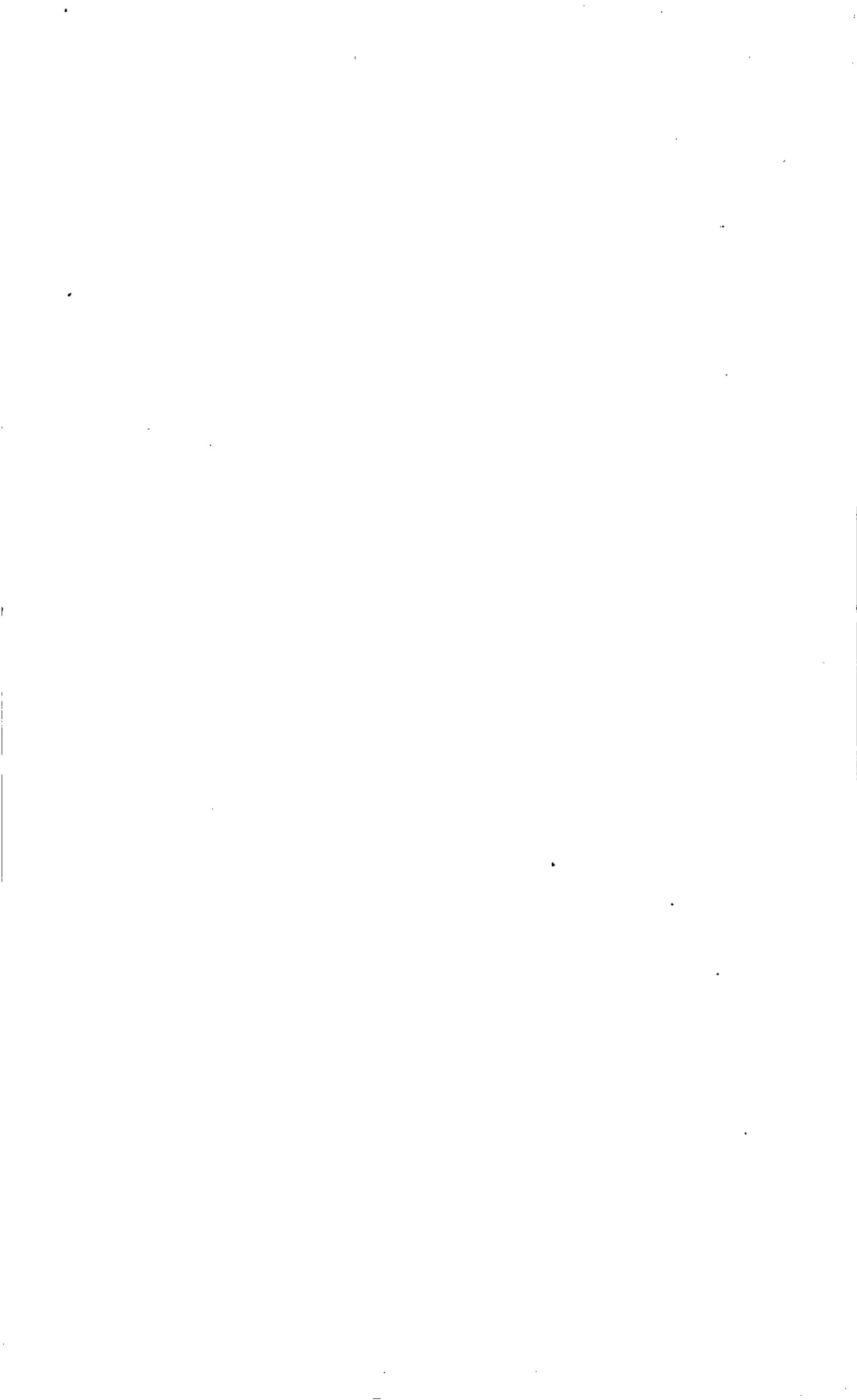
*
**

Le total des excédents appartenant soit à l'Académie, soit aux Fondations s'élève donc à 25.369 fr. 02 et est représenté

par 21.500 francs de bons de la Défense Nationale, 3.610 fr. 05 à la Caisse d'Épargne, 0 fr. 85 à la Banque de France, 234 fr. 71 au Crédit Lyonnais et 23 fr. 41 dans les mains du trésorier.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

CLASSE DES SCIENCES



É T U D E

SUR LA

SITUATION ÉCONOMIQUE DES TRAMWAYS

Par M. CLÉRY.

Nous sommes loin de l'époque où Louis XIV, séduit par une idée due au génie de Pascal, accordait au duc de Roanès par un édit de 1662, l'autorisation d'établir « des
« carrosses publics à l'instar des coches de campagne et qui
« feraient toujours les mêmes trajets dans Paris d'un quartier
« à l'autre, savoir les plus grands pour cinq sous marqués
« par place et les autres à moins, et partiraient toujours à
« heure réglée ».

Au début, l'entreprise fut couronnée de succès et la sœur de Pascal raconte elle-même dans une de ses lettres « qu'on
« voit le monde dans les rues qui attend un carrosse pour se
« mettre dedans, mais quand il arrive, il se trouve plein.
« Cela est fâcheux, mais on se console, car on sait qu'il en
« viendra un autre dans un demi-quart d'heure. Cependant,
« quand cet autre arrive, il se trouve qu'il est encore plein et
« quand cela est arrivé ainsi plusieurs fois, on est contraint
« de s'en aller à pied ». Je ne me hasarderai pas à prétendre que depuis deux cent soixante ans les choses aient beaucoup changé.

Mon but est de vous exposer dans ces quelques pages,

sans m'arrêter à des considérations historiques, quelle est la situation actuelle des transports en commun par voies ferrées, plus ordinairement appelés *tramways*.

L'industrie des tramways compte parmi celles qui ont le plus souffert de la guerre et sur lesquelles les tragiques événements qui ont bouleversé le monde entier ont eu et ont encore la plus violente répercussion. C'est à dessein que je parle d'industrie, car il importe de ne pas perdre de vue que les services publics de transports constituent de véritables entreprises industrielles, comme le fait ressortir le tableau comparatif que voici :

Eléments des affaires industrielles.	Eléments correspondants de l'industrie des transports.
Importance en chiffre des produits fabriqués.	Nombre de kilomètres-voitures.
Importance en chiffre des produits vendus.	Recette totale et nombre de voyageurs transportés.
Prix de revient.	Prix du kilomètre-voiture.
Prix de vente.	Recette par kilomètre-voiture.
Qualité des produits.	Nombre des voyageurs transportés au kilomètre-voiture.

Mais cette industrie, puisque industrie il y a, est placée, en raison de sa nature propre, dans des conditions particulières qui, lorsque sévit une crise économique, l'exposent aux pires dangers et mettent même son existence en jeu. En

général, lorsqu'un industriel s'aperçoit que son affaire périclite, notamment par suite d'une hausse anormale des prix de revient que tous ses efforts sont impuissants à combattre, divers moyens se présentent à lui pour lui permettre de conjurer tant bien que mal le péril; c'est ainsi qu'il peut relever ses prix de vente en leur faisant suivre les variations des prix de revient, ralentir et même suspendre pendant un temps plus ou moins long sa production. Or, de telles mesures sont absolument interdites à l'entrepreneur d'un service de transports en commun, car il est concessionnaire d'un service public, d'où découle pour lui la double obligation d'appliquer des tarifs fixes ou plus exactement ne pouvant dépasser des maxima déterminés par l'Autorité concédante et de ne pas descendre au-dessous d'un minimum de conditions d'exploitation imposé par son cahier des charges. J'indiquerai plus loin les dispositions prises par le législateur, sous l'empire des circonstances créées par la guerre, pour atténuer la rigueur de ce régime; mais je dois dire qu'avant 1914, les concessionnaires souffraient peu de la rigidité du cadre dans lequel ils étaient condamnés à se mouvoir. Les dépenses d'exploitation variaient dans des limites assez restreintes: les horaires n'exigeaient pas une souplesse très grande et, finalement, les Sociétés créées pour l'exploitation de tramways, qui d'ailleurs se contentaient sagement de gains modestes, n'éprouvaient nul besoin de changements auxquels l'Autorité concédante et le public se seraient au surplus montrés résolument hostiles. Aussi, très rares étaient les demandes de modifications de tarifs, et encore était-ce presque exclusivement dans le sens de la baisse. Mais, vienne la bourrasque, l'équilibre financier ne tarde pas à être détruit et le concessionnaire court infailliblement à la ruine si le concédant ne vient à son aide.

Chacun connaît les causes des perturbations qui ont bouleversé l'exploitation des services de transports en commun par voies ferrées :

Augmentation des prix des matières premières et principalement des combustibles ;

Relèvement des salaires, indemnités de cherté de vie, allocations pour charges de famille ;

Application de la loi dite « de huit heures ».

Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que, parmi ces causes, il en est qui ont un caractère permanent. En effet, si l'on constate un abaissement des prix des matières premières, si l'on peut même, dans une certaine mesure tout au moins, espérer une réduction des salaires, il faut tenir pour définitives les charges dues au sursalaire familial qui paraît entrer de plus en plus dans nos mœurs et à la loi « de huit heures » quand bien même, ce qui est fort désirable, elle subirait des amendements dont l'expérience fait reconnaître impérieusement la nécessité.

De quelle manière le concédant peut-il donc porter secours au concessionnaire et soutenir une entreprise dont, il faut l'affirmer nettement, il n'a pas le droit de se désintéresser ? Il s'agit, en effet, comme je l'ai déjà rappelé, d'un service public et se figure-t-on une ville comme Rouen privée un jour de tout moyen de transport en commun ? Quelle est la Municipalité qui oserait affronter une pareille responsabilité ? Deux solutions se présentent, en dehors d'une modification du régime d'exploitation dont il sera question plus loin : subvention et relèvement des tarifs. La subvention doit, à mon avis, être considérée comme une mesure exceptionnelle, destinée à empêcher un concessionnaire en détresse de s'effondrer brusque-

ment, à lui donner le temps d'étudier et de réaliser les réformes propres à remettre l'affaire sur pied. C'est la bouée de sauvetage qu'on jette à un naufragé. Erigée en système, elle aurait le grave défaut de faire supporter à tous les membres de la collectivité, qu'ils usent ou non des tramways, les conséquences des malheurs de l'entreprise et surtout d'inciter le concessionnaire, pour peu qu'il soit indolent, à se reposer sur un concours généreux au lieu de lutter contre la mauvaise fortune. Par conséquent, s'il s'agit d'un déficit durable, dû à des causes économiques dont on ne saurait prévoir la disparition à brève échéance, il faut donner au concessionnaire la faculté de relever les tarifs. C'est là une opération délicate, vouée d'une part à l'impopularité, le public ne comprenant pas que maintenir les anciens tarifs, malgré la dépréciation de l'argent, alors que tous les prix d'achat ont presque triplé, revient à un abaissement parfaitement inopportun de ces tarifs, risquant d'autre part de détourner le voyageur au détriment de l'accroissement de recettes désiré. Aussi une mesure de ce genre qui constitue d'ailleurs une rupture de contrat devait-elle être jadis précédée de formalités donnant toutes garanties pour qu'elle ne fût adoptée qu'à bon escient. Mais on n'avait pu prévoir à l'époque que viendrait un jour où il faudrait permettre à l'exploitant de faire suivre aux tarifs qu'il perçoit les variations des charges d'exploitation qu'il a à supporter et pratiquement, les autorisations sollicitées par les concessionnaires sous la pression des événements arrivaient toujours trop tard. C'est pour ce motif que le Parlement, par des lois de 1916 et 1919, a apporté temporairement à la procédure réglementaire des simplifications, grâce auxquelles des majorations de tarifs ont pu être rapidement obtenues, sauvant ainsi de la ruine un grand nombre d'entreprises.

Aujourd'hui, nous jouissons d'une accalmie relative et ces majorations, jointes aux abaissements qui se sont produits dans les prix des diverses matières, non seulement ont arrêté les Compagnies sur la pente où elles étaient entraînées, mais leur laissent l'espoir de la remonter.

Je parle d'espoir et non pas encore de certitude, et cette réserve se justifie par une considération nouvelle au sujet de laquelle quelques développements deviennent nécessaires. Pour qu'un réseau soit exploité normalement et économiquement, il faut, et ce n'est pas à démontrer, qu'il soit entretenu avec soin et régularité, dans toutes ses parties, matériel roulant, voies, lignes aériennes, etc. Or, pendant les années de guerre et même celles qui ont suivi, cet entretien a été complètement négligé, faute de moyens financiers, de personnel et de matières, alors que, dans une région comme la Normandie, il eût au contraire fallu y pourvoir avec plus d'activité que jamais, en raison du personnel de fortune et inexpérimenté auquel on était condamné à confier la conduite des voitures et de l'affluence de voyageurs, et de voyageurs souvent peu disciplinés, qui résultait de la présence sur notre territoire des armées alliées. Aussi peut-on dire sans la moindre exagération que l'état de ce matériel est lamentable et que sa réfection complète s'impose comme une nécessité absolue. Mais, pour un réseau de l'importance de celui de Rouen, c'est une affaire d'un bon nombre de millions et comment une Compagnie, menacée de sombrer, il n'y a pas longtemps encore, parviendra-t-elle à les réunir ?

Elle peut contracter un emprunt, dira-t-on. Assurément, mais, même avant la guerre, les Compagnies de tramways ne jouissaient pas d'une grande faveur auprès du public, au point de vue financier et comme nul n'ignore les difficultés

au milieu desquelles elles se débattent aujourd'hui, un appel au crédit ne serait certainement pas entendu. C'est alors qu'apparaît un nouveau type de convention, désigné communément sous le nom de « régie intéressée ». On pourrait également, je le signale incidemment, envisager le régime de la régie directe, c'est-à-dire l'exploitation par l'Autorité concédante elle-même après rachat de la concession, mais la souplesse qu'exige la gestion d'une affaire industrielle ne s'accommode pas, quoi qu'on en dise, de la rigidité de l'organisation administrative des départements et des communes qui, en outre, il faut bien l'avouer, sont sollicités parfois par des considérations tout à fait étrangères à la bonne exploitation de leurs réseaux.

Sous le régime de la régie intéressée, la concession subsiste, mais la liberté contrôlée du concessionnaire est remplacée par un système de collaboration qui l'astreint à consulter l'Autorité concédante sur toutes les questions importantes (tarifs, horaires, travaux neufs et de grosses réparations, statut du personnel) moyennant quoi un compte de gestion est tenu en recettes et dépenses en inscrivant parmi celles-ci tout ce qui est nécessaire à l'existence du réseau et de l'exploitant. S'il y a excédent de recettes, il y a lieu à partage; en cas d'excédent de dépenses, l'Autorité concédante fait les avances nécessaires avec l'espoir de les récupérer sur les exercices ultérieurs, à défaut de quoi elle les fait supporter par son propre budget. Au surplus, le concessionnaire est intéressé à une exploitation saine et économique par l'allocation de primes de gestion et d'économie et aussi par une participation aux pertes. De son côté, l'Autorité concédante, département ou commune, qui a à cet égard des facilités dont les Compagnies de tramways sont fort dépourvues, se charge de contracter les emprunts

destinés à la réfection générale du réseau, les sommes à consacrer au paiement des intérêts et de l'amortissement étant prélevées sur les recettes.

Cette intervention de l'Administration crée évidemment des entraves qui font perdre à une entreprise de tramways son caractère nettement industriel; une concession de ce genre ne peut se développer librement en laissant à l'exploitant toutes les chances de profit qu'elle peut lui offrir mais, la sagesse ne commande-t-elle pas, dans l'état actuel des choses, de se contenter d'une existence modeste avec des revenus faibles, mais assurés ?

Pour illustrer par un exemple concret les considérations que je viens d'exposer, je voudrais terminer cette étude par quelques indications sur la situation des tramways de Rouen.

Ce ne sont pas les années de guerre qui ont été les plus dures, l'ascension des salaires et des prix des produits de toute nature ayant été, comme chacun l'a appris à ses dépens, beaucoup plus rapide après l'année 1919 que pendant la durée des hostilités. En outre, l'accroissement des dépenses qui s'est manifesté au cours de cette première période a eu pour contre-partie une augmentation considérable du trafic due à la présence des troupes des armées alliées (le nombre des voyageurs s'est élevé à 39 millions en 1917 et à près de 43 millions en 1918). La crise a atteint son point culminant en 1920 et il est curieux de comparer cette année-là à l'année 1913. Le tableau ci-dessous montre d'une façon frappante quel bouleversement a subi la situation économique dans cet espace de sept ans.

	1913	1920
•		
Nombre moyen des voitures en service jour- nalier	116	140
Nombre de voya- geurs transportés.	27.359.162	29.227.433
Recettes totales.	3.471.362 fr.	9.230.439 fr.
Dépenses totales.	1.994.813 fr.	9.700.656 fr.
Prix moyen de la tonne de charbon	17 fr. 55	319 fr. 88
Prix moyen du ki- lowatt-heure	0 fr. 0793	0 fr. 7272
Coefficient d'explo- itation	57,47 0/0	105,09 0/0

La réduction du nombre des voyageurs qui est d'environ 10 0/0 n'a rien d'anormal : elle est même un peu inférieure à celle que l'on escomptait à la suite du relèvement des tarifs. Mais ce relèvement qui a été opéré par étages en 1918, 1919 et 1920 n'a accru les recettes que dans la proportion de 166 0/0, alors que les dépenses ont fait un bond formidable qui les a majorées de 355 0/0. On ne saurait s'en étonner quand on voit que le prix du charbon a passé de 17 fr. 50 à 320 francs, et que les dépenses du service du mouvement ont grandi elles-mêmes de 970.000 francs à 3.400.000 fr.

Je me hâte d'ajouter que depuis lors une détente s'est produite. En 1921, les recettes sont restées presque exactement les mêmes qu'en 1920 ; mais les dépenses ont diminué de 2.625.000 francs : l'abaissement du prix du charbon qui est descendu à 121 francs, entre à lui seul pour près de

2 millions dans ce résultat, les salaires n'ayant pas subi de modifications et l'on arrive à cette conclusion que l'existence d'une Compagnie de tramways dépend presque exclusivement du prix du combustible, qui règle lui-même celui de l'énergie électrique.

L'année 1920 s'est ainsi soldée par un déficit d'exploitation d'environ 500.000 francs; la Compagnie avait, en outre, à faire face à ses charges obligatoires et on conçoit qu'elle ait jeté un cri d'alarme. La bouée de sauvetage lui est parvenue sous forme d'une subvention accordée par la Ville et lui laissant le temps d'élaborer et de soumettre à l'approbation des Pouvoirs publics un projet de régime de régie intéressée qui lui permette d'assurer son avenir. On retrouve ainsi le processus de la crise et son dénouement tels que je les décrivais dans les pages précédentes, la Ville se chargeant de négocier les emprunts destinés à créer les ressources nécessaires à la réfection générale du réseau.

Quelles conclusions faut-il tirer de cet exposé peut-être un peu aride, mais révélateur d'un ordre de faits avec lequel il serait bon, à mon avis, que le grand public se familiarisât. Les Compagnies se sont rendu compte qu'une exploitation industrielle proprement dite les conduisait inéluctablement, dans l'état de choses actuel, à la faillite et que, sauf à aliéner un peu de leur liberté et à se contenter d'une rémunération modeste, il leur fallait lier partie avec les Pouvoirs concédants. De cette collaboration, on est en droit d'espérer d'heureux résultats; mais il est indispensable aussi que le public comprenne que l'ère des abaissements de tarifs ne peut encore s'ouvrir immédiatement, malgré l'apparence de prospérité qui a succédé aux mauvais jours et qu'on doit avant tout ménager entre les recettes et les dépenses une marge

suffisante pour donner les moyens de satisfaire aux charges qu'entraînent les réfections dont tout le monde reconnaît l'urgence. Que chacun, Ville, Compagnie, public, observe une sage prudence grâce à laquelle nous verrons renaître et même un jour se développer un organisme qui, dans une grande ville comme Rouen, n'est pas seulement un agrément, une commodité, mais passe au rang d'une nécessité économique.





LES ORIGINES DE LA FILATURE MÉCANIQUE DE COTON EN NORMANDIE

Par M. EDMOND PERRÉE.

Quel fut l'introducteur, en Normandie, des premières mécaniques à filer le coton ?

Les enquêtes ouvertes à ce sujet ont généralement conclu en faveur de la Manufacture royale de velours et draps de coton fondée, à Rouen, au milieu du XVIII^e siècle, par l'écossais Jean Holker.

Sans doute, Brisout de Barneville avait bien imaginé, dès 1749, une machine à filer le coton, mais celle-ci présentait de telles imperfections qu'il fallut attendre, pour l'expérimenter, que le fils de l'inventeur l'eut mise au point.

Il est vrai aussi que l'essai fut retardé pour des causes étrangères à la valeur de l'invention. Les Barneville se heurtaient aux préjugés d'une population qui apercevait, dans les mécaniques, des « tueuses de bras », ainsi que l'on disait alors. Le travail de l'usine n'était pas entré dans les mœurs : au moindre prétexte, s'il survenait quelque crise économique, le peuple, trop simpliste pour rechercher les causes profondes de cette crise, attribuait aux mécaniques les injustices du sort, et croyait se sauver lui-même en les supprimant.

D'autre part, le filage du coton était le métier des pauvres gens, surtout des femmes âgées accoutumées aux méthodes

que leurs mères leur avaient enseignées, sur le rouet qu'elles conduisaient à leur tour. La fileuse de coton, à l'opposé du fileur de laine, s'exerçait sur une matière lui appartenant par l'achat qu'elle en avait fait. « Si elle n'a d'argent que pour payer 3 livres de coton cru, dit un mémoire du temps, elle n'en achète pas davantage. Elle travaille cette petite quantité et la travaille avec soin. Lorsque le coton est filé, elle le vend d'autant mieux que son ouvrage est parfait. Sur le prix de la vente, elle prélève de quoi se substantier et si son petit capital se trouve augmenté, elle achète une plus grande partie de matière première. »

L'apparition des mécaniques diminuait les ressources des pauvres, en abaissant le prix de vente des cotons filés à la main; et la Chambre de Commerce de Rouen se demandait, dans une note à la Caisse philanthropique, s'il ne serait pas à propos d'encourager la filature du lin qui présentait en perspective un débouché plus avantageux. Cependant, avant de susciter un mouvement d'opinion dans ce sens, et considérant l'établissement des mécaniques utile pour la concurrence contre les fabriques étrangères, elle émit le vœu que le directeur des Octrois contribuât à l'établissement d'ateliers de filatures, et que du coton en laine fût distribué aux pauvres femmes et aux enfants aux meilleures conditions possibles, de façon à leur assurer le prix de leur main-d'œuvre.

La misère s'aggravant engendra des manifestations populaires. Barneville vit sa machine mise en pièces au cours de l'émeute de juillet 1789 où des pillards saccagèrent même, avec les ateliers de Saint-Sever, ceux d'une filature installée dans le cimetière Saint-Maclou, par le curé de la paroisse. La Manufacture de velours de Saint-Sever avait échappé au sac; néanmoins, dans la crainte de tentatives malveillantes, le

directeur s'était fait autoriser, par les Pouvoirs publics, à armer toute personne qu'il lui plairait pour défendre son établissement.

En février 1783, dit M. d'Estaintot, dans ses *Recherches sur l'introduction de la filature mécanique dans la Haute-Normandie*, de Barneville fils avait obtenu une prime d'encouragement, jusqu'à concurrence de 15.000 livres, sur les mousselines fabriquées à l'imitation de celles des Indes; en 1786, un atelier était mis à sa disposition aux Quinze-Vingts; en 1788, il obtenait du Gouvernement une pension de 20.000 livres, plus 20.000 autres, pour le prix de deux machines fournies par lui à l'Etat. Une Société au capital de 960.000 livres était formée, en vue d'employer le coton filé par l'une de ces machines, celle que la populace devait anéantir; puis, cette machine détruite, on n'entendit plus parler de l'inventeur, qui mourut à Valenciennes, le 28 mars 1842, oublié de ses compatriotes.

Sans méconnaître le mérite de Brisout de Barneville ni combien il est regrettable que son nom ne soit pas demeuré attaché, comme celui d'Arkwright, à la découverte d'un principe nouveau, nous sommes dans l'obligation de constater qu'une autre invention avait primé la sienne; et certainement sa machine se fût tout de même fait une place, si elle avait offert un intérêt réel, étant donné les obstacles que rencontrait l'importation des mécaniques à filer, dont la sortie d'Angleterre était prohibée.

La mécanique de Barneville n'en marquait pas moins un progrès sur le passé : « Par ce grand rouet qui occupe cent vingt-huit fileuses, dit le rapport sur les Travaux de la Commission intermédiaire de la Normandie, on file le coton au degré de finesse nécessaire pour fabriquer de la mousseline

pareille à celle qui vient des Indes. » Le rapport ajoutait que, dans l'intervalle d'une heure, l'ouvrière chargée de conduire la mécanique avait filé 193 aunes de coton pesant 15 grains, ce qui donnait 119.193 aunes à la livre; et des constatations faites, il apparaissait qu'en mettant plus de temps, l'ouvrière eût atteint un degré de finesse supérieur, jusqu'à donner 300.000 aunes par livre de coton. Cependant, le parti le plus avantageux qu'on pût tirer de la mécanique, c'était de 150.000 à 170.000 aunes à la livre, de l'aveu même de l'inventeur.

Mais avant qu'aient été citées les expériences de Barneville, la Manufacture de velours de Saint-Sever avait, dès 1776, dans ses ateliers, des petites jennys, pour la filature des chaînes, et les lettres d'agrégation à la noblesse que le Roi avait signées, en 1774, en faveur des Holker attribuait au fils du fondateur de la Manufacture l'invention d'un rouet faisant « tourner à la fois vingt-quatre broches aussi facilement que des rouets ordinaires en font tourner une et préparant des fils plus fins et plus unis ». Le rouet de Holker avait même devancé la mécanique de Barneville; toutefois Holker ayant apprécié la supériorité des machines anglaises, ne semble pas avoir persisté dans l'exploitation de son système.

Créée dans le faubourg Saint-Sever, en 1751, l'entreprise de Holker avait été dotée, par un arrêt du 19 septembre de l'année suivante, d'un privilège pour la fabrication du velours et drap de coton, avec le titre de Manufacture royale.

Du dispositif de cet arrêt, nous retiendrons tout d'abord que Jean Holker, en qualité d'organisateur et de directeur technique, serait intéressé pour un cinquième dans le produit

de la Manufacture, sans « faire aucune avance ni aucun fonds », ses associés, Pierre d'Haristoy, Louis Paynet, Robert Dugard et Claude Tirrent devant fournir tous capitaux.

La Société s'engageait à mettre sur pied, dès la première année, trente métiers « battants » et à fabriquer, chaque année, trois cents pièces d'étoffe, soit en velours de 14 ou 15 aunes, soit en draps de 20 aunes.

Le Roi accordait aux entrepreneurs une gratification de 60.000 livres sur dix ans, à distribuer : 3.560 livres pour les appointements et salaires de trois Anglais que Holker avait ramenés en France; 1.200 livres, par an, pour les pièces fabriquées, soit 4 livres par pièce; et 1.000 livres à répartir sur les pièces d'étoffes des autres ateliers de la Généralité de Rouen, que la Manufacture royale serait tenue à calendrer moyennant un sol par pièce. Les 2.400 livres de surplus étaient laissées aux entrepreneurs, pour l'acquisition des métiers et à titre de prime d'embauchage des ouvriers.

A Holker personnellement, afin de le mettre en état de fixer sa résidence et celle de sa famille à Rouen, le Roi allouait une gratification annuelle de 1.200 livres, pendant les quatre premières années, plus une somme de 10.000 livres qui serait affectée à la moitié de la dépense d'acquisition de quatre calendres, et demeurerait la propriété de Holker, sans que toutefois il puisse la revendiquer, tant que subsisterait la Manufacture.

Toutes ces libéralités, d'ailleurs, ne devraient guère obérer le Trésor royal : l'arrêt ordonnait qu'elles fussent prises sur le produit des octrois des marchandises entrant dans la ville et les faubourgs de Rouen; aussi le Roi pouvait-il non moins aisément, promettre encore, aux trois ouvriers anglais, une pension viagère, après dix ans de service dans la Manufacture,

égale à la moitié de leurs appointements annuels ainsi fixés : 1.610 livres au sieur Halle, 1.150 livres au sieur Andson, tous deux tisserands et contremaîtres occupés à former des élèves; et 800 livres au sieur Willes, constructeur de métiers, moulins et calendres.

Assurément, c'étaient là de fort avantageuses conditions pour l'époque; elles s'expliquaient, car, à la difficulté de se procurer des machines s'ajoutait la nécessité de faire venir des ouvriers expérimentés capables de les monter, de les mettre en route et de former des apprentis.

La formation de ces apprentis était, du reste, l'un des arguments sur lesquels s'appuyaient les Anglais pour justifier leurs exigences. Ils faisaient valoir, non sans raison, qu'une fois leurs apprentis initiés à la conduite des métiers, ils pouvaient se voir remerciés. Pour parer à cette éventualité, ils prenaient des garanties. En revanche, la Manufacture de velours réclamait de tout apprenti un engagement individuel de six ans, pendant lequel il travaillerait « fidèlement et assidument », sans se déranger de son travail pour quelque cause que ce puisse être, excepté celle de maladie ou autre infirmité; et « le soussigné de la paroisse de » promettait de ne point travailler chez aucun fabricant de la ville ni du dehors aux étoffes « de nouvelle fabrique », qu'après avoir obtenu un congé en règle.

Dans la dixième année de son privilège, la Manufacture déclarait avoir fabriqué 1.787 pièces représentant une valeur de 435.048 livres, dont :

943 pièces de velours tout coton pour . .	294.216 livres.
812 pièces de velours cannelés pour	136.416 —
20 pièces de silkgens pour	3.120 —
12 pièces de drap de coton pour	1.296 —

Les jennys qu'allait monter la Manufacture suffiraient-elles à produire le coton filé nécessaire à la fabrication des velours ? Nous l'ignorons, mais tout laisse à penser que le filage du coton ne tint jamais à Saint-Sever qu'une place secondaire. Holker avait bien introduit les premières machines ; c'est à Louviers que nous verrons le premier établissement qui fut, à proprement parler, consacré à la filature en grand du coton par moyens mécaniques.

Au cours de voyages en Angleterre, Alexandre de Fontenay, celui-là même qui sera maire de Rouen et député à l'Assemblée constituante, avait acquis la conviction que le filage à la main était irrémédiablement condamné et que la lutte contre les procédés mécaniques employés Outre-Manche serait impossible. Il gagna à son idée des manufacturiers de draps de Louviers, Jean-Baptiste Decretot et Petou frères ; et, de concert avec eux, il présenta une requête à l'effet d'obtenir un privilège pour obtenir une mécanique à carder et filer la laine et le coton sur la rivière d'Eure, à Louviers. Est-il besoin de dire que, par mécanique, on entendait alors l'établissement lui-même ? On n'employa que plus tard le terme de filature.

Cette demande motiva une enquête, dont le rapport, conservé dans le fonds de l'Intendance de la Généralité de Rouen, nous révèle que Holker qui avait quitté la direction de sa manufacture et se voyait consulté aujourd'hui comme inspecteur général des Manufactures, se prononça contre le privilège, étant plutôt partisan de la diffusion d'établissements de ce genre. Par contre, l'inspecteur ambulant des Manufactures, Lazowski, était favorable, sous réserve que le privilège n'excéderait pas dix ans.

Malgré le dire de Holker, un arrêt signé de Versailles, le 19 octobre 1784, accordait un privilège de quinze ans aux pétitionnaires et leur permettait d'établir la mécanique qu'ils avaient déclaré devoir être composée, pour ce qui concernait le coton, d'un nombre de machines à carder proportionné à celui des broches ou fuseaux à alimenter.

« Ces machines, dit l'arrêt, seront composées de deux cylindres seulement. Elles se fournissent elles-mêmes de coton. Il y a des cardes sur les cylindres et d'autres fixées au-dessus du grand cylindre, lesquelles ne tournent point. Chaque machine à carder est accompagnée d'une autre, dont le mouvement combiné et précipité enlève le coton de dessus la carde et la débarasse. Le grand ou principal cylindre a trois pieds de diamètre sur vingt pouces de long. Le petit cylindre qui agit de concert avec l'autre, a un pied de diamètre sur vingt pouces de long. Il se trouve aussi une carde qui enveloppe le petit cylindre qui débarasse continuellement le coton. Lorsque le coton est ainsi cardé, il passe par des rouleaux de cuivre et de fer qui le rendent 10 ou 20 fois plus fin qu'il n'est sorti de la machine à carder, et ces rouleaux tirent et s'alimentent eux-mêmes. Au moyen d'une autre machine composée de divers rouleaux cizelés de cuivre et de fer en forme de piliers cannelés, le boudin ou fil est rendu encore 20 ou 30 fois plus fin que par la précédente, sans que sa finesse puisse éprouver la moindre inégalité dans toute sa longueur. Vient ensuite la mécanique à filer, composée de quantité de machines particulières dont chacune a douze paires de rouleaux cizelés de cuivre et de fer. Chaque paire de rouleaux conduit quatre fils au fuseau, et chaque machine a quarante-huit fuseaux. Ce sont ces machines qui terminent et finissent l'opération en donnant à volonté au fil le degré de finesse

requis. Cette finesse peut être telle que ce fil ferait la plus fine mousseline connue. L'égalité dans la filature est certaine et est l'effet nécessaire de la disposition des différentes machines, chose précieuse pour la France qui ne connoit point ce genre de perfection puisqu'on voit dans des étoffes qui sont réputées belles des filatures si inégales qu'il y a quelques fois cinquante pour cent de différence d'un fil à l'autre. Cette machine à carder et filer le coton est absolument semblable à la fameuse machine inventée et exécutée en Angleterre par le sieur Arkwright actuellement à Cromford en Derbyshire. On doit compter au nombre des avantages de cette machine l'épargne du savon qu'on employe dans toutes les mécaniques de France pour préparer le coton. La dépense en est très considérable et d'ailleurs le savon a l'inconvénient de rendre le coton trop tendre et trop cassant. »

On le voit, il s'agissait, cette fois-ci, de machines d'Arkwright, non plus de jennys.

Les jennys inventées, en 1767, par James Hargreaves, avaient, les premières, permis le filage d'un certain nombre de fils, à l'inverse de l'ancien rouet qui n'en filait qu'un seul. Leur apparition suscita en Angleterre une opposition aussi vive que celle contre laquelle Brisout de Barneville se heurterait plus tard, en France; cependant, elles présentaient de si indéniables avantages que leur emploi devint général, pour la fabrication des fils de trame. Mais elles ne se prêtaient pas à la production des fils de chaîne qui exigent beaucoup plus de résistance, pour le même degré de finesse. C'est alors qu'Arkwright donna, en 1769, une machine d'un autre modèle ayant, sur la précédente, la supériorité de produire des fils plus solides que ceux obtenus jusqu'à ce jour, même par le filage à la main, et que le tissage n'avait cessé de

réclamer depuis longtemps, pour remplacer les fils de lin dont il devait composer la chaîne de ses étoffes.

Louviers allait donc se consacrer de préférence aux fils de chaîne.

L'arrêt concédait le titre de Manufacture royale en même temps qu'il autorisait l'apposition, sur la porte principale de l'établissement, d'un tableau aux armes du Roi avec la faveur d'un portier à la livrée de Sa Majesté. En outre, les bâtiments et dépendances de la Manufacture étaient affranchis du logement des gens de guerre. Les entrepreneurs, le directeur, le contremaître et les trois principaux ouvriers jouiraient d'une exemption de la milice, corvée et autres charges publiques, même de la taille, tant pour eux personnellement que pour l'enceinte dans l'étendue de laquelle se formerait ledit établissement, et ils seraient imposés au rôle des privilégiés pour raison de leur capitation.

L'installation de la mécanique et la surveillance de la construction étaient confiées à deux Anglais: John Theakston, dit Wood, et John Flint, dit Hill, qui avaient travaillé dans l'atelier d'Arkwright, l'un, pendant sept années, l'autre, pendant dix.

Le 5 février 1785, un acte de société était passé pour l'exploitation du privilège entre : 1° MM. Pierre-Nicolas et Alexandre Defontenay, négociants à Rouen, sous la raison Veuve Defontenay et Fils; 2° M. Jean-Baptiste Decrétot, négociant à Louviers; 3° MM. Michel-Georges et Michel-Nicolas Petou frères, aussi de Louviers; 4° M. Pierre-Michel Piéton de Prémalé, de Louviers; 5° M. Michel-Louis Lecamus de Limarre, demeurant à Paris; 6° M. Eugène Ysquierdo de Rivera, demeurant aussi à Paris; tous réunis à Louviers.

Le même jour, la nouvelle Société faisait l'acquisition d'un moulin, dit de la Salle-du-Bois, dans le faubourg de Saint-Germain, près de Louviers, et bientôt s'élèverait, à l'aval du moulin, un bâtiment de bois destiné à l'installation de la filature du coton, « la première mécanique hydraulique à carder et filer le coton qui ait été établie en France ».

Ce bâtiment, annexe de la Salle-du-Bois, n'aurait-il pas été édifié aussi d'après les plans de François Guérout, l'architecte qui avait doté Rouen de l'ancien Théâtre-des-Arts, inauguré, en 1776, et de plusieurs hôtels de la rue de Crosne? Les documents que nous avons recueillis ne le disent pas, mais nous le croirions assez volontiers, attendu que les ateliers de la Manufacture de laine dans les dépendances de laquelle allait être travaillé le coton, et dont le comte d'Artois avait admiré la belle ordonnance, en 1781, étaient son œuvre.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus à Louviers ne furent vraisemblablement point sans rapport avec la mise sur pied de la filature de Fontaine-Guérard, l'une des premières qui furent consacrées exclusivement au filage du coton en Normandie.

François Guérout qui s'était occupé de la liquidation de biens nationaux, notamment de ceux de l'abbaye de Fécamp, avait remarqué quels avantages les bâtiments conventuels offraient à l'industrie, par leur ampleur et leur solidité. Le moulin de l'abbaye de Fontaine-Guérard ayant été mis en vente avec les prairies qui l'entouraient, il résolut de s'en rendre acquéreur. L'existence d'une puissante chute d'eau ne pouvait qu'aider aussi à la réalisation de ses desseins.

Il s'en fallut de peu cependant que le projet n'échouât. A l'heure des enchères, l'agent de Guérout se déroba, impres-

sionné par le nombre des concurrents. L'affaire dut être reprise par d'autres voies, mais finalement, François Guérout obtint le lot, pour le prix de 53.000 livres plus un pot de via de 9.000 livres au bénéficiaire de l'adjudication. Un mois plus tard, le 23 avril 1792, il constituait une Société pour une durée de seize ans, à l'effet de filer le coton en grand « à la manière anglaise ».

Le capital de 300.000 livres fut divisé en trente actions de 1.000 livres chacune, réparties comme suit :

François Guérout, architecte, demeurant à Rouen, rue de la Truie.....	6	actions.
Jean-Pierre Le Masson, négociant, rue de Crosne	5	—
Pierre Le Cointe, fabricant, rue aux Juifs..	5	—
Joseph Lambert, directeur de la Monnaie..	2	—
François Guérout fils, négociant.....	3	—
Dibon, demeurant à Louviers.....	1	—
Pierre Angran, fabricant à Rouen.....	3	—
Ménager, demeurant à Radepont.....	1	—
J.-Nicolas Le Bouvier, demeurant à Rouen.	1	—
G. Angran, fabricant à Rouen.....	1	—
Jacques Angran, fabricant à Rouen.....	2	—

Le capital étant ainsi formé, la Société fixa à 2.000 le nombre des broches qu'elle se proposait d'exploiter. Guérout fut chargé de la construction, moyennant une somme à forfait de 10.000 livres pour ses honoraires. Il se mit tout de suite à l'œuvre, et l'affiche d'une licitation judiciaire, qui eut lieu en 1820, nous apprend quelle fut la disposition adoptée pour les ateliers.

Contrairement à ce qui se pratique de nos jours, où les

batteurs et les cardes sont placés au rez-de-chaussée des usines, sinon le plus souvent même, pour diminuer les chances de propagation d'incendie, dans des bâtiments isolés, les épilucheurs, batteurs et cardes furent installés au second étage de l'établissement. Cette distribution, condamnée aujourd'hui, se concevait alors qu'étaient encore inconnus les tubes pneumatiques et les monte-charges modernes; à défaut de ces appareils, on préférait hisser la balle même de coton brut à un étage supérieur.

La montée s'effectuait à l'aide d'une poulie; et peut-être utilisa-t-on, à Fontaine-Guérard, le plancher basculant que possédait tout moulin. Quoique infiniment moins comprimés que nous les voyons maintenant par la presse, les cotons bruts en balle présentaient un volume plus réduit que les cotons cardés, et leur manutention s'en trouvait facilitée; il était tout naturel de les monter dans cet état, pour ensuite, au moyen de glissières, faire tomber le coton cardé à l'étage inférieur, puis au rez-de-chaussée où il serait définitivement converti en fils, dans les ateliers de continus du premier étage et du rez-de-chaussée.

François Guérault ayant été à diverses reprises étudier sur place les installations d'Angleterre, il serait invraisemblable qu'il n'eût pas mis à profit l'expérience acquise au cours de ses investigations, pour édifier et ordonner une usine, suivant les procédés qui paraissaient les plus rationnels à l'époque; telle était probablement la disposition adoptée, jadis, dans nombre de fabriques d'Outre-Manche : les cardes et batteurs, aux étages supérieurs; les broches-fileuses, au-dessous.

Afin d'équiper la filature, un traité fut passé avec l'Anglais John Flint, dont nous avons fait connaissance à Louviers, et qui était domicilié en la paroisse de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, depuis une dizaine d'années.

Celui-ci s'engageait à fournir, aux termes de son contrat, vingt-huit systèmes composés chacun de 72 broches, soit au total 2.016 broches, toutes les machines devant être en « bois, cuivre et fer, semblables en tout à celles de Louviers, quant à la fourniture, mais supérieures quant à l'exécution ».

John Flint recevrait chaque année la somme de 5.000 livres à titre de traitement, plus un dix-huitième du bénéfice net. De plus, si le bénéfice dépassait 108.000 livres, il lui serait alloué, indépendamment de ce dix-huitième, une gratification de 10 0/0 sur l'excédent des 108.000 livres; en outre, il aurait toute liberté de surveiller l'établissement « par lui conduit à Lillebonne » et d'y aller, une fois par mois, jusqu'en 1794, c'est-à-dire pendant deux ans encore après la signature du contrat.

Mais le moulin paraissait déjà insuffisant. La Société fit bientôt l'acquisition de la maison conventuelle même de Fontaine-Guérard, moyennant un pot de vin de 9.000 livres à un sieur Gaudon, de Pitre, qui avait acheté la maison 73.000 livres, le 23 avril 1792.

Au mois d'août 1793, l'état d'avancement des travaux permit de songer à s'approvisionner en coton; seulement, on était en état de guerre, et l'achat de neuf balles de coton Bourbon fut conclu sur la base de 1.800 livres le quintal. La somme prévue pour cet achat ayant été de 40.000 livres, nous apprenons ainsi que les balles de cette origine ne pesaient guère plus de deux à deux quintaux et demi chacune.

John Flint qui avait entrepris de monter l'usine, ne paraît pas avoir répondu aux espérances. Le 22 février 1794, il abandonne les travaux, dans le plus grand désordre. Guérout père et fils qui remplissaient déjà les fonctions de directeurs, le remplacent dans ses attributions, et se voient allouer, de ce

chef, 2 0/0 sur les ventes, plus une indemnité annuelle de 2.400 francs. N'avaient-ils pas préparé aussi ce traitement de faveur par une présentation qu'ils venaient de faire d'échantillons filés « par leurs soins », qui avaient été trouvés très beaux ?

L'affaire était en marche. Au mois de septembre 1794, nous relevons la trace d'une vente de 150 livres de coton filé à 34 livres, la livre de 16 onces, plus 330 livres à 45 livres, 240 livres à 52 livres, et 170 livres à 61 livres.

Guérout fils était envoyé en Suisse, le mois suivant, avec mission d'acheter 6 milliers de coton Marignan-Fernambourg belle qualité. Cette quantité fut réduite à 2.000 par la suite, au prix maximum de 10 livres la livre, rendu à Fleury-sur-Andelle. L'opération fut-elle réalisée ? On en peut douter ; en octobre, il est fait mention de l'achat à Dieppe, au prix de 12 livres, 10 sols la livre, de 600 à 800 livres de coton en laine de provenance non désignée et de 400 livres de coton de Saint-Domingue.

Malheureusement, du fait de la crise qui sévissait, par suite du prix élevé de toutes choses, il avait fallu appeler 12.500 livres, par action, au lieu des 10.000 primitivement envisagées, et le bilan arrêté le 20 floréal an IV, c'est-à-dire le 9 mai 1896, quatre ans seulement après la constitution de la Société, ne reconnaissait plus qu'une valeur de 6.100 livres pour chacune des actions, avec un actif social de 183.000 livres obtenu comme suit :

Terrains et bâtiments	106.000 livres
Machines	60.000 livres
Meubles	3.000 livres

Marchandises :

Coton en laine, 2.810 livres à 45 sols la livre	6.322 livres 10 sols
Coton filé, 2.219 livres à 6 livres la livre	13.314 livres
Total	188.636 livres 10 sols
Dû à divers	5.636 livres 10 sols
Reste	183.000 livres

La situation était loin d'être florissante. Les ouvriers désertent l'usine, appelés à des travaux plus rémunérateurs; un régisseur demande une augmentation de traitement que la Société n'est pas en mesure de lui donner, il s'en va; des actionnaires se retirent et passent la main à d'autres; ceux-ci se débarrassent, à leur tour, des anciens titres et de ceux qu'ils avaient repris, si bien que tout le paquet revient à Guérault père, à qui son fils même a revendu les trois actions qu'il s'était fait attribuer, lors de la création de l'affaire.

François Guérault, devenu seul maître de la filature, en poursuivit l'exploitation jusqu'à sa mort en décembre 1803. Son fils, Adolphe, lui succéda. Celui-ci qui devait monter, dans le couvent de Sainte-Marie, la première pompe à feu de Rouen, conçut de plus vastes projets, mais ses entreprises furent suivies de revers, et lorsque la propriété de Fontaine-Guérard fut vendue en 1820, sur licitation judiciaire, elle se trouvait dans un état complet de délabrement, quoique cependant munie d'un outillage encore intéressant.

D'après l'inventaire dressé à cette époque, la Filature possédait alors :

Un loup, un ventilateur, trente éplucheuses avec un assortiment de claies pour étaler le coton; sept carderies en gros, dix-huit carderies en fin, deux laminoirs à plat à 6 systèmes avec devants de paniers, quatre autres laminoirs également à 6 systèmes mais avec devants à lanternes, quatre boudinières de 10 systèmes et de vingt lanternes, trois belys de 108 broches pour filer en doux, trente-deux filatures montées ensemble de 3.440 broches à dévidoirs doubles pour continus, etc...

Un atelier spécial était réservé aux cardes, un autre aux éplucheuses, et le battage des cotons s'opérait dans un troisième atelier, situé comme les deux autres, avons-nous dit, au second étage. Les boudinières, laminoirs et dévidoirs occupaient le troisième étage; au quatrième étage en galetas se trouvaient deux ateliers, dont l'un renfermait trois métiers à filer en doux et l'autre servait de magasin de rebut. Au rez-de-chaussée étaient un atelier de continus et les ateliers de réparation avec menuiserie et forge. Le premier étage, divisé en trois compartiments, comprenait un atelier de continus, un magasin de classement des cotons et un dépôt de pièces de rechange.

L'établissement fut racheté par M. le baron Levavasseur et il n'en subsiste plus que le souvenir, les bâtiments anciens ayant disparu pour faire place à une filature moderne, dont le curieux vaisseau percé de fenêtres ogivales s'aperçoit encore, à mi-côte, entre Pont-Saint-Pierre et Radepont.

Fontaine-Guérard, nous le répétons, ne fut pas la première filature de coton qui ait fonctionné en Normandie. Outre Louviers, Lillebonne, Oissel, Déville possédaient déjà des mécaniques, lorsque François Guérout songea à la vallée d'Andelle, mais pour les renseignements concernant l'organi-

sation et la marche d'une filature, au début de l'industrie mécanique du coton, dans notre région, nous devons cette mention à son entreprise.

En résumé, il apparaît que les nôtres ne se refusèrent pas, comme on l'a prétendu, à expérimenter les mécaniques nouvelles; et, contrairement à l'opinion généralement répandue, ce n'est pas le fameux traité de commerce signé, en 1786, entre la France et l'Angleterre qui incita nos industriels à utiliser les jennys et les machines d'Arkwright, puisque le privilège concédé à la Filature de Louviers porte, en toutes lettres, mention de ces dernières, dès 1784.

Certes, il y eut bien des hésitations, à l'origine, et cela se conçoit d'autant plus que les premiers échecs n'étaient pas pour inspirer confiance, tant que l'expérience du temps n'aurait prouvé la valeur des inventions nouvelles. Mais les efforts mêmes de ses fabricants ne prouvent-ils pas que, loin de se désintéresser du problème, la Normandie cherchait à le résoudre ?

Que le traité de 1786 ait eu pour conséquence de précipiter le mouvement, nous l'admettons, tout en faisant remarquer encore que ce mouvement était né avant que la diplomatie désarmât l'industrie française contre la concurrence britannique. Ne fut-il pas développé par la rupture avec l'Angleterre, du fait de la Révolution, plutôt que par l'accord de 1786 ? La Chambre de Commerce de Rouen, dans un mémoire daté du mois d'avril 1811, que nous avons sous les yeux, dit en effet, à propos des filatures de coton « à la mécanique » de sa circonscription :

« C'est particulièrement depuis la Révolution que se sont multipliés ces sortes d'établissements. Dans l'espace de moins

de dix ans, les riches vallées de Déville, Maromme, et celle de Darnétal se sont trouvées couvertes d'usines plus ou moins importantes, parmi lesquelles on distingue celles de : MM. Rawl, J.-B. Pinel et fils, et d'autres. Outre les filatures hydrauliques, beaucoup s'établirent avec des manèges et autres moteurs; en 1806, on comptait dans le seul arrondissement de Rouen :

En filature continue.....	170.832	broches
En mull-jennys.....	54.398	—

Soit, au total 225.230 broches qui, avec leurs accessoires, abstraction faite de la valeur des chutes d'eau ou autres moteurs, des emplacements et bâtiments nécessaires, avaient dû coûter à établir plus de 9 millions ».

Aujourd'hui, le nombre des broches à filer existant dans l'arrondissement de Rouen dépasse 1 million; et pour la Normandie, nous en comptons 1 million et demi, produisant 54 millions de kilogrammes de filés de coton par an, dont la valeur a représenté près de 500 millions de francs en 1921.

INSTALLATION

DU

D^R ACHILLE FLAUBERT

COMME CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HOTEL-DIEU

Par M. DUBREUIL

Le 18 novembre 1815, S. E. M. le Ministre de l'Intérieur signait la décision suivante :

« Article premier. — Le docteur Flaubert est nommé à la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

« Art. 2. — Le docteur Laumonier conservera, en considération des longs services qu'il a rendus aux pauvres, le titre de chirurgien en chef honoraire ainsi que les émoluments et avantages dont il jouissait avec le logement dont il est en possession ».

Cette décision notifiée le 28 novembre par M. le comte de Kergariou, préfet du département, à la Commission administrative des Hospices amène celle-ci à tenir le 6 décembre une séance dont je vous demande la permission de vous retracer le souvenir. L'allocution du président — s'il l'a jamais retrouvée dans ses papiers de famille — a dû faire hurler de joie Gustave. C'est un parfait modèle du style de l'époque, guindé, ampoulé, tournant à l'aide des métaphores autour des idées les plus simples, tel en un mot que l'eût écrit trente ans plus tard le divin pharmacien Homais.

L'auteur de cette page est M. Deshommets de Martainville qui, de 1821 à 1830, sera maire de Rouen, et qui laissera d'ailleurs la réputation d'un administrateur prudent et avisé, ce qui vaut encore mieux que de bien écrire. En l'absence du maire actuel, M. Ribard, négociant, rue de la Vicomté, préside la séance, assisté de deux de ses collègues de la Commission administrative des Hospices, M. Frémery et M. Robert Garvey le Jeune, et du secrétaire Le Barbier.

La séance s'ouvre par l'entrée solennelle du D^r Flaubert, de MM. les chirurgiens-internes Doudement, Tisseville et Motte, des élèves et aspirants en chirurgie de l'Hôtel-Dieu qu'on appelle encore l'Hospice d'Humanité; et devant ce cortège, notre pensée irrespectueuse nous ramène à Molière.

La décision ministérielle est lue et commentée; il est bien entendu qu'Achille Flaubert n'aura logement et émoluments qu'à la mort de Laumonier, « ce qui, dit le procès-verbal, a été agréé et consenti de plein gré » par lui.

Ainsi Flaubert ne quittera la rue du Petit-Salut qu'en 1818; mais avec Laumonier, ses relations sont presque familiales, puisque c'est chez lui qu'il y a quatre ans il a connu, aimé et épousé Anne Fleuriot. Aussi son consentement à ces propositions sévères n'a rien pour surprendre.

Mais le voici qui prête serment (Juro !) « de bien et « fidèlement s'acquitter de ses fonctions avec toute l'humanité, l'intérêt, le zèle et l'exactitude qu'exige une place si « importante ».

Après quoi, le président l'ayant proclamé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, prononce enfin son discours :

« MESSIEURS,

« Chargé par Monsieur le Préfet de remplacer provisoirement le maire, c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de présider en ce moment votre assemblée et de jouir de l'avantage de concourir avec vous à l'installation du docteur Flaubert, appelé à remplir les fonctions de chirurgien en chef de l'Hospice d'Humanité, en remplacement de M. Laumonier que son âge et ses infirmités forcent au repos, après de longs et signalés services rendus dans la place qu'il occupe.

« L'Administration des Hospices de cette ville, dont l'active et paternelle sollicitude embrasse tout ce qui intéresse ces grands et précieux établissements où le malade indigent, l'enfant abandonné et le vieillard sans ressource trouvent un azile et des secours, éprouvait depuis quelque temps le besoin de redonner à la partie chirurgicale dans l'Hospice d'Humanité, tout ce qui lui manquait par l'absence de chirurgien en chef, où, malgré le zèle et les efforts des premiers élèves attachés à cette maison pour rendre moins sensible cette absence, la médecine opératoire et la partie de l'enseignement ne pouvaient manquer d'en souffrir.

Je vous demande, Messieurs, la permission de souffler un peu. Je n'ai pas l'ampleur de poumons que supposent les périodes de M. de Martainville, périodes où d'ailleurs on trouve un peu de tout, sauf du français.

« C'est, poursuit-il, pour faire cesser cet état de choses que l'Administration avait sollicité pour vous, Monsieur, d'abord votre adjonction à M. Laumonier et qu'elle vient enfin d'obtenir du Gouvernement votre nomination définitive à cette place importante. C'est aux solides connaissances, aux talents dont vous aviez déjà fait preuve qui n'avaient point échappé à l'œil attentif de l'Administration, lorsque vous étiez attaché à cette maison; c'est aussi à la réputation méritée que vous vous êtes encore acquise depuis et qui a devancé vos années, que vous devez le choix honorable qui s'est fixé sur vous, choix que vous justifierez dans tous les tems. Le malheureux trouvera toujours en vous cet intérêt touchant qui ajoutera aux secours de votre art en lui faisant

supporter plus patiemment ses maux. S'il était besoin d'exciter et de soutenir un zèle moins éclairé et moins ardent que le vôtre, pour le bien public, j'offrirais ici pour modèles ces hommes distingués qui vous ont précédé dans cette même place; je citerais le nom du célèbre Lecat qui s'y rattache si glorieusement, de cet homme qui sut si bien illustrer l'art qu'il professait et qui le premier introduisit à Rouen ce mode d'enseignement si utile aux progrès de la science, par de savantes démonstrations d'anatomie pratique, où il savait interroger la froide dépouille de l'homme privé de la vie pour en tirer le secret de soulager l'homme vivant et de lui conserver l'existence.

Tout ça, mon Dieu ! pour dire que Lecat a fait des autopsies.

« Combien alors n'eut-il pas de difficultés à vaincre, pour former et soutenir cet utile établissement, surtout à cause des préjugés, nuisibles sans doute à l'avancement de l'art, mais dont le principe ne paraissait point blâmable, puisqu'il tenait à un respect religieux pour les morts. Vous n'aurez point, Monsieur, comme dans ces temps déjà éloignés, à lutter contre les mêmes obstacles dans les cours d'anatomie que vous professerez pour l'instruction des élèves; peut-être au lieu de cet excès de respect pour les morts, aurez-vous à réprimer un excès contraire et devenu trop commun dans les amphithéâtres et les laboratoires d'anatomie qui servent aux dissections. Là une jeunesse irréfléchie qui ne sent point encore assez la dignité de l'homme, se porte quelquefois à des écarts scandaleux, à une espèce d'impiété envers la dépouille inanimée d'un être qui naguère respirait et qui était peut-être doué de plus de vertus que n'en ont ceux qui insultent à ses restes.

Allons, Monsieur le Président, voilà qui n'est vraiment pas gentil pour les élèves qui vous écoutent.

« La sévérité de vos principes de morale ne vous permettra pas de souffrir l'indécence de semblables excès ni d'abus d'aucune espèce : les excellentes qualités de votre cœur qui s'allient si bien avec le mérite modeste qui vous dis-

tingue, sont un sûr garant de l'harmonie qui règnera continuellement dans les rapports que vous aurez avec toutes les personnes attachées à ce même hospice : vous aurez sans cesse tous les égards qui leur sont dus pour ces femmes respectables que la Providence semble avoir créées exprès pour consoler et secourir l'humanité souffrante.

Aujourd'hui, nous dirions : « les religieuses » ; mais nous avons perdu le secret du beau langage.

« Enfin dans l'exercice de vos importantes fonctions, vous remplirez l'attente de l'Administration en surpassant même ses espérances. »

Achille Flaubert remercie en quelques mots : il ose espérer « justifier le choix dont il est honoré et que l'Administration n'aura point à regretter le vœu qu'elle a émis en sa faveur ».

La séance solennelle est levée. Les assistants se retirent en bon ordre. Le nouveau chirurgien en chef reste seul en face de la Commission qui lui fait lire, par le secrétaire Le Barbier, en dix-huit articles fort longs, « les conditions qui lui sont imposées pour l'exercice de ses fonctions ».

J'en détache l'article 5 qui a encore trait aux autopsies :

« Il (le chirurgien en chef) ne pourra faire sortir de l'ensevelissoir ni autoriser qu'on fasse sortir de ce lieu aucun cadavre, qui réunira (*sic*) sur lui une carte indicatrice qu'il est réclamé par la famille ; il aura seulement la liberté de se livrer dans ce local aux recherches que peut exiger le besoin de s'instruire et de faire des observations sur les causes de la mort ; mais il sera tenu de faire rapprocher et recoudre les chairs et recouvrir le cadavre, *de manière que l'œil ne se trouve point affecté ni l'âme saisie* lorsque les dames religieuses se présentent pour rendre les derniers devoirs aux personnes décédées ».

Flaubert promet d'exécuter les dix-huit articles dont on lui remettra une copie. Puis il se retire.

Vous voyez, Messieurs, que cette cérémonie de pur style Restauration était à la fois pompeuse et naïve, comme la parole de son président. Mais à la même époque, on ne se piquait pas seulement aux hospices de Rouen de parler un français solennel; le latin n'y était pas traité avec moins de faveur. Ceci — et je m'en excuse — n'a plus trait au D^r Flaubert, mais je ne puis résister au plaisir de vous citer l'inscription d'une des cloches de l'Hospice-Général, filleule de M. de Martainville. Ce latin, vous allez en juger, n'a rien à voir avec la langue de Pline ni de Tacite :

« *Anno J.-C. 1823, in hospitio generale Rothomagense benedictam a Reverendissimo Holley vicario generale Dominus Carolus Deshommets marquis de Martainville Rothomagensis major simul et nobilis Domina Carola Ludovica de Vanssay, Mariam-Carolam me nominarunt in præsentia clarissimi baronis de Vanssay, præfecti provinciæ Sequanæ inferioris, Ecclesiam divi Philippi dominis Bouig et Bellefontaine, domum F. de Vallory, Detancourt, Fauquier, Delaistre et de Raffetot regentibus.* »

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS



DISCOURS DE RÉCEPTION

de Mgr DU BOIS DE LA VILLERABEL

Archevêque de Rouen

LES FRONTIÈRES DE BASSE-BRETAGNE ET DE HAUTE-BRETAGNE

FORMÉES PAR L'INVASION NORMANDE

AUX IX^e ET X^e SIÈCLES

MESSIEURS,

En 1760, vous aviez vingt ans à peine et déjà vous connaissiez le chemin de cette salle des Etats. Elle avait encore la voûte de bois en berceau dont les derniers débris se cachent sous ce plafond. Mgr de Saulx de Tavannes l'avait partiellement réparée, sans lui enlever son cachet du XV^e siècle.

Un siècle et demi ont passé depuis ces jours de votre jeunesse et vous n'avez pas vieilli : vous esquissez les mêmes gestes qu'en ce temps-là. En vrais Rouennais, vous avez horreur des nouveautés, quand il ne vous est pas démontré qu'elles constituent un progrès certain. Ce culte des traditions vous grandit et vous honore : bien mieux, il vous a conduits, sans que vous vous aperceviez, dans cette enceinte, par une vieille habitude.

Si le maréchal de Luxembourg surgissait tout à coup de l'escalier tournant construit par le cardinal d'Estouteville ; ou bien s'il montait majestueusement l'escalier aux rampes en fer forgé, accolé à la façade gothique pour que pussent s'y

déployer à l'aise les traînes des prélats et des grandes dames de la Généralité de Rouen, il jetterait un regard circulaire autour de lui et reconnaissant en vous l'air de famille des académiciens d'alors, il oublierait en votre compagnie les années écoulées depuis Louis XV, le Bien-Aimé.

Il aurait plus de peine à reconnaître l'archevêque de ce temps et se demanderait comment avait disparu le cardinal de la Rochefoucaud qui paraissait, au milieu de vous, pour la première fois le 6 août de cette année fameuse. Vous me garderiez l'*incognito*, pour m'éviter la confusion de lui expliquer à quel titre je me trouve dans cette savante Assemblée.

Il est vrai qu'un archevêque n'a pas d'âge, ou plutôt, il est très ancien, car il remonte soit à saint Mellon, soit à saint Romain, sans qu'au cours du siècle il ait perdu son caractère de père et de pasteur du peuple. Voilà pourquoi vous m'avez ouvert les portes de votre vénérable et savante Académie, au lendemain même de mon arrivée à Rouen et de mon intronisation sur le siège archiépiscopal dont l'histoire a tant de fois tenté l'érudition et la fine plume de vos membres.

Le départ de Son Eminence le cardinal Dubois, appelé par la confiance du Souverain Pontife sur le siège de Paris, laissait un vide parmi vous. Vous aimiez à le voir au milieu de vous dans vos séances solennelles, enveloppé dans les larges plis de sa pourpre romaine. Fin lettré, esprit délié, il vous arrivait le sourire aux lèvres et sa large bienveillance gagnait toutes les sympathies. Vous vous attendiez à le garder longtemps au milieu de vous, quand, brusquement, Paris qui n'avait pas osé, depuis 300 ans, commettre de pareil larcin, vous le déroba, en revendiquant son titre de capitale. A vos regrets, je mêle les miens en parfaite conscience du péril de telles successions et je fais appel à cette bienveillante

indulgence que vous fortifiez tous les jours au contact des morts illustres qui parlent encore. Oh ! les admirables inspireurs de bonté que nos graves amis les livres poudreux. Ils les aimaient tant ces admirables bibliophiles que furent le cardinal d'Amboise, le cardinal de Bourbon et François de Harlay. Heureux princes de l'Eglise, ils ne vivaient pas au siècle de l'électricité, où l'action dévore les hommes.

En souvenir d'eux, je m'enfuirai un moment du vertigineux tourbillon d'une existence archiépiscopale au XX^e siècle. Oublions le présent et parlons de nos ancêtres, les rudes Vikings qui envahirent la Bretagne, en même temps que la Neustrie, mais ne créèrent qu'une Normandie, afin que vous ne partagiez pas avec trop d'héritiers leur nom et le renom de leur vaillance.

En vous entretenant des hauts faits des audacieux Scandinaves qui envahirent la France aux temps carolingiens, je m'aventure sur un terrain si familier à votre érudition que je m'expose à de compétentes critiques. Vous me pardonnerez ma témérité, en songeant que je trouve ainsi le moyen de satisfaire mon double amour de la Normandie et de la Bretagne. L'Académie vise tout, en cultivant l'histoire et les Belles-Lettres, et ne néglige pas les sentiments qui inspirent le mieux les écrivains : la foi et le patriotisme. Au service de nos petites patries, nous travaillons efficacement au triomphe de la grande. Un peu de régionalisme ne messied pas au sein d'une Assemblée qui sert la cause de la décentralisation intellectuelle.

*
**

Quoique académiciens, c'est-à-dire travailleurs infatigables, vous prenez parfois des vacances et malgré la beauté des

plages normandes, vous vous laissez prendre aux charmes pittoresques des grèves bretonnes. Ce pays diffère si profondément du vôtre qu'il vous ménage, à chaque détour de chemin, beaucoup d'imprévu.

Dans les campagnes de Haute-Bretagne, vous surprenez sur les lèvres des laboureurs un patois qui ressemble singulièrement à celui de la Basse-Normandie; mais en poussant plus loin vos pérégrinations, vous pénétrez en une région, dont vous n'entendez plus la langue.

Il y a donc deux parties bien différentes en cette province qui renferme trois millions d'âmes. Le Français et le Breton en prennent chacun la moitié. Alors, vous vous figurez aussitôt que nous devons aux écoles, aux journaux, à la facilité des voyages ce partage d'un pays qui fut au IX^e siècle presque entièrement celtique. Ne cédez pas à cette illusoire impression. Le partage date de loin. La frontière linguistique qui sépare la Haute et la Basse-Bretagne s'est dessinée à la fin du X^e siècle. Depuis lors, elle n'a guère varié.

Aujourd'hui comme alors, les anciens diocèses de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Vannes restent fidèles au parler de leurs ancêtres qu'ont abandonné la plus grande partie du diocèse de Saint-Brieuc, le diocèse de Saint-Malo, le diocèse de Rennes et le diocèse de Nantes. Ajoutons aussitôt que Rennes, Nantes et leur banlieue n'ont jamais usé que de la vieille langue romane.

Il y eut donc au X^e siècle une catastrophe linguistique qui ne s'explique que par un bouleversement politique et social.

L'histoire vaut la peine d'être contée, car nous ne voyons pas souvent les vainqueurs supprimer sans réserve, malgré tous leurs efforts, la langue des vaincus. Cette victoire normande ne réjouit pas les celtisants et, pour s'en venger, il leur arrive

parfois de considérer comme des Bretons de seconde zone leurs frères qui ont perdu dans la bataille l'idiome de leurs ancêtres. Etudions donc rapidement cette page émouvante et tragique de nos vieilles chroniques.

Au IX^e siècle, pendant la majeure partie du temps, la Bretagne vécut l'ère fameuse de la monarchie de Nominoë, d'Erispoë et de Salomon. Aucun de ses fils ne se la rappelle sans fierté. Ce fut peut-être la plus belle période de son passé. Aussi les Normands, malgré le succès de quelques incursions et de quelques pillages, n'obtinrent aucun résultat durable. Ils pénétrèrent dans quelques estuaires et sur quelques rivages, mais ils se brisèrent contre les inaccessibles falaises de l'unité nationale. Un peuple ne meurt jamais que de ses fautes et surtout de ses divisions.

Les héritiers de ces rois glorieux se divisèrent pour partager leur héritage et s'usèrent en des luttes intestines. Les Normands en profitèrent. Quelle que fût leur bravoure et l'habileté audacieuse de leur tactique, ils n'eussent jamais triomphé d'un ennemi qui leur eût offert un front unique.

Aussi finirent-ils par couvrir, au X^e siècle, la Bretagne tout entière.

Quand le flot qui avait submergé la péninsule se retira; quand Alain Barbetorte réveilla les dernières énergies bretonnes et reconstitua l'unité nationale, il ne restait presque plus rien du grand peuple que le génie seul de Charlemagne avait pu dominer. D'ici, de là, quelques groupes perdus dans les forêts profondes de chênes au noir feuillage s'y dissimulaient dans l'ombre, sans autre espoir de salut que l'oubli ou le mépris de leurs vainqueurs. D'autres avaient subi la dure loi de l'esclavage et cultivaient les terres de leurs aïeux

pour des maîtres qui méprisaient le travail manuel. D'autres, encore plus nombreux, avaient pris la fuite par les chemins les plus courts. Ceux qui habitaient dans les régions voisines de l'Empire carolingien y cherchèrent une sécurité qu'ils ne rencontraient plus chez eux, chassés toujours plus loin par l'impuissance de leurs hôtes à protéger leur propre territoire. D'autres, enfin, avaient pris le chemin de la Grande-Bretagne et, refaisant à rebours la route de mer que leurs pères avaient suivie pour trouver des terres nouvelles, sollicitaient humblement une hospitalité parcimonieusement accordée.

Toutes les femmes n'avaient point pris le chemin de l'exil. Sur la terre bretonne comme en Neustrie plusieurs subirent le charme de ces guerriers vigoureux en qui une passion violente se joignait à de fières qualités d'honneur militaire. Ces Scandinaves de haute taille, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, ardents à la lutte et naïfs comme des enfants, autant que primitifs en leur brutale sauvagerie, ne vécurent pas pendant un demi-siècle la vie chaste des moines et des anachorètes. Au soir de leurs orgies, au lendemain de leurs razzias, ils cédaient à la volupté et dans des unions contractées, suivant l'expression du temps, *more Danico*, ils préparèrent une descendance héritière de leurs conquêtes.

Au jour de la défaite, ils abandonnèrent sans remords leurs foyers improvisés, parce qu'ils vivaient sur des barques où ne pouvaient monter des femmes. Alors survinrent les émigrés des Gaules et ceux de la Grande-Bretagne, ou plutôt leurs enfants ou leurs petits-enfants. Les uns parlaient la langue romane, les autres la celtique. Les premiers rentrèrent sur le territoire des marches franco-bretonnes, les autres sur les rivages et dans les sombres retraites de l'extrémité de la péninsule. Ici et là ils assurèrent la prédominance de la langue qu'ils avaient parlée sur la terre d'exil.

Ce qui restait de la descendance normande s'assimila d'un côté comme de l'autre aux mœurs et aux manières de parler des populations qui reprenaient possession du sol. Les celts et les gallos colonisèrent donc chacun de leur côté la patrie que leurs pères avaient abandonnée aux jours douloureux de l'invasion.

A partir de ce moment, une nouvelle Bretagne commença, partagée en deux éléments, dont les contrastes, comme l'union, ont formé son génie propre et la caractéristique de sa civilisation. Nul ne saurait la comprendre et l'aimer comme elle veut l'être, sans la prendre telle que l'ont formée ses malheurs et sa résurrection. Théoriquement, un vrai Celte peut regretter le temps où tous les sujets de Nominoë parlaient le même langage. L'histoire ne se refait pas et la Bretagne appartient à tous ses ancêtres, ceux de l'exil en France, ceux de l'émigration en Grande-Bretagne. En terre étrangère, la première génération conserve sa langue nationale, la seconde la perd, la troisième ne soupçonne même pas que leurs pères l'avaient parlée. Sur place, dans le cadre familial de leurs pauvres logis et de leurs vastes forêts, ils eussent continué à causer les uns avec les autres en employant les mêmes mots que leurs aînés. Jetés au loin, ils prirent, par nécessité, la manière de parler qu'employaient leurs hôtes. Voilà comment, au lendemain de la victoire d'Alain Barbetorte et du départ de leurs envahisseurs, les Bretons, selon leur origine d'exil, se fixèrent à jamais une frontière linguistique qui n'a point varié depuis lors. Suivez-la telle qu'elle descend de Plouha, à l'Ouest de Saint-Brieuc, jusqu'à l'Est de Vannes. Telle la firent le X^e et le XI^e siècles, telle elle demeure aujourd'hui. Les variations de cette ligne ont été presque insensibles.

Les maîtres seuls pourraient développer à loisir cette

curieuse histoire, et certes il ne manque pas de celtisants de marque. En nous reportant à leurs œuvres, nous entrerions dans le détail de cette transformation.

Les documents historiques n'abondent pas. A vrai dire, nous ne perçons cette nuit du IX^e et du X^e siècles qu'à l'aide des vies de saints composées dans les monastères du XI^e siècle et particulièrement dans celle de saint Guennolé, par le moine Wurdisten. Notre grand historien breton, Arthur de la Borderie, qui a érigé le magnifique monument des quatre premiers volumes de l'*Histoire de Bretagne*, lui a largement emprunté pour mettre sur pied le récit palpitant des malheurs et des résurrections de son pays. A vingt ans de distance, il reste encore, quoique descendu dans la tombe, le maître à consulter, le défricheur patient d'un terrain jusqu'à lui inculte.

Au cours de sa vie, il n'a pas manqué de contradicteurs, mais il aimait la bataille, comme ses héros de prédilection, Nominoë et Alain Barbetorte, et c'était un rude joueur. Son œuvre, malgré les tendances un peu personnelles et absolues de son tempérament, reste debout dans son ensemble et nous devons nous incliner avec respect devant ce bon ouvrier des chroniques bretonnes.

Le problème dont nous tentons la solution l'avait préoccupé. Il le trancha de la manière que nous avons nous-même adoptée après lui. Sur certains points, nous avons essayé de mieux dégager sa pensée et de la préciser. Ayant quitté la Bretagne depuis l'année 1915, nous n'avons pas suivi les travaux d'érudition et d'histoire qui ont paru depuis notre départ, mais je doute fort que, dans l'exposition des causes du recul du breton, ils puissent arriver à des certitudes notablement différentes de notre thèse.

Suivons donc la puissante marée de l'invasion normande

comme des barques portées par le premier flot se laissent entraîner dans l'estuaire des rivières jusqu'au point où il expire.

Cette histoire vous est très familière. Sur bien des points, vous aurez sans doute des lumières à m'apporter. Il me semble pourtant qu'en surprenant, à travers les récits du temps, les éléments de l'organisation sociale des envahisseurs et des envahis, nous apprendrons les secrets des rapides transformations de la Bretagne, sous l'influence des Normands. Les rudes acteurs de ce grand drame sont beaux encore à contempler dans leurs tombes. Parmi les ruines, les incendies, les pillages et l'oppression des pauvres gens, ils nous offrent le spectacle de belles énergies humaines mises au service du mal et que le Christianisme seul disciplina pour en faire des forces constructives et des valeurs fécondes. Les Normands d'aujourd'hui ont encore de la gloire à cueillir dans les souvenirs de ce lointain passé.

En assistant aux conquêtes, puis aux défaites des Normands en Bretagne, vous vous félicitez d'avoir eu pour envahisseur de la Neustrie le plus grand, le plus intelligent, le plus génial de ces marins et de ces soldats de Scandinavie. Rollon avait l'âme d'un Galliéni, d'un Mangin et d'un Lyautey. C'était un colonisateur. Il a pillé comme les autres ; mais il a vu plus loin que le bénéfice de ces razzias d'un jour. Il a entrevu l'avenir et puisque d'autres avaient constitué un empire dans sa patrie, pourquoi n'en organiserait-il pas un second dans la nôtre ? A la pointe de son épée, il se taillerait un domaine à sa taille. En épousant la fille du comte de Bayeux, il donne un exemple que suivent ses compagnons. Quand Charles négocie avec lui le traité de Saint-Clair-sur-Epte, il sanctionne en réalité une situation de fait absolument

acquise. Sa conversion et son baptême achevèrent de former en lui le père de votre patrie normande. Quand il mourut en 931, son œuvre était parachevée et Guillaume Longue Epée son fils n'eut qu'à la maintenir.

La vie des pêcheurs et coureurs de mer établis dans les fjords et autour des grands lacs de la Scandinavie les avait accoutumés à reconnaître l'autorité d'un patron de barque. A terre, ils reprenaient leur farouche indépendance; mais, sur mer, ils acceptaient la discipline nécessaire du bord. Voilà pourquoi ils manœuvraient facilement en bandes capables de s'accorder pour un coup à entreprendre.

« C'étaient, écrit M. Le Carpentier, l'auteur du livre intitulé *Le Pays de Caux*, dans son nouvel et intéressant ouvrage *Pays Scandinaves et Finlande*, des hommes rudes, avides de richesse et de gloire, qui considéraient comme une honte le travail de la terre. De même que, dans les belles nuits d'août, le ciel est parcouru par une pluie d'étoiles filantes qui, parfois, tombent sur notre terre avec un bruit formidable et s'y fixent à jamais, de même aux IX^e et X^e siècles, les Vikings quittèrent la Scandinavie, sillonnèrent les mers sur leurs drakkars et vinrent s'implanter sur des terres moins arides que leur sol natal. Les Suédois tentèrent la fortune sur les rives orientales de la Baltique, les Norvégiens et les Danois sur les rives occidentales de la mer du Nord, sur les côtes de la Manche, voire même sur celles de l'Atlantique et de la Méditerranée. Vers la fin du IX^e siècle, un des petits principicules norvégiens conçut un projet qu'aucun autre jusqu'alors n'avait formé, celui de conquérir la Norvège tout entière. Il y parvint et Harald Haarfager fut le premier roi de la Norvège. Son succès eut sur la destinée de la France et du monde des conséquences

immenses, puisque, plutôt que de devenir les vassaux d'Harald, Gangér Rolf et ses hommes s'expatrièrent et réussirent à conquérir en France cette partie de la Neustrie qui s'est depuis lors appelée Normandie. »

En réalité, deux courants principaux se dessinèrent. L'un se dirigea vers la Seine, l'autre poussa plus loin jusque dans l'Atlantique et entra dans l'estuaire de la Loire.

Le premier courant se stabilisa, le second, après un moment d'arrêt, remonta vers sa source. Les Normands de la Seine firent œuvre durable, ceux de la Loire n'obtinrent qu'un succès momentané. Il manque, en effet, à ceux qui pénétrèrent en Bretagne, un chef de la valeur colonisatrice de notre Rollon qui dort son dernier sommeil dans notre cathédrale de Notre-Dame de Rouen : un héros à côté des saints !

La vaillance pourtant ne leur fit point défaut. Elle égala celle de leurs frères plus heureux. Un général ne mérite le titre de conquérant qu'en tirant de la victoire des résultats qui demeurent. Or, leur triomphe n'eut pas de lendemain et ils n'enfantèrent pas de nationalité nouvelle. Ils aboutirent à la destruction du royaume de Bretagne qu'ils crurent enterrer à jamais dans son tombeau fumant. Un jour vint, où par une réaction rapide et l'une des plus surprenantes résurrections de l'histoire, le mort sortit de son sépulcre, sous forme de duché.

Au VIII^e siècle, les Pépin de Herstall, les Charles Martel avaient repoussé les invasions sarrazines. Charlemagne, libre de ce côté, tourna ses efforts du côté de la Bretagne armoricaine et lui imposa le tribut ; mais son fils, Louis le Débonnaire, ayant nommé, sous une pression d'opinion, à titre de *missus Imperatoris* le celte Nominœ gouverneur de cette province tributaire, paya cher sa faute politique. Il s'était cru

habile en plaçant dans ce poste un homme du pays; mais il oubliait que son pouvoir à lui-même était encore mal assis. Le peuple breton rongait son frein avec amertume et impatience. Entraîné par ses administrés, poussé par ses ambitions personnelles, épris aussi, disons-le, de la grandeur de sa race, l'envoyé de l'Empereur leva la bannière de l'indépendance. D'un bout à l'autre de la péninsule, un cri farouche lui répondit. Une nation entière se dressa debout pour reprendre sa liberté.

Nominoë remporta sur les troupes de Charles le Chauve, à Ballon, une victoire décisive et proclama la royauté bretonne. Les bardes accordèrent les cordes de leurs harpes pour chanter sa gloire et jusqu'en notre vingtième siècle les Bretons prononcent encore son nom avec fierté. Lorsqu'il mourut en 851, les frontières de son royaume s'étendaient au delà de Rennes et de Nantes. La Bretagne avait reçu sa forme définitive, qu'elle retrouva plus tard au lendemain de ses malheurs. L'Eglise elle-même s'adapta à la constitution de la nouvelle monarchie. Pour ne pas recourir à la métropole française de Tours, les évêques, d'accord avec leur roi, se constituèrent un métropolitain qui fut l'archevêque de Dol. L'âme du pays entra dans le grand mouvement de l'unité.

Sous le règne de Nominoë, les Normands tentèrent bien de paraître en 843, mais, si douloureuses que fussent leurs incursions pour les riverains de la Loire et de la mer, elles méritent simplement le nom d'escarmouches et furent un simple prélude. L'île de Noirmoutiers les avait d'abord tentés: elle constituait pour eux une base navale. Là vivaient des moines, dans un monastère que saint Filibert avait fondé au VII^e siècle et qui conservait précieusement son corps saint. Les moines, effrayés par l'apparition des pirates, s'enfuirent

avec leurs reliques sur le continent et s'établirent à l'extrémité du lac de Grandlieu, le 7 juin 836.

Ce fut un exode émouvant, le premier d'une longue et douloureuse série. Sur leurs épaules, les moines avaient chargé le lourd sarcophage en marbre gris bleu qui se voit encore aujourd'hui dans l'église si curieuse de Saint-Filibert de Grandlieu. Avec un pareil fardeau, le voyage singulièrement pénible exigea de nombreuses étapes. Le saint, d'ailleurs, payait leurs sueurs et leurs fatigues par des miracles qu'il semait sous leurs pas. Les populations, émerveillées et enthousiasmées, accouraient au devant d'eux. Leur marche devint bientôt triomphale. Les fidèles s'empressaient pour toucher le brancard et la toile de lin qui le couvrait, ou pour tremper leurs lèvres, détail curieux et pittoresque ! dans la coupe de vin où avait trempé le pied de la crosse du saint.

Enfin, d'étape en étape, le cortège parvint au but. Les moines déposèrent leur trésor dans une église bâtie par Arnulph et complétée par Hilbord. Un des témoins de ces scènes impressionnantes en rédigea plus tard le récit. Il se nommait Ermenther.

En cette même année 843, où ils avaient occupé leur base navale de Noirmoutier, le 24 juin, les Normands, bravant la redoutable puissance de Nominoë, arrivèrent par surprise sous les murs mal gardés de Nantes. Le peuple chrétien célébrait à la Cathédrale la fête de saint Jean-Baptiste si glorieusement placé par la foi des premiers siècles à la tête de la liste des saints. L'évêque Gohard officiait pontificalement ; les clercs et la foule chantaient les mélodies sacrées. En un instant, d'une flottille composée d'une centaine de barques, une armée de soldats sortit brusquement. La ville fut couverte comme par un raz de marée. Les sentinelles avaient été

enlevées et tuées en un clin d'œil. Personne ne se doutait de rien et déjà les Normands enveloppaient l'église et sans s'arrêter à briser les portes, pénétraient à l'intérieur par les fenêtres. Un effroyable carnage commença. Le sang coulait à flots. A l'autel, l'évêque Gohard, quoique blessé, continuait la célébration des saints mystères. Au moment où il entonna *Sursum corda*, les bras ouverts et tendus vers le ciel, un Normand lui trancha la tête d'un coup de hache.

Après cette facile victoire, les envahisseurs parcoururent la ville, entassèrent dans leurs barques un immense butin et repartirent avec quelques prisonniers pour l'île de Noirmoutiers. La prise de Nantes fut donc un coup d'audace, une affaire rondement menée, un douloureux incident. L'occupation de la Bretagne ne commençait pas encore.

La seconde invasion fut bien plus terrible que la première. Nominoë était mort; son fils, Erispoë, qui régna de 851 à 857, en subit les atteintes. En juillet 859, Nantes, la ville commerçante et active de la Loire, vite reconstituée, attira de nouveau les Normands. La Cathédrale restaurée avait été purifiée par l'évêque de Vannes, dès le 30 septembre 843; mais les habitants avaient oublié les leçons de la première attaque et mal pris leurs précautions. Ils furent encore surpris, n'opposèrent qu'une faible résistance et se virent de nouveau submergés par le flot des envahisseurs.

Après cette seconde victoire de Nantes, les Normands ne reprirent pas le large comme la première fois. Ils se réfugièrent dans l'île de Biesse, au milieu du fleuve et ils y organisèrent un camp retranché, pour commander le cours de la Loire. Leur conquête assurée, ils s'engagèrent avec cent trois barques dans l'estuaire de la Vilaine, afin d'atteindre Redon, mais une tempête se leva et dispersa leur flotte. En

ce péril, ils invoquèrent, quoique païens, les saints du pays et firent un vœu à saint Convoyon, patron de la ville visée par leur cupidité. Le calme revint; alors, ils se résolurent à tenir leur engagement. D'accord avec les habitants, ils entrèrent à Redon, apportèrent des aumônes, allumèrent des cierges et, en fait de pillage, se contentèrent de boire le vin de messe. Les Redonnais s'en tirèrent donc à bon compte.

Par compensation, après cet étrange pèlerinage, les Normands ravagèrent le comté de Vannes, s'emparèrent de l'évêque Courantgen et l'emmenèrent prisonnier, en 854. Erispoë résolut d'en finir avec eux, organisa une expédition et les chassa de son royaume en 855.

Ces incursions avaient épouvanté les Bretons qui connaissaient bien la mer et la traversaient souvent pour aller rejoindre leurs frères du pays de Galles, de Cornouailles ou du Sud de l'Ecosse, mais qui n'avaient pas constitué de flottes de guerre. Où était le temps où les Venètes engageaient sous Jules César de terribles batailles contre les flottes de Rome ?

Les Normands, au contraire, avaient organisé puissamment leurs forces navales. Fils des Fiords de Norvège pour la plupart ou bien marins des côtes basses du Jutland, ils connaissaient tous les chemins de mer. Hardis navigateurs, ils affrontaient les tempêtes sur des navires non pontés, se riaient de la pluie et du vent et ne prenaient d'autre précaution que de réserver leurs expéditions pour le temps de l'été.

Ils arrivaient les uns avec de grands navires montés par vingt-quatre hommes et capables de porter des richesses, tantôt avec des barques de bois doublées de peaux de vaches et chargées de soixante hommes. Quel spectacle pour les riverains du fleuve ! La proue de ces barques s'ornait de têtes effrayantes de dragons, de chimères ou de serpents. Les

hommes soufflaient dans leurs trompettes guerrières, frappaient à coups de pique les bordages des barques, projetaient les rayons du soleil avec leurs boucliers luisants sur la campagne et poussaient des clameurs sauvages. Au bout d'une lance, ils déployaient un drapeau rouge de sang, ou bien ils dressaient au bout d'un bâton un corbeau étendant ses ailes. Eux-mêmes revêtus de peaux de phoques ou de morse, ils épouvantaient les populations, sonnait du cor, brandissant leur épée.

Même en des expéditions rapides comme celles de Bretagne, ils emmenaient des prisonniers. Anshaire de Corbie, lorsqu'il évangélisa la Scandinavie, fut tout étonné d'y trouver ces compatriotes.

Quelle forte formation la famille normande avait reçue sur les côtes de Norvège ! La femme restait toujours à terre, tandis que son mari et ses grands fils naviguaient. Aussi, elle régnait comme une souveraine au foyer. Content de la royauté de sa barque, l'homme s'inclinait devant elle au logis quand il descendait à terre, parce qu'elle a l'habitude de gouverner la maison et qu'il se sentait lui-même malhabile à la diriger. A ce foyer, l'aîné savait qu'il hériterait du métier de son père et ne s'inquiétait pas du lendemain. Il affrontait avec lui les périls de la mer et quand le vieillard rendait le dernier soupir entre deux tempêtes, il prenait en mains le gouvernail et le filin et tendait la voile de cette mouette qui se plaisait à effleurer la pointe des vagues et se jouait de descendre dans ses replis. Le cadet, au contraire, rompu comme son frère aux manœuvres du bord, n'avait plus qu'une seule pensée, quand il se sentait le tempérament d'un chef : courir les aventures, armer une barque, se constituer un domaine et un foyer, créer une souche nouvelle.

Rassemblez tous ces cadets audacieux, formez de leur barque une flottille et vous aurez l'armée navale d'invasion qui pénétra sur la terre de Bretagne. Les voilà nos aventuriers, à Noirmoutier, à Nantes. Les récifs d'Ouessant et les courants terribles même aux grands navires ne leur ont pas fait peur.

Peut-être, rentrant en Scandinavie chargés de butin, obtiendront-ils la main des fières jeunes filles de leur pays; peut-être, avec l'intention de fonder ailleurs leur race, se marieront-ils dans le pays même qu'ils ont pillé. En réalité, la patrie du cadet normand se trouve sur mer. Partout où passe sa barque, il est chez lui. « Le Norvégien, dit le proverbe, doit naître, vivre et mourir dans le bois. » Cela veut dire que la mer sera la fosse où il dormira son dernier sommeil.

Du moment qu'il y a des berges accessibles et de grasses terres au bord de la rivière, des gens à réduire dans leur propre pays en servitude et à contraindre au travail de la terre, il est chez lui. « Il est indigne, écrit un Scandinave en ces temps héroïques, de se procurer par la sueur ce qu'on peut obtenir par le sang. »

Au besoin même, il bataillera contre ses propres frères pour se tailler son domaine. Ainsi fera Sidric avec ses cent barques contre les Normands de Nantes, établis dans l'île de Biesse. L'hiver ne lui agrée pas, l'été sourit au navigateur scandinave, car sa barque n'est pas pontée et s'il ne redoute pas la gelée, il craint les pluies prolongées et les brouillards.

En Bretagne, Salomon s'était débarrassé de son rival Erispoë qui occupait le trône. Charles le Chauve lui proposa des soldats, mais ceux-ci, sous la conduite de son fils, Carloman, se mirent à piller au lieu de combattre.

A ce moment, les Normands, sous le commandement

d'Hasting, avaient tendu leurs voiles aux brises du printemps. Ils étaient las de vivre pauvrement sur la terre de leurs aînés, sur la bande mince qui se déroule là-bas entre la montagne et la mer. C'était en 868. Ils s'affrontèrent en quelques combats d'avant-garde et s'estimèrent assez pour conclure la paix, en 869. La trêve dura trois ans.

Au bout de ce temps, Hasting, fatigué de son inaction, reprit le large, doubla la pointe Saint-Mathieu, s'engagea dans la Loire et mit le siège devant Angers.

Les Franks faiblissaient : Salomon courut à leur secours et les délivra ; mais, huit mois après, il mourut en juin 874 et la Bretagne resta sans roi. Cela voulait dire qu'elle était mûre pour la conquête.

Deux chefs bretons se disputent la primauté, Gurwant et Pascwiten. Les Normands épousent naturellement le parti de l'un d'entre eux, le second, et les voilà installés, à Saint-Melaine, sous les murs de Rennes, dans un camp retranché, qu'ils improvisent selon leurs méthodes. Ils n'aimaient pas les villes trop closes et, comme ils disaient dans leur rude langage, les murs couverts de suie derrière lesquels on étouffe. La campagne ouverte leur rappelait mieux les libres horizons de la mer. D'ailleurs, ils n'aimaient pas à perdre de vue leurs barques hallées sur les berges de la rivière.

Hasting ne tient pas en place. Le voilà à Tréguier, dans la rivière du Jandy ! L'évêque Gouennan fuit devant lui, avec ses clercs, les reliques de saint Tugdual, les ornements et les livres de la Cathédrale, pour trouver un abri sur la terre de France.

Le chef normand a repris la mer ; il aborde à l'estuaire de la Rance, il lance un parti contre Dol et précipitamment l'archevêque Jean charge sur ses épaules et celles de ses

prêtres les précieux restes de saint Turian, pour les déposer à Madrie entre la Seine et l'Eure, abbaye de Saint-Leufroi au VII^e siècle, dite de la Sainte-Croix, fondée sous le patronage de notre glorieux prédécesseur saint Ouen. Jean, l'exilé de Dol, devint abbé peu après et le sarcophage de son saint demeura là jusqu'au XVII^e siècle. Quant aux ossements, ils furent transportés, en 918, à Saint-Germain des Prés. Les événements mêlaient ainsi les peuples et les gloires dont se tissera la grande France des temps modernes.

Plus loin, sur la côte du Léon, c'est-à-dire au Nord du Finistère actuel, une troupe normande s'installe à l'île de Ratz, en face de Roscoff, selon la prédiction de saint Pol-Aurélien. Les pauvres gens des campagnes fuient avec leurs troupeaux dans la forêt profonde; ils s'y fortifient, sous la conduite de saint Ténéran, et ils y attendent derrière leurs fortifications de 500 pieds de tour et de 35 pieds de haut le rembarquement des pillards. Les années passeront avant de leur ménager cette sécurité. Pendant ce temps, Carloman, fils de Louis le Bègue, meurt le 6 décembre 884 et n'a qu'un frère âgé de cinq ans. En janvier 885, on le remplace par un incapable et un peureux, Charles le Gros, petit-fils de Louis le Débonnaire par Louis le Germanique. Quant à la Bretagne, elle reste toujours divisée et vouée aux pires calamités. Les Normands continuent à longer les côtes et à pénétrer dans les rivières. Les voilà dans le Blavet : les moines de Saint-Gildas-de-Ruys, au Sud de Vannes et ceux de Loc-Menech-en-Moréac, à dix lieues au Nord, s'effraient et prennent le chemin de l'exil. Ils cherchent un abri bien loin pour les reliques de saint Gildas et celles de saint Paterne de Vannes et ils ne s'arrêteront qu'en Berry.

Tout à coup, un homme se lève. Il se nomme Alain : la

postérité le surnommera le Grand et il relèvera, de 888 à 907, la monarchie bretonne. Les Normands livrent une terrible bataille à Questembert. Jamais ils n'avaient rassemblé tant de guerriers. Leurs quinze mille hommes furent battus. Après quelques autres tentatives, ils comprennent qu'il n'y a plus rien à faire et reprennent les routes de mer vers la Scandinavie.

A la mort de ce vaillant roi, la Bretagne, malgré ses divisions, bénéficie encore de la force acquise ; mais, dès 913, les Normands reparaissent. Hélas ! l'heure a sonné de la grande invasion. Tout va disparaître, comme une grève sous le flot montant du jusant : plus de chartes, plus de monuments, plus de documents sur la vie politique et sociale ! La Bretagne meurt.

Les chefs se nomment Ohtor et Hrvald. Leur premier effort à Guérande aboutit à une défaite, mais l'épouvante règne déjà dans le pays. Une fuite désordonnée vers la France commence. La vieille abbaye de Landévennec, au fond de la rade de Brest, s'agite : ses moines emportent les restes de saint Guennolé, de saint Walois, de saint Rioc, de saint Martin d'Armorique, au loin, en 914.

En 919, apparaît une nouvelle flotte. Raghénold la conduit. Les Bretons qui ne se sont pas échappés meurent tragiquement ou demeurent esclaves, soit dans le pays même, pour travailler la terre au profit des vainqueurs, soit en Scandinavie.

Nantes subit son troisième siège. La vieille muraille gallo-romaine cède encore une fois. Le torrent dévale par la brèche. Les assiégés tentent une résistance autour de la Cathédrale et du château qui deviennent comme le donjon de la place. Rien n'y fait. Pendant vingt ans, jusqu'en 937,

les Normands occuperont le pays tout entier et, en deux ans, jusqu'en 921, feront le vide partout. En vain, Robert le Fort, duc des Francs, ancêtre des Capétiens, tentera de délivrer Nantes en formant à son tour un camp retranché. Au bout de cinq mois, il devra traiter et reconnaître la souveraineté normande en Bretagne. En 927, Hugues le Grand, duc de France, et Herbert, comte de Vermandois, renouveleront la même tentative pour aboutir au même traité. Il est écrit que la Bretagne ne sera jamais sauvée que par des Bretons.

Les moines de Redon, retirés d'abord à Plélan avec le corps de saint Maxent, sous le gouvernement d'Adhémar, frère d'Amauri, vicomte de Poitiers, cherchent un refuge sur la Loire d'abord où, près de Blois, ils achètent l'église de Candé, à Auxerre ensuite, sous la protection de Richard le Justicier, enfin en Poitou, où ils fondent Saint-Maxent.

Pendant ce temps, dans la vallée de la Rance, à l'abbaye de Lehon gouvernée par Junan, Salvator, évêque d'Aleth, préside un grand Conseil. Il s'agit de sauver les reliques de la région. A cette époque, le plus précieux trésor d'une ville ou d'un monastère était le sarcophage d'un saint, car les peuples avaient foi en son intercession et organisaient des pèlerinages. Leur piété confiante engendrait des miracles, les aumônes abondaient, les cérémonies éclatantes se multipliaient. Chaque saint recevait ainsi des hommages pour une raison spéciale, parce que chacun guérissait une maladie particulière. Si difficiles que fussent les voyages, les hommes d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, aimaient les déplacements, si bien qu'une abbaye riche d'un corps vénéré devenait aussitôt un centre. Or, il s'agissait de sauver les plus grands noms de la liturgie bretonne : saint Malo, saint Magloire, saint Lunaire, saint

Guenaël, saint Briec, saint Corentin, saint Méloir, saint Trémeur, saint Budoc, saint Wiganton, saint Leutierne, saint Levian, saint Kiferian. Les délibérations aboutirent à la conclusion fatale, l'exil. A la frontière, le lamentable cortège rencontre Agan, archevêque de Dol, et l'évêque de Bayeux, qui emportent de leur côté saint Samson, saint Senieur, saint Paterne, saint Scubilion, les patrons de Dol, de Bayeux, de Saint-Pair et d'Avranches. Les deux troupes se joignent. Quelle procession, mais dans laquelle retentissent les lamentations de Jérémie ! Du fond de la Cornouaille s'ébranlent à leur tour saint Ronan, saint Hervé, saint Maian, saint Convoyon.

Il reste encore un comte de Rennes, Juhel Bérenger, qui remporte une victoire isolée mais sans lendemain contre Félékan. Tout à coup, un chef terrible apparaît du fond de la Norvège, Eucon. Tout est fini. Les terres bretonnes du Cotentin, du comté de Coutances, de l'Avranchin qui dépendent de la couronne de France passent, par un traité, entre les mains de Guillaume I^{er}, dit Longue-Epée, duc de Normandie, fils du grand Rollon, pour échapper à l'invasion des Normands de la Loire.

Le royaume de Bretagne perd à jamais un des plus beaux fleurons de sa couronne. En ressuscitant, il ne le retrouvera plus et les limites du duché resteront désormais fixées au Couesnon.

La trompette de la résurrection générale sonnera du fond du Ponthieu et de cette vieille ville de Montreuil aux solides murailles où se réfugièrent Benedic, abbé de Landevennec, successeur de Wurdisten, et Clément, évêque de Cornouailles.

Déjà la race y avait pris pied au temps où saint Josse ou Judoce s'y réfugia pour échapper au trône de Donmonée

que lui réservait son frère Judicaël et fonda l'abbaye qui porte son nom. Autour des reliques de saint Guennolé s'était formé le monastère de Saint-Valois ou Winvalois, en 924. Sur cette terre picarde, dépendance alors du diocèse d'Amiens, il n'était question que des malheurs de la petite patrie. Au cours de leurs oraisons, les moines rêvaient aux moyens de reconquérir sur l'envahisseur leur terre natale. Un écho de leurs sentiments nous est parvenu sous la plume de l'un d'entre eux, Wurdisten. Ecoutez-le :

« Hélas ! la Bretagne gît, dépouillée de l'éclat de ses triomphes. Elle est mutilée, puisque ses puissants chefs ont été massacrés et elle gémit vaincue, courbée en deux sous le joug de l'étranger. Jadis, elle se complaisait en ses joyeux festins, jadis elle se vantait de la pompe de ses fêtes. Maintenant elle répète sur elle-même l'objurgation du prophète Nahum contre Ninive la superbe : où sont maintenant les antres des lions et la pâture des lionceaux ? Autrefois, quand notre terre se parait de la beauté et des ornements de la jeunesse, quiconque brigait le titre de brave ou de savant s'empressait vers elle. Aujourd'hui, nul n'y pénètre, sinon pour la dépouiller. Elle semble ensevelie dans la mort. Il ne lui reste plus un seul vaillant pour entrer dans la bataille et enlever du butin. La voilà écrasée, anéantie.

« ... O Bretagne, tu subis le sort réservé jadis à la Judée, au temps où le prophète Michée, sous le souffle d'En Haut lui disait : « Etends ta calvitie, comme celle de l'aigle. » Chez l'homme, la tête seule se dépouille, chez l'aigle, c'est le corps tout entier. Quand il vieillit, il perd ses plumes sur tous ses membres. La voilà donc chauve comme un aigle cette terre qui a perdu ses légions de braves : elles sont tombées, ces grandes plumes avec lesquelles elle s'envolait pour fondre sur

sa proie. Morts, tous morts, ces chefs de guerre qui lui gagnaient des victoires et lui permettaient de s'asseoir triomphante pour partager les dépouilles des tués et les biens des ennemis. »

Le poète termine par un appel à la résurrection de son pays.

Avouez qu'ils avaient du souffle, ces contemporains des terribles invasions et que le patriotisme n'a pas été inventé hier. De ces saints espoirs, ils feront demain une réalité. En réalité, de pareils chants équivalaient à de grandes actions, parce qu'ils les enfantent.

« La Bretagne, mère magnanime d'aïeux dont la gloire engendrait la puissance avec de hauts faits, héros de la terre, saints du paradis, gît aujourd'hui à terre sous le poids de ses défaites. Ses fils robustes se courberont pour la relever, à condition qu'elle soit décidée à tout faire pour marcher dans la voie de la justice; sinon, elle continuera de rester à terre, brisée, anéantie. »

L'abbé de ces moines qui chantaient si plaintivement, mais avec tant d'énergie leur paradis perdu de Landévennec, se mit en route pour prêcher la guerre sainte. Il pénétra en Bretagne, y chercha les derniers Bretons jusque dans les retraites mystérieuses de la presqu'île de Crozon et leur annonça l'aube d'un jour nouveau. Partout, il fut compris et enregistra des serments. Mais il lui fallait un chef qui ralliât autour de sa bannière ces bonnes volontés. Déjà une enquête sûre lui avait révélé les positions et les forces des Normands qui s'endormaient dans une tranquille possession. Les députés franchirent la Manche, débarquèrent en Angleterre, allèrent droit à la Cour d'Athelstan, y trouvèrent Alain, le petit-fils de leur grand roi, Alain le Grand, le supplièrent de revenir en son royaume et de sauver son pays.

En 936, Alain Barbetorte passa la mer. Il avait vingt-cinq ans. Habitué à vivre en forêt, à lutter contre les ours, non avec des armes perfectionnées, épieux ou lances, mais avec des branches qu'il brisait dans les arbres et qui lui servaient de massue. Les recrues de Jean, l'abbé de Landévennec, l'attendaient.

Il bondit sur l'abbaye de Dol, où banquetaient les Normands, et les massacra. Il remonte en barque, aborde aux rivages de Saint-Brieuc et dans la baie, puis sur les plateaux de Plourivo, il remporte deux victoires. Une croix plate de granit en garde encore le souvenir sur les hauteurs qui dominant le Trieu.

Les Normands reprennent la mer. Les uns retournent en Scandinavie; les autres se massent à Nantes. Alain Barbetorte les y rejoint. Nous sommes en 937. L'affaire ne marche pas toute seule. En face de vieux marins aguerris, loups de mer accoutumés aux rudes besognes, la petite armée bretonne était une troupe de conscrits. Les attaques, les reculs, les contre-attaques se succédèrent autour du camp retranché. Lasse, retirée sur les hauteurs, la jeune troupe, recrutée par l'abbé Jean, meurt de soif; elle prie la Vierge et la source jaillit sous la main d'un soldat. Enthousiasmés, réconfortés, ces braves se lancent au suprême assaut avec un élan qui leur vaut la victoire.

Alain Barbetorte se fait un passage, l'épée à la main, au milieu des buissons et des épines qui ont poussé dans les ruines de la Cathédrale de Nantes, s'agenouille sur les pierres disjointes du maître-autel et rend grâces de sa victoire aux patrons de ce sanctuaire violé, les apôtres Pierre et Paul.

Encore un dernier effort dans le Nord, près du Couesnon, à Trau, aux portes de Pleine-Fougères, le 7 août 939.

Alain Barbetorte, aidé de Juhel Bérenger et d'Hugues le Grand, duc de France, achève sa victoire de Nantes. La Bretagne sort glorieuse, mais blessée, exsangue et bien faible, de son tombeau; mais enfin, elle vit.

De ce rude contact, la Bretagne sort complètement changée. Alors se produit le phénomène que nous avons signalé, en commençant ce discours et que justifie notre récit. Déserte, elle attire à elle les fils et les petits-fils des émigrés. Les uns lui reviennent avec la langue bretonne, les autres avec la langue française.

La monarchie bretonne avec sa puissante unité est morte. A sa place, se dresse un duché, province très indépendante de France, qui a une véritable dualité, mais l'union de ces éléments divers qui ne parlent pas la même langue se maintient historiquement. Tous les fils de cette vieille terre professent la même foi et partagent les mêmes aspirations. Ils ne forment qu'un cœur et qu'une âme. Ensemble, ils lutteront à travers les siècles pour sauver leurs libertés contre une centralisation excessive. Avec un esprit militaire très ardent, ils verseront leur sang pour la France; mais ils rêvent toujours d'une vie locale plus intense, parce qu'ils ont comme leurs pères horreur de la tyrannie.

Ne vous en étonnez pas, Messieurs, vous qui professez un culte très ardent pour notre chère Normandie. Il y a des gens qui rêvent de l'unification du monde: nous ne nous sentons pas comme eux les épaules prêtes au joug et nous ne tendrons pas les mains aux chaînes. Le régionalisme, gardien des dernières libertés locales, conserve et développe chez nous cette physionomie que Rollon nous a donnée et qui forme l'un des traits saillants de la beauté de la France.

Concluons donc tout simplement en nous réjouissant que

la Neustrie ait été transformée en Normandie et que la Bretagne ait conservé son indépendance. Les traditions et les gloires historiques de l'une et de l'autre font partie du patrimoine de la grande Patrie. L'alliance du passé et de ses forces acquises, avec le présent et ses jeunes énergies, a toujours formé les grands peuples. Parce que vous l'avez observée sans défaillance, je salue en vous, Messieurs, de bons ouvriers de la gloire et de la prospérité de vos deux patries, la grande et la petite, la France et la Normandie.



RÉPONSE

AU

Discours de Réception de S. G. Mgr Du Bois de la Villerabel

ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Lue, au nom de M. VALIN, Maire de Rouen,
par M. le Chanoine JOUEN.

EUDES RIGAUD

ARCHEVÊQUE DE ROUEN

MONSEIGNEUR,

Lorsque vous avez quitté le siège d'Amiens, votre cœur de père a dû se serrer. Dans ce diocèse si douloureusement éprouvé, où tant d'églises sont détruites et tant de prêtres sans abri, vous étiez comme les évêques des premiers temps de l'Eglise qui visitaient sans cesse les pauvres et les déshérités de la vie. Vous avez parcouru la partie ruinée de votre diocèse, les mains largement ouvertes, pour secourir les infortunes imméritées si nombreuses en ce pays de Picardie jadis prospère, aujourd'hui affreusement dévasté.

En vous élevant au siège primatial de Rouen, le Souverain Pontife a voulu honorer une vie de dévouement et de sacrifices. Si vous avez bien servi l'Eglise, vous avez non moins

bien servi la France. Sur le siège d'Amiens, vous avez été le *Pastor bonus qui diligit oves suas*.

Le jour où vous êtes entré sous les voûtes de notre Cathédrale qui retentissaient encore des échos du *Te Deum* de la Victoire, le jour où, du haut de la chaire, mitre en tête et crosse en main, vous avez adressé d'éloquentes paroles aux foules qui se pressaient dans les vastes nefs, vous avez conquis les cœurs des Rouennais qui, d'ordinaire, ne se livrent pas facilement.

Vous venez, en termes magnifiques, d'analyser et de chanter l'âme bretonne. En vous entendant, je me rappelais mon savant maître, M. Jobbé Duval, professeur de droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Ce breton de pure race, comme vous, Monseigneur, a fait toute une série de travaux juridiques sur le droit de l'ancienne Bretagne et le premier est intitulé : *Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine*. Il y fait de la race bretonne ce portrait que vient d'illustrer votre discours : « Perdue dans ses brumes lointaines, confinée dans sa presqu'île orageuse, et plus confinée peut-être dans sa langue, la race bretonne conserve encore aujourd'hui des idées qui nous reportent à une antiquité fort reculée. Profondément dévouée à sa petite patrie aussi bien qu'à la grande, tenace et fidèle, elle garde pieusement le culte des ancêtres. »

Cela reste vrai de la Bretagne qui parle français. Sur celle-là, vous nous l'avez montré, la civilisation normande a eu une réelle emprise et ainsi votre âme bretonne a plus facilement compris l'âme normande. La Normandie, elle aussi, vous est chère, Monseigneur, et vous l'affirmiez à l'instant d'un mot qui m'a été droit au cœur : « Notre patrie normande. »

Elle est vôtre, en effet, comme elle est nôtre. N'êtes-vous

pas le primat de Normandie, le métropolitain qui a sous son obédience la *Provincia Rotomagensis* avec ses six évêchés suffragants ? N'habitez-vous pas l'antique manoir dont l'histoire, racontée au jour de son entrée à l'Académie et depuis par votre prédécesseur, Mgr Fuzet, se confond avec l'histoire même de la Normandie et, dans cette salle des États, maire, conseillers généraux et municipaux, députés ne sont-ils pas autorisés, en tant qu'héritiers d'un glorieux passé, et votre bonne grâce aidant, à se considérer un peu comme chez eux ?

Quant à l'Académie, vous le disiez tout à l'heure, elle y a tenu déjà plusieurs fois des séances publiques. D'autres solennités littéraires y ont été célébrées. Le 19 mars 1885, sous la présidence de Mgr Thomas, Rouen y fêta le deuxième centenaire du plus illustre de ses enfants, Pierre Corneille. Récemment, vous avez eu l'aimable pensée de nous y convier à venir commémorer le sixième centenaire de Dante Alighieri. Votre discours — à lui seul il aurait suffi à vous ouvrir nos portes — nous a montré à quel point vous aviez su pénétrer la pensée de l'immortel Florentin et les termes heureux dont vous vous êtes servi pour prouver que les deux pays de France et d'Italie ne pouvaient pas être des frères ennemis mais devaient être unis dans la lutte et demeurer étroitement rapprochés, ont soulevé d'unanimes applaudissements.

En vous admettant parmi ses membres, l'Académie a voulu montrer en quelle estime elle tenait vos talents oratoires et l'étendue de vos connaissances littéraires, artistiques et historiques. Elle m'a fait le grand honneur de me désigner pour vous recevoir au moment où vous venez prendre séance parmi nous, comme j'avais reçu votre prédécesseur, le cardinal Dubois. Je lui ai, de ce chef, une vive gratitude et l'en remercie très cordialement.

J'ai tenu, pour vous rendre hommage, à mettre sous vos yeux, brossé à grands traits, le portrait d'un de vos prédécesseurs. J'ai choisi un des plus originaux, un des plus influents, un des plus saints : Eudes Rigaud. Il a mené une vie d'une prodigieuse activité, sans cesse en route pour visiter son diocèse et... ceux de ses suffragants. Il présida souvent le Parlement de Paris et l'Echiquier de Normandie. Il remplit de nombreuses missions diplomatiques. Il fut le conseiller, l'ami, le consolateur suprême de saint Louis. Tel est l'homme dont je m'efforcerai, Monseigneur, de retracer le rôle religieux et politique.

I

Originaire de l'Ile de France, Eudes Rigaud était de noble race. En 1236, il entra dans l'Ordre des Frères Mineurs, créé quelques années plus tôt par saint François d'Assise et déjà répandu à travers le monde. Les supérieurs de Rigaud l'envoyèrent terminer ses études à l'Université de Paris. Il y suivit les cours d'Alexandre de Halès, le « docteur irréfutable ». Reçu maître en théologie en 1242, il se consacra à la prédication et devint vite célèbre.

L'archevêque de Rouen, Eudes Clément, était mort depuis treize mois, quand le Chapitre se mit enfin d'accord, pour lui donner un successeur, sous le nom et la personne d'Eudes Rigaud que ses prédications avaient rendu populaire à Rouen. Sacré à Lyon, en mars 1248, par le pape Innocent IV, Eudes Rigaud fit son entrée en sa cathédrale le jour de Pâques.

*
**

Il dut aussitôt commencer ses visites canoniques, car le *Regestrum*, le « Journal », qu'il nous en a laissé s'ouvre le

XVI des Kalendes d'août 1248 et le premier folio en a été perdu. Ce registre se clôt à Paris le XVII des Kalendes de janvier 1269, alors qu'Eudes Rigaud va partir pour la Croisade : pendant ces vingt et un ans, le journal a été tenu jour par jour par le secrétaire de l'archevêque. Le manuscrit, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, resta longtemps ignoré : Dom Pommeraye le croyait perdu. Il a été publié, il y a soixante-dix ans, par M. Bonnin, de Louviers. C'est un document des plus précieux, non seulement pour l'histoire de votre diocèse, Monseigneur, mais pour celle de la ville de Rouen, de ses moulins, de ses halles, de sa Municipalité, de ses monastères, et aussi pour celle de la langue, des mœurs, des vêtements, de la coiffure, du mobilier et même pour l'histoire générale. Il renferme, en effet, les canons de plusieurs Conciles provinciaux qui ne figurent pas dans les recueils de D. Pommeraye et de D. Bessin, d'au moins un Concile national que n'indique pas « l'Art de vérifier les dates ». Il rectifie les dates données par les historiens pour la mort de Blanche de Castille et pour les fêtes où le futur Philippe le Hardi et ses frères furent armés chevaliers et se croisèrent. Il apporte des précisions intéressantes à l'histoire de Louis IX, d'Innocent IV, de Clément IV et de leurs légats en France.

Ce journal est écrit en un latin concis mais correct ; meilleure encore est la langue des actes, chartes, monitoires, jugements, accords qu'il contient. On devine le malin plaisir que prend l'excellent latiniste qu'est Eudes Rigaud à noter les solécismes, barbarismes et contresens que font les pauvres candidats aux bénéfices dans l'examen de capacité qu'il leur faut subir devant lui.

*
**

D'après ce *Regestrum* la caractéristique de votre prédécesseur, Monseigneur, c'est le mouvement. Il fut un archevêque itinérant, un grand chevaucheur devant l'Eternel. Voici, prises au hasard dans son journal, quelques années de sa vie :

En 1249, il fait en Angleterre un voyage qui dure trois semaines et un à Lyon qui dure un mois. Il est trente-six jours à Rouen (dont vingt-trois à l'archevêché), cinquante-six à Déville, quarante à Alihermont, six à Dieppe, dix-sept à Fresnes; le reste de l'année est consacré aux visites canoniques dans son diocèse. En 1256, un mois est consacré à la visite du diocèse de Séez, six semaines à Coutances et Avranches, un mois à Bayeux. Il resta un mois à Paris. Il fut quarante-six jours à Rouen (dont trente-quatre seulement à l'archevêché), quarante-quatre jours à Déville, vingt-six à Fresnes. Le reste du temps passe en tournées pastorales. L'année 1259 fut une année de souffrances : la goutte l'immobilisa plus de quatre mois. Il n'est que vingt-deux jours à Déville, vingt-huit à Rouen, vingt-six à Alihermont, mais il reste soixante-douze jours à Fresnes-l'Archevêque, *propter infirmitatem tibie nostre*. La même maladie l'arrête quarante-sept jours à Saint-Cloud. Cela ne l'empêche pas de séjourner soixante-six jours à Paris, tant à cause de la tenue du Parlement que de la venue du roi d'Angleterre. Il passa en outre vingt-six jours près du roi en diverses villes. Il ne put donc, cette année-là, consacrer que deux mois au plus à ses visites canoniques. En 1260, le Parlement le retint à Paris à peu près deux mois. Il fit à Louviers un voyage de trois semaines et à Saint-Gilles-du-Gard un pèlerinage qui dura six semaines. Un mois fut consacré à la visite du diocèse de Séez. Il resta

trente jours à Rouen, dont vingt-huit en son palais. Il ne passa que quinze jours à Déville et vingt-sept à Fresnes.

D'ordinaire, il voyage à cheval : *dum equitabamus*. Mais il fait ses pèlerinages à pied, et, parfois, quand il souffre de la goutte, il remonte vers Paris en bateau. Il est suivi de sa « familia » ou de sa « mesnie », suite nombreuse d'officiers de cour laïe et de cour ecclésiastique, de chanoines, de chapelains et de serviteurs. Il est hospitalisé dans les monastères : il y reçoit la procuration, c'est-à-dire que lui et sa suite sont défrayés de tout, hommes et chevaux étant logés et nourris.

*
**

Ces voyages continuels ont un but très élevé : restaurer la discipline ecclésiastique, faire appliquer dans les monastères les constitutions de Grégoire IX, réformer les abus dans le clergé séculier et le régulier.

Il tient beaucoup à ses droits de métropolitain. Il y tient d'autant plus, qu'alors les droits des métropolitains sont davantage battus en brèche. Ils iront du reste sans cesse en s'amoin-drissant ; mais, lui, résiste. Il les affirme en les exerçant. Tous les trois ans, il parcourt les six diocèses suffragants, inspecte les abbayes, même les plus puissantes, comme le Bec, Saint-Etienne de Caen, Cerisy, le Mont-Saint-Michel. Il fait comparaître les Chapitres, même cathédraux, et les évêques en personne. Que l'évêque de Lisieux tombe malade sans espoir de guérison, et, au nom du pape, il exige sa démission. Ses suffragants, celui de Bayeux en particulier, le reçoivent avec honneur en leur palais où ils lui donnent l'hospitalité à leurs frais et dans leur cathédrale où il officie pontificalement, revêtu du *pallium*, insigne de sa dignité archiépiscopale.

Ses suffragants protestent contre le trop grand nombre d'appels reçus par lui en sa curie archiépiscopale. Pour faire prévaloir ses droits, il va, sans hésiter, trouver le pape, trois fois à Lyon, de 1248 à 1251, une fois à Rome, en 1254. Cette année-là, il part en plein hiver, au début de janvier. Il passe par la fameuse abbaye du Paraclet dont une de ses sœurs est abbesse, puis, par Troyes, Bar-sur-Seine, Dijon, Dôle, Pontarlier, il gagne Lausanne où il officie et prêche le jour de la Purification, *utentes pallio ad requisitionem episcopi*, a-t-il soin de noter. De là, par Brigue, il suit la route du Simplon, descend à Domo d'Ossola, d'où par Milan, Mantoue, Ferrare, Bologne, Immola, il va à Assise, patrie du saint fondateur de son Ordre. Le 11 mars, il arrive à Rome, et, dès le lendemain, il est reçu au palais de Latran par le pape Innocent IV. Il reste trente-huit jours à Rome près du Saint-Père, puis, au début de mai, il l'accompagne à Assise où il séjourne près de lui trente-deux jours, à Anagni où la cour romaine demeure vingt-huit jours. Enfin, le 5 juillet il obtient la sentence qu'il désirait au sujet des conflits soulevés par ses suffragants; cette sentence, c'était le but de son voyage, *pro qua veneramus ad curiam*. L'ayant obtenue, il quitte la curie, repasse par Rome sans s'arrêter et rentre en France par Sienne, Pise, Gênes, Turin, Suse et le Mont-Cenis. Par Chambéry, Lyon, Paris, Beauvais, Gisors et l'Andelle, il rentre à Rouen après deux cent cinquante jours d'absence, dont cent-vingt passés près du pape. Le 8 septembre, il fait une entrée solennelle dans sa cathédrale et y officie pontificalement. La décision de Rome amena entre ses suffragants et lui un accord qui fut signé au Concile provincial de Pont-Audemer en 1257.

*
**

Dans archevêque, il y a évêque. Rigaud étant si soucieux de ses devoirs de métropolitain, quel ne sera pas son zèle dans son diocèse même ? Les visites canoniques de ses abbayes sont plus méticuleuses que celles faites par lui dans les monastères de la province. Rien ne lui échappe : administration temporelle, comptabilité, paiement des dettes, santé, nourriture, chauffage, couchage, vêtements des religieux, pratique de la pauvreté monastique, observance de la clôture, beauté des offices divins, soin des malades, il veille à tout, félicite, encourage, réprimande, menace, punit. Il agit de même à l'égard des prêtres séculiers : il les réunit au chef-lieu du doyenné, adresse à chacun les éloges ou les reproches mérités. Certains le trouvent trop sévère pour les séculiers : il est vrai qu'il est régulier et peut-être..., mais je m'arrête, car en cette matière, vous pourriez avec raison, Monseigneur, m'opposer un déclinatoire d'incompétence.

N'allez pas croire qu'au milieu de toutes ces occupations il néglige sa ville archiépiscopale. En réalité, il y réside en moyenne trois mois par an, car il faut compter, comme résidence à Rouen, ses séjours à Déville, à l'abbaye de Sainte-Catherine, au couvent des Franciscains et à celui des Dominicains.

A la vérité, le manoir archiépiscopal paraît avoir peu d'attraits pour lui. Il est vrai que celui-ci n'était pas... ce qu'il est devenu. Il tenait tout entier entre le palais actuel et la cour des Libraires. Au début du XII^e siècle, Guillaume Bonne-Ame l'avait reconstruit. Les incendies de 1200 et de 1211 l'avaient ravagé, mais en laissant subsister, au dire de la Chronique de Rouen, les bâtiments en pierre, *quas*

ignis devorare non potuit. C'est ainsi qu'existe encore, au bas de l'escalier de la tour de guet, une salle basse enfoncée aujourd'hui dans le sol comme une cave. « Elle est, dit notre savant collègue, le docteur Coutan, voûtée en berceau plein cintre, pénétré par des lunettes et renforcé par des doubleaux chanfreinés sur l'arête. Des colonnes trapues, à moitié engagées dans des dosserets et couronnées de chapiteaux à godrons reçoivent la retombée des arcs doubleaux ».

Le *Regestrum* nous fait connaître quelques-unes des dispositions de ce palais que Rigaud appelle tantôt « notre manoir », tantôt « notre maison de Rouen » et ce journal apporte ainsi une contribution intéressante à l'histoire du manoir archiépiscopal :

Il y avait des « couloirs » voisins de la Cathédrale, et où se tenait quelquefois l'officialité; peut-être ces « *logia* » sont-ils les mêmes que les « *ambulatoria* » dont il est parlé ailleurs et où une sentence aussi est rendue. D'autres causes sont jugées dans la « chambre du milieu, *in camera mediocri* ». La chambre de l'archevêque n'est séparée de la Cathédrale que par une galerie. Enfin il y a deux grandes salles où se tiennent les Synodes : la *camera inferior* et la *camera superior*, ou plutôt, selon l'usage presque général du temps, il y a une grande salle à deux étages. Et cela concorde bien avec les ruines qui nous restent aujourd'hui. En effet, à la suite de la galerie romane dont j'ai parlé, subsiste, dit encore le docteur Coutan, « une vaste salle, fermée à l'Ouest et au Sud par les murs primitifs et communiquant vers l'Est avec une salle semblable actuellement remblayée. Sa voûte repose sur six nervures robustes, simplement chanfreinées. Les nervures diagonales ou branches d'ogive sont traversées à la clef par un arc doubleau qui retombe, vers l'Ouest, sur une console encastrée dans le

mur, et, vers l'Est, sur un groupe de deux colonnes accouplées. A l'Ouest, la muraille est renforcée par deux formerets aigus, couverts sur la travée orientale. Une fenêtre en tiers-point ou lancette, prenait jour au Midi. Dans le mur occidental paraissent une baie de porte bouchée et au-dessus une fenêtre étroite, en forme de meurtrière sous plafond. »

Très probablement, cette salle construite au début du XIII^e siècle et que les « Monuments historiques » seraient bien inspirés de faire déblayer, est celle qu'Eudes Rigaud appelle la *camera inferior*. Elle continuait vers le Sud la galerie romane qui, par son autre extrémité, aboutissait à la rue Saint-Romain. Vers l'Ouest, s'ouvrait une porte qui donnait accès dans une de ces galeries (*logia, ambulatoria*), qui réunissaient les différents bâtiments du manoir entre eux, et le manoir lui-même à la Cathédrale. Vers l'Est, ainsi que l'indique du reste la disposition des voûtes, elle communiquait avec une seconde salle qui n'était autre que la chapelle basse.

Au-dessus s'élevait la chapelle proprement dite. Celle-ci était orientée et par conséquent parallèle à la Cathédrale. Dotée de revenus et d'un chapelain par Eudes Rigaud qui peut-être l'avait construite, restaurée par d'Estouteville, elle dura jusqu'à ce que d'Aubigné, au début du XVIII^e siècle, — oh ! le siècle barbare sous ses dehors de civilisation raffinée ! — la fit démolir, sous prétexte qu'elle empêchait le jour de pénétrer dans la salle où nous sommes. Son emplacement tel qu'il est indiqué dans le plan de Gomboust correspond exactement aux données que je viens d'exposer.

Si peu confortable que fût cette maison, elle abrita au temps d'Eudes Rigaud des hôtes illustres : saint Bonaventure, franciscain comme Rigaud, qui prêcha aux cordeliers un sermon imprimé il y a une quinzaine d'années; saint Louis

qui, nous le verrons, vint plusieurs fois à Rouen. Rigaud y reçut aussi des légats apostoliques tout comme vous, Monseigneur. Le 21 décembre 1264, Gilles, archevêque de Tyr, ayant prêché la guerre sainte sur le parvis de la Cathédrale, *pernoctavit in manerio nostro Rotomagensi*. Quelques jours après, Simon de Brie, cardinal du titre de Sainte-Cécile, qui plus tard sera pape sous le nom de Martin II, officia pontificalement à la Cathédrale, le jour de l'Épiphanie. Le soir, Eudes Rigaud le reçut à dîner avec tout le Chapitre au manoir où il le garda deux jours. Enfin, en 1269, son ancien suffragant d'Evreux, Raoul Grosparmi, devenu cardinal-évêque d'Albano, assista, le 30 juin, au sermon de croisade donné par Rigaud au cimetière Saint-Gervais et le lendemain dîna à l'archevêché, mais... aux frais du Chapitre. Légat et archevêque devaient se retrouver avec saint Louis sous les murs de Tunis; des trois, l'archevêque devait seul en revenir vivant.

Qu'il fût en sa maison de Rouen ou en son manoir de Déville, Rigaud ne négligeait aucune de ses fonctions pontificales. Chaque année il prêchait une douzaine de fois en sa cathédrale. Il prêchait le dimanche des Rameaux, au cimetière Saint-Laurent, à moins que la pression de la foule trop grande ou le peu de solidité de la tribune ne le contraignît, comme cela arriva une année, à ne prêcher qu'au retour de la procession du Corps-Dieu, sur le parvis de la Cathédrale. Il officiait aux grandes fêtes, faisait les ordinations, mais presque jamais à la Cathédrale.

Enfin il tenait des Synodes, tout comme vous, Monseigneur. C'est lui, en effet, qui, dès la seconde année de son épiscopat, en 1249, leur donna leur organisation définitive. Ils s'appelaient à Rouen des « sennes » : il y avait « le senne de Penthecouste » et « le senne de Toussains ».

En réalité, le Synode comprenait trois réunions, celle du grand archidiaconé de Rouen, celle des curés du diocèse et celle des doyens. E. Rigaud décida que, *propter confusionem multitudinis majoris Synodi*, le Synode du grand archidiaconé aurait toujours lieu le lundi, que le Synode diocésain, *major Synodus*, se réunirait le mardi à la Cathédrale, et que celui des doyens se tiendrait le mercredi, à l'Archevêché. Et de fait, il le réunit, tantôt *in camera nostra*, tantôt *in camera mediocri*, tantôt *in camera superiori*, tantôt enfin *in camera sociorum nostrorum*.

Le Synode estival du lundi 12 juin 1251 fit exception. « *Tenuimus synodum in aula nostra propter multitudinem pastorum et commotionem populi.* » Ce que ne dit pas le vénérable archevêque, c'est que, comme d'habitude, le Synode s'était assemblé à la Cathédrale, que les pastoureaux, qui alors terrorisaient la ville, avaient envahi l'église et en avaient chassé l'archevêque et ses prêtres. L'archevêque avait fait des remontrances au maire de Rouen, responsable de la police. Tout s'arrangea. Le lendemain 14, le Synode diocésain se réunit en effet dans la Cathédrale, et en plein Synode, le maire et ses pairs ou conseillers vinrent faire des excuses à l'archevêque, et le mercredi, après avoir tenu le Synode des doyens à l'archevêché, E. Rigaud y reçut à dîner toute l'Administration municipale.

*
**

Les conflits avec cette Administration et les autres Autorités civiles étaient assez rares, mais inévitables, car les juridictions de ces dernières se heurtaient à la double juridiction ecclésiastique et laïque des archevêques. Ceux-ci étaient, en effet, de puissants seigneurs féodaux. Ils tenaient du roi de

France des fiefs considérables : Dieppe, l'Alihermont, les Andelys, Louviers. Rigaud y ajoutera Gaillon que le roi lui vendit moyennant 4.000 livres tournois et l'échange des moulins de Rouen donnés alors à la Ville. Les archevêques possédaient aussi, depuis le temps des ducs, des fiefs importants en Angleterre. Le premier voyage de Rigaud à l'étranger fut pour aller prêter hommage au roi de ce pays. Après la traversée de Wissant à Douvres, il arrive à Londres par Cantorbéry. « Nous avons juré fidélité au roi d'Angleterre » et à Blendworth, « nous avons reçu les hommages et les serments de nos hommes. »

Il note d'ailleurs avec soin dans son Journal les hommages reçus de ses « hommes ». D'ordinaire, il laissait ses subordonnés rendre la justice. Dans les cas graves, il se faisait représenter par son homme de confiance, « son » archidiacre, Jean Cholet qui, originaire d'Abbeville, était chanoine de Rouen et devint cardinal. Parfois aussi, il se plaisait à tenir lui-même la Cour où étaient jugés ses vassaux. Un jour de décembre 1263, il vient d'une traite de son manoir d'Alihermont à Longueville. Là il se fait lire, corrige et promulgue les serments que les brocanteurs-courtiers achetant en gros et revendant au détail devaient prêter à l'archevêque en tant que seigneur terrier de Dieppe.

Il était en effet extrêmement jaloux de ses droits et quand, par malheur, un sergent royal osait mettre pied sur son domaine, il le faisait immédiatement arrêter.

II

Il n'en restait pas moins en bon accord avec le roi. Des relations de Rigaud et de saint Louis, on peut dire ce qu'on

a dit des relations du pape et du roi : « L'un refusait à l'autre ce que, pour de justes raisons, il ne croyait pas devoir concéder et leur amitié n'en souffrit point. »

*
**

Raconter, en le devinant d'après les indications trop discrètes du *Regestrum* comment cette amitié se forma et s'affermi, c'est ajouter un chapitre à peu près inédit à l'histoire de saint Louis.

Rigaud et Louis IX ne se connurent ou du moins ne se lièrent d'amitié qu'après 1254, au retour de la Croisade. Rigaud était arrivé à Rouen à Pâques 1248 et au mois de juin suivant Louis IX partait. Pendant la captivité du roi, l'archevêque ne demanda audience qu'une fois à Blanche de Castille. C'était en juin 1252, à Pontoise, où l'autoritaire archevêque de Rouen fit trancher en sa faveur par l'autoritaire régente un conflit surgi entre lui et les baillis royaux. En novembre suivant, la reine était morte. Le 29, Rigaud présida les obsèques en l'abbaye de Maubuisson.

En 1254, Louis IX rentrait en France au moment où Rigaud revenait de Rome. Rigaud passe par Paris le 30 août et n'y attend pas le roi qui devait y faire son entrée le 7 septembre. En décembre suivant, le roi d'Angleterre, Henri III, sur l'invitation du roi de France, vient de Bordeaux à Paris. L'archevêque de Rouen se rend en cette dernière ville pour présenter ses hommages à son suzerain qui l'avait reçu à Londres. Il y reste cinq jours. L'impression produite sur Louis IX par le moine-archevêque fut bonne, car trois semaines après le roi le mande à Creil où ils passent ensemble les fêtes de Noël. Le mardi de Quasimodo de l'année sui-

vante (1255), le roi l'invite à bénir le mariage d'Isabelle, sa fille préférée, avec Thibaut V de Champagne, roi de Navarre. Plus tard, Isabelle, Thibaut et l'archevêque se retrouveront à Tunis, au lit de mort du roi.

En 1256 — discrétion d'un côté, oubli de l'autre, je ne sais — le roi et l'archevêque ne se rencontrent pas. Et voici qu'à Pâques 1257 ils restent ensemble de longs jours. Rigaud va au devant du roi à Pont-de-l'Arche, le 19 mars. Ils arrivent à Rouen le 23; le 27, l'archevêque reçoit son souverain au manoir de Déville où Louis IX reste à coucher. Le lundi de Pâques, 7 avril, le roi est à Longueville, l'archevêque, à Saint-Victor; le soir, ils dînent ensemble à Arques, où le roi reste quelques jours pendant lesquels Rigaud s'en va à Alihermont. Le vendredi, il retrouve Louis IX à Longueville. Le samedi et le dimanche de Quasimodo, ils s'arrêtent à Neufchâtel; le lundi, ils sont à Mortemer; le mardi, à Gournay. Le mercredi, la reine Marguerite les rejoint à Gisors. Après un court séjour à Paris, Rigaud, le 27 avril, reçoit la reine à Pont-de-l'Arche, l'amène à Rouen le 28 et la reconduit à Fresnes-l'Archevêque le 29.



Dès lors, Rigaud entre dans l'intimité de ses souverains. Le 21 octobre, il consacre la chapelle du château royal de Vernon. En mai 1258, il est reçu en la maison natale de celui qui aimait à signer : Louis de Poissy.

A cette époque pour la première fois — et c'est là une preuve de l'accroissement de son influence — il figure parmi les maîtres du Parlement de Paris dont il ne cessera plus de faire partie.

En août de cette même année 1258, il fait en présence du roi, à Noyon, la recognition des reliques de saint Eloi. Le 24 septembre, il accompagne saint Louis à Compiègne et a un long entretien avec lui. Le 30, il officie pontificalement à la Sainte-Chapelle, séjourne quinze jours à Paris et le 7 octobre prend congé du roi à Saint-Cloud pour aller à Caen, tenir l'Echiquier de Normandie, car désormais, maître au Parlement, il sera aussi justicier à l'Echiquier, et lorsque la session se tiendra à Rouen, il logera pendant sa durée au château de Philippe-Auguste.

En 1259, il passe à la Purification quatre jours avec le roi à Vernon. Au début d'avril, il est malade à Fresnes. Le 20, il reçoit une lettre dans laquelle le roi, gravement malade à Fontainebleau, lui demande d'accourir vers lui... ; il part : à la première étape, un courrier spécial lui apporte la nouvelle d'une amélioration dans l'état du roi avec la permission de suspendre son voyage. Trois jours après, nouveau message : le roi est à la mort : « Aussitôt nous partîmes, non sans grande difficulté et, tantôt à cheval, tantôt en voiture, nous allons d'une seule traite à Paris, nous y couchons et le lendemain nous arrivons à Fontainebleau où nous trouvons le roi au lit mais, grâce à Dieu, en assez bon état. » Il reste près du malade cinq jours et repart ; mais il va payer cher son imprudence et reste à Saint-Cloud malade de fièvre et de goutte pendant six semaines. Le 2 août, le roi guéri l'appelle au Château-Gaillard et l'archevêque l'accompagne à Lyons-la-Forêt, Gournay et Gisors. A la fin du mois, il le retrouve à Vernon, l'amène à Rouen, et, devant lui, à la Cathédrale, prêche le 7 septembre, officie le 8 ; ce jour-là il le reçoit à dîner dans la grande salle de l'Archevêché.

*
**

Pendant ces douze jours d'intimité, ils s'entretiennent surtout des affaires d'Angleterre; en effet, Henri III est attendu à Paris pour fin octobre. Le 24, Rigaud rejoint Louis IX à Saint-Denis et avec lui va au-devant du roi d'Angleterre qui fut reçu solennellement et à l'abbaye de Saint-Denis et à la Cathédrale de Paris, « escorté de grant compaignyes de barons et de prélas, et de chevaliers de son royaume ». Les sept jours suivants, se négocie le traité de paix. Le 4 décembre, Rigaud est chargé de lire et de publier solennellement ce traité. Cet honneur est la récompense des services rendus par l'archevêque de Rouen pendant les difficiles négociations dont l'enjeu principal était la Normandie. Et dire que la plupart des historiens affirment que le traité franco-anglais a été ratifié à Londres le 13 octobre 1259 !

Le 15 janvier 1260, Rigaud était à Eu quand le bruit se répand que Louis, fils aîné du roi, est mort. « Le 16, écrit Rigaud, nous partons vers le roi, nous couchons à Aumale, et là, nous recevons la lettre suivante », et il insère dans son Journal la lettre admirable par laquelle Louis IX annonce à son cher et fidèle Eudes, archevêque de Rouen, la mort de l'héritier de la couronne. Le 17, Rigaud arrive à Beauvais mais là, la goutte le cloue au lit pour huit jours. Il ne pourra rejoindre le roi que le 26 à Pont-de-l'Arche. Alors, dit une vieille chronique, « mes syres Odon Rigault, archevesque de Rouen, moult lui disoit de bons mots des escriptures et de la patience de Job, lui demontrant que le chemyn des afflictions est le seul qui conduise au Roy des Cieulx. — Et li Roy vist que l'archevesque disoit vray. »

En mai, il est appelé près de Louis IX à Villeneuve-le-

Roy : les affaires d'Angleterre ne vont pas. Il est décidé qu'Eudes Rigaud ira à Londres. Il part au début de juillet, par Gamaches, Montreuil et Boulogne, s'embarque à Wissant, débarque à Douvres et par Cantorbéry gagne Londres. Il y reste quinze jours « *pro negotio Domini regis francorum* ». Entendez par là que des difficultés se sont élevées sur l'interprétation et l'exécution du traité de Paris ! Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes d'Etat anglais sont insaisissables !

Rigaud rendra compte à saint Louis de ses négociations au début d'octobre, au manoir royal d'Asnières.

En 1261, à la fin de mai, partant de Pinterville qu'il venait d'acheter, Rigaud va au devant du roi au Vaudreuil; par Pont-de-l'Arche, ils viennent à Rouen. Le 5 juin, Rigaud, en présence de son souverain, consacre l'église du couvent des Dominicains nouvellement élevée sur l'emplacement de la préfecture actuelle, puis il reconduit le roi jusqu'à Maubuisson et à Pontoise. Là, un mois plus tard, il retrouve le roi et la reine et c'est alors, sans doute, que fut projeté l'échange des moulins de Rouen avec le domaine de Gaillon.

En juin 1262, il va en Auvergne, au-devant du roi d'Aragon qui, le 3 juillet, se rencontre à Clermont avec le roi de France. Le 6, devant une brillante assistance, Rigaud bénit les fiançailles de Philippe, héritier de France, avec Isabelle d'Aragon.

Rigaud reste dix-huit mois sans revoir le roi, ailleurs qu'au Parlement. Il le rencontre à Vernon en décembre 1263 et en 1264 au mois de septembre, il commence à s'occuper de l'accession au trône de Sicile du frère de saint Louis, Charles d'Anjou. En décembre 1264, il reçoit le roi au château de Gaillon, ensemble ils viennent à Rouen, où le roi reste pendant les fêtes de Noël.

En 1265, au mois de juillet, nous trouvons Rigaud à Evreux près du roi de France et du légat du pape.

En 1266, le 14 janvier, il assiste à Saint-Germain-en-Laye au mariage de Iolande de Bourgogne et de Jean Tristan, fils du roi, né à Damiette pendant les désastres de la Première Croisade.

En 1267, le jour de l'Annonciation, Rigaud présida la cérémonie où se croisèrent le roi, ses fils Philippe, Jean et Pierre, de nombreux barons et la comtesse Marguerite de Flandre (ce dernier nom n'est donné que par Rigaud). A la Pentecôte, en même temps que le futur Philippe le Hardi était armé chevalier, Rigaud, en présence du roi, prêchait la Croisade et avec le roi de Navarre prenait lui-même la Croix.

*
**

Désormais, sa grande préoccupation sera de se préparer à la Croisade. Sans doute, il ne néglige pas les autres affaires d'intérêt général : ainsi, nous le voyons en octobre 1267 passer une semaine à Reims avec le roi pour essayer de réconcilier Thibaut, comte de Bar, avec son beau-frère, Henri de Luxembourg. Mais la guerre sainte prime tout : en février 1268, il va à Bourges où le légat tient un Concile pour la levée d'un décime sur le clergé en faveur de la nouvelle Croisade. Il prêche dans les halles de la Vieille-Tour le 1^{er} avril et plusieurs fois ensuite au cimetière de Saint-Gervais pour recommander l'entreprise proche. Il recommence en juillet 1269 et, cette fois, le légat Raoul de Grosparmi préside la cérémonie.

Le départ ayant été décidé, l'archevêque se rendit dans plusieurs des établissements de son diocèse pour y recevoir le congé régulier et les bénédictions du clergé.

Le 16 novembre, l'archevêque dîne avec les frères Mineurs de Rouen et s'en va coucher en son manoir archiépiscopal. Le 17, il prêche dans sa cathédrale et reçoit le congé du clergé et du peuple.

Dès le lendemain, il se met en route et il arrive à Paris le dimanche 15 décembre, troisième dimanche de l'Avent. Le lendemain lundi, il clôt le registre.

Nous n'avons plus désormais d'autre guide que Joinville et les autres chroniqueurs. Le drame fut bref : Rigaud s'embarqua avec le roi à Aigues-Mortes le 1^{er} juillet 1270. Ils débarquent aux environs de Carthage, dix-sept jours après. Le 25 août, saint Louis était mort. A peine devenu roi, encore sous les murs de Tunis, Philippe le Hardi, prévoyant qu'il pourrait, comme son père, être enlevé par la peste, rédige son testament, désigne pour diriger son fils mineur un Conseil de tutelle et en tête de liste inscrit le nom d'Odo, archevêque de Rouen : hommage émouvant rendu par l'héritier de saint Louis au grand serviteur de la France que fut Eudes Rigaud.



Revenu à Rouen en 1271, Rigaud y est reçu solennellement le dimanche de la Trinité. En 1274, il assiste au Concile de Lyon, et là, collabore activement avec l'illustre saint Bonaventure devenu cardinal, à l'union, — rêve toujours poursuivi, — des églises grecque et latine.

Il mourut le 2 juillet 1275, fut enterré en la chapelle de la Vierge, à droite près de l'entrée. Son tombeau magnifique, dit-on, n'existait déjà plus au XVII^e siècle. Il avait donné à sa cathédrale une croix d'or où était enchâssée une parcelle de la vraie Croix et qu'ornaient quatre-vingt-treize perles

orientales et plusieurs saphirs. Elle disparut à la Révolution. Il donna aussi une cloche qui, jusqu'en 1792, sonna le couvre-feu, chaque fois que l'archevêque était à Rouen; elle était la plus grosse des cloches de la Cathédrale jusqu'à ce qu'elle eût été dépossédée de sa prééminence par *Marie d'Estouteville*, bientôt détrônée elle-même par la *Georges d'Ambroise*. Cette cloche, plus que ses vertus et les services qu'il rendit, popularisa le nom de Rigaud qui subsiste encore, dans une locution populaire rouennaise : Boire à tire-la-Rigaud...

*
**

Tel fut, Monseigneur, l'homme qui, au XIII^e siècle, occupa la place que vous tenez aujourd'hui. Comme son maître, le Christ, il chercha avant tout la gloire de Dieu. Comme son maître terrestre, saint Louis, il la chercha dans la pratique de la justice et dans le service de la Patrie.

Avant de se rasseoir, M. le chanoine Jouen dit :

Monsieur le Président, voulez-vous me permettre d'ajouter une phrase.

MONSEIGNEUR,

Mon rôle de lecteur est fini, laissez-moi vous dire que votre élection à l'Académie de Rouen fut l'honneur de ma présidence comme le rapport de Mgr Prudent sur vos œuvres en fut une des pages les plus exquises. En cette élection il me plaît de voir, à côté de l'hommage à votre talent et à votre science, un témoignage d'estime à votre clergé qui compte tant d'esprits excellents : poètes, musiciens, archéologues, moralistes et historiens.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GEORGES DUBOSC.

COROT A ROUEN

MESSIEURS,

Il me faut vous adresser aujourd'hui toutes mes excuses et aussi tous mes remerciements.

Mes excuses pour avoir bien souvent décliné les instances que firent auprès de moi les présidents de votre honorable Compagnie. Sans aucun souci de fausse vanité, il ne me semblait point que ma tâche de chroniqueur très ancien d'un vieux journal qui m'est cher, me désignât suffisamment pour être académicien.

J'ai été élevé dans le respect de l'Académie de Rouen, institution vénérable, qui m'apparaissait un peu sévère et grave, au temps des Decorde, des Félix, des Gosselin et des Hédou.

Ma famille connaissait même un excellent homme, M. de Lérue, moraliste sentencieux, dont les allocutions m'épouvaient un peu, quand j'étais enfant...

Cet âge est sans pitié; mais depuis, en parcourant très souvent les bulletins nombreux de l'Académie de Rouen, j'ai appris à estimer à leur juste valeur le savoir de ses historiens et de ses érudits, la profondeur de ses philosophes et de ses savants, le charme discret de ses conteurs et de ses écrivains.

Bien que très flatté de l'honneur que vous voulez bien me faire, je ne me croyais pas préparé pour le fauteuil académique. M. le chanoine Jouen, en dix minutes, dans un coin de la bibliothèque, a bien voulu me prouver par sa cordialité entraînée, que je ne pouvais pas refuser et que décidément j'étais mûr. Il me le démontra si éloquemment et si gaiement que je ne trouvais rien à lui répondre... Et puis qui résisterait au chanoine Jouen ?

Mes remerciements vous sont dus aussi pour l'amabilité dont vous avez bien voulu entourer ma réception. Mille remerciements pour avoir consenti à supprimer toute solennité pour cette entrée de votre nouveau collègue. Il a tellement assisté jadis comme reporter à des cérémonies de tout genre, qu'il a fini par les redouter un peu pour les autres... et pour lui ! Enfin, vous avez bien voulu permettre que je me fasse entendre par la bouche d'autrui. Et cette personne interposée est un de mes meilleurs amis.

Ce sont là des complaisances bénévoles et des obligeances, presque des crocs-en-jambe à la tradition dont je vous suis profondément reconnaissant.

Cette simplicité dans l'accueil, cette bonne grâce cordiale, si quelqu'un les aimait et les pratiquait lui-même, c'est bien le grand artiste, dont j'ai dessein de vous entretenir un instant, Corot, le maître du paysage français. Où avait-il pris ces heureuses qualités ? Très vraisemblablement dans notre pays normand, à Rouen même, où devait se dérouler sa vie d'écolier, en notre vieux lycée. Tel est le fait peu connu sur lequel je voudrais vous apporter quelques précisions.

Vers 1871, Corot, déjà vieux, mais illustre alors, écrivait à un ami : « J'ai été au collège de Rouen jusqu'à dix-huit ans, puis je me suis fait peintre de paysages. » Cela est

absolument exact. Oui, c'est bien à Rouen que, sous les influences lentes et subtiles, s'est éveillée sa vocation.

Sa mère, qu'il appelait toujours la « belle dame », était une des principales modistes de Paris. Elle rivalisait de goût avec M^{me} Herbault, dont Balzac, dans ses *Illusions perdues*, a vanté les prestigieux toquets, et devançait les Victorine, les Palmyre qui coiffèrent les élégantes de 1830.

Revoyez certains dessins du *Journal de la Mésangère*, vous y retrouverez les chefs-d'œuvre légers, enrubannés, faufreluchés de M^{me} Corot. Gavarni lui-même travailla un moment pour l'atelier fameux qu'égayaient au coin de la rue du Bac et du quai, les rires de tout un petit peuple d'ouvrières parisiennes.

Jacques-Louis Corot, le père, bonhomme un peu bedonnant, Parisien de Paris, fils de Parisien, dans ce milieu jeune et frivole, représentait la Sagesse. Il était le comptable de la maison.

Dans sa jeunesse, il avait été employé à l'Hôtel-de-Ville de Paris. En 1807, il s'en souvint pour son fils Camille, déjà grand garçon de onze ans, né à Paris le 28 juillet 1796, et il demanda en sa faveur une bourse dans un lycée.

Dès l'an XII, en effet, Bonaparte, premier consul, avait réorganisé tous les lycées et les avait divisés en trois classes. En 1807, il avait admis dans ces lycées nouveaux, 900 élèves, boursiers et demi-boursiers, fils de militaires ou de fonctionnaires civils. S'il ne restait plus de places libres dans les lycées parisiens, les boursiers étaient envoyés en province. C'est ainsi que Jean-Camille Corot, boursier impérial, disait le décret, débarqua un beau jour, de la diligence au lycée de Rouen. Notre ancien collègue, d'après les notes que j'ai pu recueillir au *Moniteur officiel*, figurait comme un établissement pouvant

recevoir 8 bourses entières, 18 demi-bourses et 13 quarts de bourse.

A la rentrée d'octobre donc, le jeune Corot, boursier à part entière, quand il eut pénétré dans la cour d'honneur, fut présenté au proviseur, qui était alors M. Dugardin, ancien professeur de l'Université de Paris. Puis il dut bientôt revêtir l'habit gris de fer à revers ponceau, la veste-gilet de même couleur, à boutons d'or et coiffer le chapeau à trois cornes, dit *chapeau français*, costume demi-civil, demi-militaire, qui lui fut remis par M. Hardy, procureur général. Sous ce titre ronflant, se cachait tout simplement l'économe.

En quatrième, Corot, eut pour maître un professeur au nom bizarre, M. Quidy, professeur de l'Université, qui demeurait rue du Bailliage, n° 12, et recevait alors des pensionnaires. C'était un licencié ès lettres et ès sciences qui ne plut jamais à Corot enfant et dont, cinquante ans après, il avait gardé le plus désagréable souvenir.

L'année suivante, Corot était en troisième, qu'on appelle alors la « première d'humanités » avec un nommé Pelley. Son proviseur est également changé. C'est un sieur Le Priol qui arrive de Napoléonville.

Corot joue, il s'amuse dans la cour des moyens aux heures de récréation quand il est n'est point aux « arrêts ». D'autres fois, il fait l'exercice sous le commandement de Papin, un mutilé de guerre, qui fait manœuvrer les lycéens comme à la parade.

En 1812, Corot est en seconde avec le professeur Delaquèze, mais pendant toutes ces années d'études, a-t-il bien profité de l'enseignement que distribue l'*Alma mater* ? Vainement nous avons feuilleté les palmarès des distributions de prix qui avaient lieu solennellement dans la première quin-

zaine du mois d'août. Rien, dans aucune Faculté, ne figure au nom de Corot. Pas le moindre petit accessit ! Parmi ses camarades souvent couverts de lauriers, on remarquera bien Plougoum, qui est mort conseiller à la Cour de Cassation, après avoir été député de Vannes, Charles-Alexandre Langlois, Achille Fremery, qui fut avocat à Paris, et qui commenta les codes des usages commerciaux. Pas même un prix de dessin ! On rencontrera bien un Lavallée-Poussin, le fils du peintre de *Sarepta* et des *Saintes Huiles*, mentionné pour son académie de l'Apollon du Belvédère, un Rommy, qui deviendra un bon *pompier* de l'Ecole de Vien ; un Tonnet d'Abbeville, qui remporte le prix de paysage, mais rien pour Corot !

Il faut bien se dire que Corot dépaysé, déraciné, Corot Parisien de la rue du Bac s'ennuyait fort dans cet austère lycée de Rouen, qui tenait alors de la caserne et du couvent. Il avait la nostalgie de sa famille, de ses sœurs, de Paris, du pavé des quais, de la Seine qui n'est pas la même à Rouen qu'à Paris, de l'aspect du Louvre qui déployait sa noble architecture devant ses yeux d'enfant. Ses études durent se ressentir alors un peu de son état d'esprit...

Il avait cependant un brave correspondant à Rouen, un M. Sennegon, que nos vieux annuaires qualifient, vers 1830, de rentier et dont la femme avait été une des modistes les plus connues de Rouen. Lors du séjour de Corot à Rouen, le ménage Sennegon habitait au n° 90 de la rue Beauvoisine, à peu près en face du débouché de la rue Beffroi. Le coin, encore aujourd'hui est pittoresque ; les maisons ont conservé un ancien alignement en retrait et sont précédées de boutiques à rez-de-chaussée, dont les terrasses garnies de verdure et de fleurs sont amusantes à l'œil.

Le bonhomme Sennegon, figure rasée, lunettes d'or, était un peu d'humeur rêveuse, fuyait le monde, aimait la solitude qu'il n'avait pas loin à trouver : les environs de Rouen étaient alors peu habités. Il y avait encore des coins sauvages et délicieux, dans le vallon de Bihorel, dans le chemin des Cottés, vers les coteaux du Val de la Jatte ou sur la côte de Beaurepaire et, plus loin, dans les sentes herbeuses et les rues bordées de haies de Boisguillaume, qui menaient jusqu'à la Forêt Verte. Le père Sennegon le plus souvent prenait le jeune Camille Corot comme compagnon de ses promenades solitaires. Quand on était fatigué, on s'asseyait silencieusement sur l'herbe. On assistait au déclin de la lumière, au lent coucher de soleil, reflété dans le miroir de la Seine et aux premières heures crépusculaires.

Ce charme des endroits déserts, ce mystère de la lumière quand elle s'éveille chassant les brumes matinales, ou quand elle s'évanouit dans les pourpres du couchant, c'est ce qui a imprégné de poésie exquise l'âme enfantine de Corot.

Tout son génie est né de ces premières promenades avec le père Sennegon dans la banlieue rouennaise !

A d'autres heures, Corot se rendait dans une propriété que la famille Sennegon possédait à Boisguillaume, et qui devait se trouver à l'extrémité de la rue Herbeuse. C'était une petite ferme normande, donnant sur la campagne, coiffée d'un haut toit de chaume, surmonté lui-même de deux cheminées de briques. Sur le pignon, sous le « cul de geai », comme on dit en patois normand, se dressait l'escalier extérieur menant aux greniers à foin. Autour, s'étendait le verger ; les pommiers en fleurs y abritaient une mare où venaient barboter les canards.

Si je vous décris aussi clairement le petit domaine des

Sennegon, où le collégien passa souvent de forts bons dimanches, c'est que Corot en a fait, dans sa jeunesse, deux petites toiles charmantes. C'est aussi parce qu'il en a reproduit l'entrée campagnarde, avec ses deux courts piliers de briques, s'encadrant entre des haies d'épines. C'est parce qu'il a peint là, toute la grande *Plaine de Boisguillaume*, jalonnée par des rangées de pommiers et où pointe, à l'horizon, le clocher de l'église de la Trinité. Ce sera même sa plus ancienne toile, qu'il conserva par devers lui, au-dessus de son lit, comme un souvenir précieux.

En 1813, Corot lycéen, est à la veille d'entrer en seconde ; mais il apprend qu'il va se retrouver en présence du fameux Quidy, monté en grade. Dès lors, sa résolution est prise, il ne veut pas continuer ses études et se refuse à tout travail. Son père est obligé de le retirer du Lycée de Rouen et de l'envoyer à Poissy faire sa seconde ; puis de 1814 à avril 1815, sa rhétorique. Si négligées qu'eussent été ses études, le jeune Corot y avait, malgré tout, puisé au moins le goût de toute la mythologie païenne dont il saura plus tard si joliment user !

Entre temps, on a placé l'ancien collégien rouennais dans la draperie chez le père Ratier et chez le père Delalain, rue Saint-Honoré, mais quel pitoyable vendeur ! Toutefois, il n'a pas oublié les Sennegon et les relations vont même devenir plus intimes entre les deux familles. En effet, le fils du père Sennegon, Henri Sennegon, qui est à peu près de l'âge de Camille Corot, épouse la sœur du futur peintre.

Bien plus les deux jeunes mariés consentent à prendre le fonds de modiste de la rue du Bac, et Henri Sennegon se propose d'y adjoindre un commerce de soieries.

De toute cette nouvelle famille, de son jeune beau-frère,

de ses fils, de ses neveux et petits-neveux, fillettes et garçons, Corot a, du reste, fait toute une suite de portraits forts curieux. Jusqu'à la vieille Annette, la cuisinière du ménage Corot, dont il a peint un admirable portrait, avec sa coiffe et son châle rouge. « Il est affreux, disait cette dernière. Je « ressemble, Monsieur Camille, à une marchande de « pommes. » Tout le monde du reste dans la famille se désintéressait des travaux du jeune peintre, car Corot était enfin peintre ! Il avait obtenu, par suite du mariage de sa sœur, le consentement de son père, qui lui octroyait même une petite rente mensuelle. Son bonheur, dès lors, était d'aller peindre sur les quais de Paris, devant sa maison, ou sur le port Saint-Nicolas. Seul, le jeune personnel de l'atelier de modes de M^{me} Corot suivait avec intérêt les progrès du débutant. A certaines heures, les midinettes s'échappaient pour aller voir peindre le fils de la « patronne ». Corot même avait remarqué qu'une certaine M^{lle} Rose accourait plus souvent que ses compagnes... Corot, vieilli, aimait à rappeler ce souvenir : « Elle vit encore ; elle est restée fille, « disait-il, et vient me voir de temps en temps. O mes amis, « quel changement et quelles réflexions il fait naître ! Ma « peinture n'a pas bougé. Elle est toujours jeune. Elle donne « l'heure et le temps du jour où je l'ai faite. Mais M^{lle} Rose « et moi, mon Dieu, où sommes-nous ? »

Est-il besoin de dire qu'après avoir travaillé quelque temps avec Michallon, qui était plutôt un camarade qu'un maître, Corot commença son premier voyage de paysagiste par la Normandie, cette Normandie qu'il aime tant à revoir et cette ville de Rouen à laquelle il restera attaché pendant toute sa vie ? En cette année 1822, il entassera, croquis sur croquis sur les quais de Rouen, dans les rues : matelots, femmes en

coiffe, laitières. Il peindra, sur de petits formats, les coins de Boisguillaume dont nous avons parlé.

Il ne s'intéresse pas, comme on pourrait le croire, à quelques motifs très romantiques du Vieux-Rouen. Il aime déjà cette clarté, cette atmosphère que rechercheront plus tard les modernes et, en cette année 1823, il peint un coin des nouveaux quais de Rouen; des façades très neuves, rectangulaires, trouées régulièrement de fenêtres, se reflétant dans l'eau, du côté de l'ancien *Hôtel d'Albion* où stationnent les bateaux à vapeur de Londres. On dirait déjà un Jonckingd ou un Sisley.

Voyageur infatigable, traversant la France d'un bout à l'autre, après avoir séjourné à Arques, à Honfleur, au Havre, à Trouville, en 1833, Corot revient à Rouen, et il peint une première *Vue de Rouen*, qui appartient longtemps à Bernheim. C'est une vue panoramique, prise du haut de la côte de Bonsecours, à l'arrivée du raidillon sur le plateau. Au loin, entre les pentes de la côte Sainte-Catherine, on aperçoit le détour de la Seine, contournant l'île Lacroix, puis le décor des quais et la vue de la ville. Des figures animent la route au premier plan, une charrette tirée avec effort par un bidet blanc et une laitière grimpée sur son âne qui descend la côte. A gauche, sur un tronc d'arbre, une figure de vieux mendiant. Par une fantaisie assez drôle, Corot a signé deux fois cette toile.

Vers la même époque, le peintre signe aussi une petite toile qui figurait dans la collection Bellon. Elle représentait *La Seine en aval de Rouen*, bordée par les coteaux sombres de Biessard, se reflétant dans les flots tranquilles du fleuve.

Une autre toile très curieuse qui se trouve dans une collection anglaise et dont j'ai vu la reproduction dans *Le Studio*, fournit un aspect fort inédit de la ville. C'est Rouen

vu tout au lointain tandis qu'au premier plan les prairies de Sotteville déroulent leur immense tapis vert.

Pendant ces séjours rapides, sur son carnet de croquis, Corot, au jour le jour, pêle-mêle avec des renseignements, notait maints détails aperçus. Sur un carnet de 1822, il a crayonné un dessin de la tour Philippe-Auguste et un croquis général de Rouen. Sur un autre, daté de 1833, où il avait croqué des maisons, des quais, des bateaux, des chevaux à la forge, des profils de maquignons normands, il avait inscrit des noms et des adresses : Lauzet, Deligny, Ernest, rue des Charrettes (c'était un bottier) ; le café Peulvay, à Rouen, Farrel, à Louviers. Souvent sur ces albums, le peintre, qui était un fin gourmet, enregistrait aussi des recettes culinaires et surtout les mets particuliers, les « spécialités » de chaque province. C'est ainsi qu'il adorait les « chemineaux », les chemineaux « tout chauds » de Rouen, que Gustave Flaubert a décrits dans *Madame Bovary*, comme « le dernier « échantillon des nourritures gothiques, qui remonte peut-être au siècle des Croisades et dont les robustes Normands « s'emplissaient autrefois. »

Corot s'en faisait envoyer de Rouen et il n'était jamais si heureux que lorsque son camarade Plougoulm venait les lui apporter à Paris. Pour le récompenser, il lui faisait toujours cadeau d'une esquisse.

Il me semble bien que mon excellent confrère et le vôtre, M. Samuel Frère, qui a reçu jadis les conseils de Corot et a su si délicatement en profiter, a déjà conté cette anecdote.

Rouen dominait du reste toujours la pensée du peintre. En 1840, par exemple, Corot a fait un envoi important au Salon : un *Petit berger* antique jouant de la flûte à la lisière d'un bois où folâtraient des chèvres capricieuses. C'est un

morceau d'un charme idyllique, tout à fait dans sa manière. Le directeur des Beaux-Arts de l'époque est un artiste. Il achète le tableau, moyennant 1.500 francs et laisse à Corot le soin de désigner le musée auquel serait envoyée cette première acquisition de l'Etat. Et immédiatement, Corot désigne le Musée de Rouen qu'il connaît bien et où il voudrait que sa toile fût accrochée en souvenir de ses jeunes années. Mais un homme politique influent la réclame pour la ville de Metz et nos « poilus » ont pu la revoir à leur entrée triomphale dans la cité lorraine.

En même temps, il a la veine de vendre son *Moine*, à un amateur havrais, moyennant vingt-cinq louis qu'il devait à son beau-frère Sennegon. Corot était dans la joie et il criait à son camarade Poirot, qui était irrémédiablement sourd : « J'ai vendu mon *Moine* 500 francs. Entends-tu ? » On a revu ce *Moine* à l'Exposition universelle de 1900, il appartenait alors à l'admirable collection Moreau-Nélaton, et devait avoir atteint un autre prix !

Plus tard, dans la période de 1850 à 1860, Corot passe encore par Rouen. De cette époque datent deux vues de Rouen, un peu différentes, dont l'une, d'un format plus petit que l'autre, figura chez Durand-Ruel. Elles étaient prises de la côte des Bullins, dans les pâtis où sont arrêtées quelques vaches. Une autre vue, assez curieuse, de la collection Forbes, semble avoir été peinte auprès du Cimetière-Monumental, où l'aspect de la cité est grandiose et ample.

Une nouvelle preuve de l'affection toujours témoignée par Corot à notre bonne ville, c'est qu'il exposa souvent aux Expositions municipales. En 1856, il y envoie une de ses œuvres les plus complètes, les plus belles, *Le Port de la Rochelle*, sous un ciel bleu et fin, se reflétant dans les eaux

limpides. C'est « la meilleure du magasin », disait-il plaisamment. En 1869, il demande qu'on adresse à notre Exposition locale, les *Etangs de Ville-d'Avray*, la grande toile de son Salon de 1868, acquise par l'Etat et qui est restée un des chefs-d'œuvre du Musée de Rouen. En 1872, entrera également dans notre grand Salon l'*Etang au bouleau* devant les villas de Ville-d'Avray, qui fut cédé à la ville de Rouen, par Robaut, moyennant 5.000 francs. Quelle toile délicieuse, significative ! Quelle poésie dans ce site voilé d'une brume argentée ! Quel charme dans ces arbres légers, créssées du bout du pinceau, dans ces fleurettes éparses sur la berge ! Corot avait fait une première étude de cette toile exquise et les deux « états » furent exposés dans une Exposition à l'Ecole des Beaux-Arts. Sur le second état, le paysage est un peu changé ; les arbres à droite ont été plus massés, un bouleau a remplacé quelques troncs d'arbres plus réels peut-être, mais plus vulgaires ; une barque au loin a été ajoutée. Comme on sent bien dans ces retouches ce souci de la perfection qui hante les véritables maîtres.

En cette année 1872, Corot revint à Rouen. Il était alors illustre, célèbre, à l'apogée de sa gloire, mais il n'avait rien perdu de sa simplicité ingénue, de sa bonhomie et de son aménité. Il venait d'Arras, où il comptait beaucoup d'amitiés, de chez Desavary, le beau-frère de son ami Alfred Robaut. On avait célébré sa fête à Saint-Nicolas-lès-Arras, dans la famille Bellon. Or, M. Bellon, bien connu et estimé, qui possédait une des premières et des plus rares collections des statuettes grecques de Tanagra, dirigeait à Rouen une très importante maison d'habillements confectionnés, la maison Du Buisson-Bellon, sur la place de la Cathédrale. Grand ami de Corot, il entraîna le vieux maître à retourner visiter le Rouen

de sa jeunesse. Il y consentit et, en compagnie d'Alfred Robaut, auquel nous empruntons maints détails de cette étude, il passa huit jours environ à Rouen, du 13 au 20 juillet 1872.

Très joyeux, il voulut tout d'abord revoir le Lycée, où il n'aperçut pas l'ombre du terrible Quidy ! Il le visita assez longuement. Dans la cour, il retrouva l'endroit où on le mettait aux « arrêts », se cachant derrière le contrefort de la grande muraille. Il voulut à nouveau s'y dissimuler, mais son embonpoint ne le lui permit pas. Dans une classe, il aperçut le tableau noir. Il s'avisa de dessiner à la craie une fleurette et la signa de deux C adossés, ses deux initiales, Camille Corot. Cela formait une sorte d'X. « C'est ainsi, dit-il, qu'on signe les tableaux... de mathématiques ! »

Dans la campagne voisine, il éprouva quelques déceptions. La ville, en s'agrandissant, avait fait disparaître les retraites verdoyantes de jadis, chères au père Sennegon. Il lui fallut aller loin pour retrouver les champs, les forêts et gravir la côte de Canteleu, pour gagner un petit bois sur la pointe d'un éperon, que tous les jeunes peintres connaissent bien. Il y avait là jadis un grand arbre et quelques bouleaux légers et frémissants. De ce point, la vue s'étendait sur la Seine et sur Rouen au lointain, avec au premier plan la grande étendue verte des prairies Saint-Gervais, bordées par des lignes de peupliers. Corot fit de cet aspect de Rouen, vu un peu des hauteurs, une toile très heureuse qui, en 1889, faisait encore partie de la collection Bellon. De l'autre côté de ce petit bois, auquel on aurait dû donner le nom de Bois Corot, s'offre au regard un petit vallon boisé où moutonnent les cimes des arbres et que domine le clocher trapu de l'église de Canteleu. Un sentier y grimpe sous les arbres. Corot, en

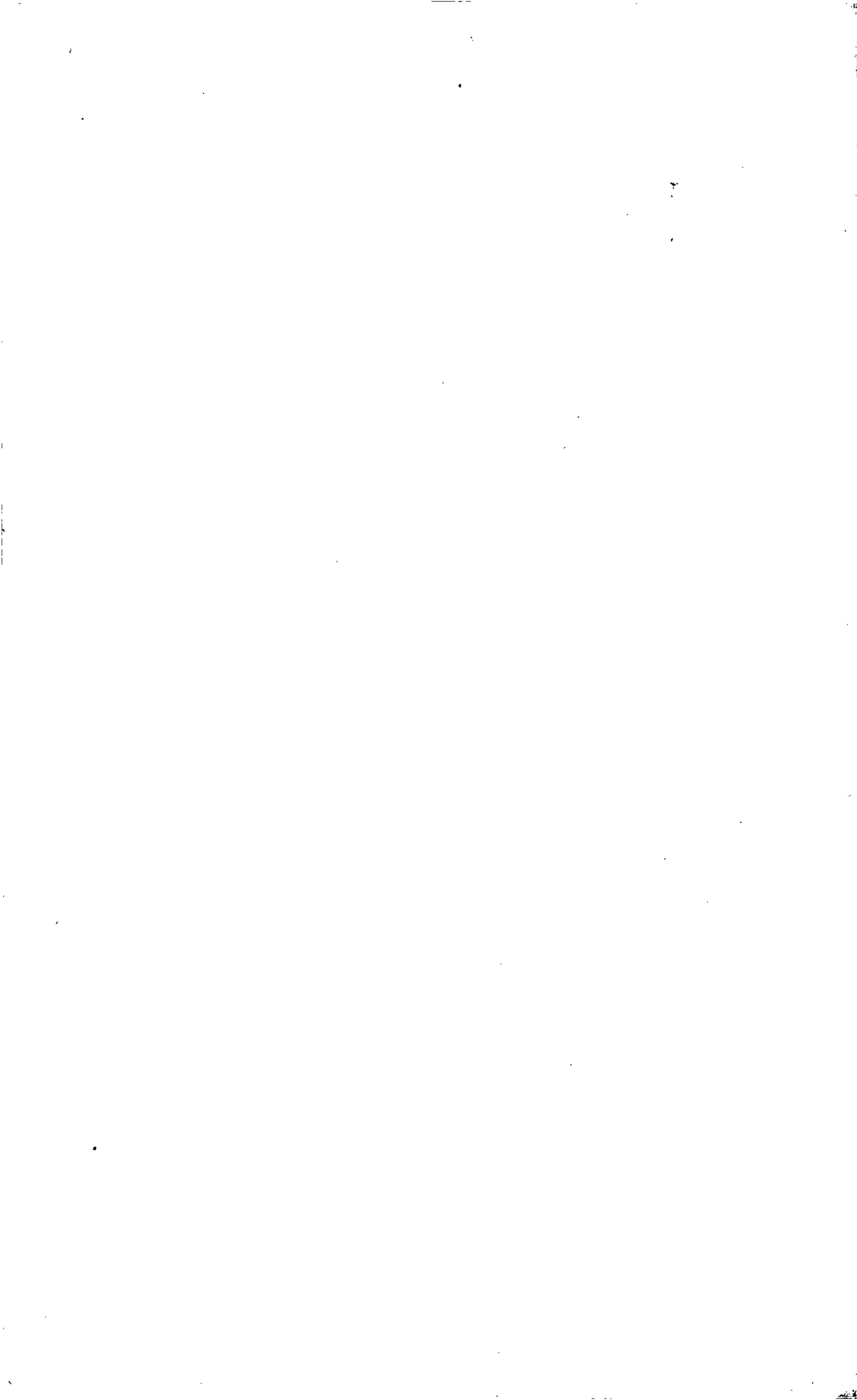
septembre 1871, en fit une étude en hauteur, avec quelques personnages : des femmes et des enfants, tableau qui a passé dans la collection Forbes. En juillet 1872, après avoir dormi un bon somme sur l'herbe, en attendant le déclin du soleil — épisode amusant qui nous a été conservé dans un dessin de Robaut — Corot remplaçait son chevalet dans le même petit bois. Il y brossa une pochade qu'il termina à l'atelier et qui a passé depuis à la vente de son ami Dutilleux.

Pendant ce dernier séjour à Rouen, Corot visita de nouveau les monuments, surtout le Palais de Justice, où, dans la Salle des Pas-Perdus, il évoque avec chaleur le souvenir de Delacroix qui avait trouvé là le décor impressionnant de son *Amende honorable* ! Aux heures des repas, Corot, toujours alerte, rentrait au logis accueillant de M. Bellon, où il s'amusa à peindre quelques paysages sur des assiettes dont les blancs ont un peu jauni. Il y terminait aussi certaines foiles peintes directement sur nature, ajoutant une touche, par-ci, par-là. Un jour, en attendant le déjeuner, Corot retouchait ainsi une petite toile qu'attendait un marchand venu de Paris et pressé de reprendre son train. « Signez ! signez vite, Monsieur Corot », disait-il. Et Corot, malicieux, signait, puis tout à coup, d'un coup de pinceau, effaçait son nom. « Allons bon, voilà que j'ai supprimé la signature, le principal, ça ne vaut plus que 3 fr. 50. Maintenant à la bonne heure. En voilà pour 3.000 francs ! » Et le bon marchand, dans l'attente, rata son train. Soyons sûrs qu'il l'a rattrapé depuis ! M. Dubuisson, l'oncle de M. Bellon, a du reste recueilli tous ces souvenirs amusants sur Corot, sur sa bonté envers Millet, envers Daumier et sur sa délicatesse exquise dans la générosité. Il a signé en 1913 un article intéressant à ce sujet.

De Rouen, continuant ses pérégrinations perpétuelles, Corot se rendit à Yport chez son ami le peintre Diéterle, à Criquebeuf, puis à Etretat, où il exécuta quelques toiles de grande valeur : *La Chaumière aux sureaux*, *Les Chaumières sur la falaise*, qui ont été vendues plus de 15.000 francs en 1886. *La ferme aux trois commères* et le *Chalet d'Henri Duménil*, un de ses biographes les plus attendris et auquel il offrit ce tableau, en répétant un mot qui lui était habituel : « Oh ! c'est un mouvement du cœur. »

Jusqu'à ses derniers jours à Ville-d'Avray, où il habitait avec sa sœur M^{me} Sennegon, qui devait mourir avant lui, il garda le souvenir de ses années de jeunesse. « Il y a certaines odeurs, disait-il, qui me remettent toujours en mémoire tel ou tel paysage. Ainsi, au printemps, je sens le parfum des noisetiers, mon imagination me porte à Boisguillaume près de Rouen, où j'ai passé mon enfance et s'enfonce dans les forêts embaumées où j'allais, le dimanche, ramasser les morilles ! »

En ces quelques pages, je souhaite avoir pu vous montrer l'ineffaçable impression, faite par la nature agreste, riante ou mystérieuse de nos contrées, sur l'âme d'un enfant qui devait devenir l'artiste le plus grand et le plus charmant de son temps, la noble figure qui domine l'Art du siècle dernier.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GEORGES DUBOSC

Par M. le Chanoine JOUEN.

MONSIEUR,

Vous nous l'avez dit : depuis longtemps l'Académie vous attendait. Je ne répéterai pas l'épigramme tant ressassée : Rien ne manque à sa gloire. Il manquait à la nôtre. Car nous ne prétendons pas à être des immortels, mais nous nous contentons, dans la mesure de nos faibles moyens, d'être, par le culte des traditions, de loyaux serviteurs de la Patrie. Et puis, oui, il manque quelque chose à votre gloire, quelque chose que vous avez depuis longtemps bien mérité, quelque chose qui est moins un honneur que le signe de l'honneur.

L'Académie vous attendait et vous ne veniez pas. Était-ce dédain ? Non, votre érudition savait trop bien notre histoire pour ne pas rendre justice à notre action et à nos travaux et vous étiez lié d'amitié avec trop d'entre nous pour ne pas désirer que cette amitié se resserrât dans le lien plus fort d'une fraternité littéraire. Académicien, collaborateur de l'Académie, mais en fait vous l'êtes depuis longtemps. N'avez-vous pas publié un compte rendu élogieux, lors de la publication de la table des matières de notre *Précis* de 1876 à 1911 ? Ne nous avez-vous pas félicités d'avoir élu M^{me} Colette Yver et M^{me} Lefrançois-Pillion ? N'avez-vous pas dit alors :

« Plus hardie que les sénateurs, l'Académie de Rouen, en « fille sage », ne s'est point refusée à suivre le mouvement féministe. Elle a admis dans sa docte Compagnie deux femmes écrivains qui, par leur talent, avaient déjà conquis toutes les sympathies : M^{me} Colette Yver, dont l'œuvre sociale est déjà si remplie, et M^{me} Lefrançois-Pillion, dont les études archéologiques sur l'art du Moyen-Age sont d'une pénétration et d'une sensibilité si délicates. » N'avez-vous pas, à ce propos, recherché en notre histoire les *précédents* et n'avez-vous pas trouvé que « le premier avait le joli visage, les beaux yeux et le sourire charmant de M^{me} du Bocage, ce qui certainement compta plus que la Colombiade pour son élection. » N'avez-vous pas enfin, à propos du second précédent, Miss Hannah More, écrit une notice, vraiment académique, qui ajoute de nombreux détails au rapport si succinct de MM. les Académiciens de Rouen sur la demoiselle anglaise qu'ils avaient élue sans la connaître et qui répandit cette expression de « bas bleu », si courante aujourd'hui dans le monde entier.

Ce n'était donc pas dédain ? Était-ce timidité ? Je le crains, car vous avez beau avoir l'œil et le sourire le plus malicieux que j'aie jamais connu, vous avez beau, à certains jours, quand vous partez allègre, la canne sous le bras, avoir l'air de vouloir pourfendre tous les mécréants de la beauté artistique et de la vérité historique, vous êtes un timide. Les conventions vous gênent ; les cérémonies vous agacent, et surtout, comme il convient au parfait honnête homme que vous êtes, la brigue vous répugne. Rassurez-vous, le mérite a fait ce que la brigue n'eût pu faire, et vous voilà, presque malgré vous mais pour la plus grande joie de tous, vous voilà académicien.

En votre personne, je rends hommage à tous ceux qui, depuis quarante ans, avec vous, dans la presse rouennaise, ont combattu le bon combat de l'art, et, avec des tempéraments différents et des opinions divergentes, au *Nouvelliste* et au *Patriote*, comme au *Petit Rouennais*, à la *Dépêche* comme au *Journal de Rouen*, ont vaillamment travaillé à grandir la gloire de Rouen. Les uns furent vos maîtres; les autres, vos patrons dans les deux sens du mot; les autres — et l'un d'eux, Brieux, est devenu immortel — ont été vos camarades en un temps où la solidarité professionnelle n'était pas un vain mot. Je salue la mémoire des disparus : les François Bouquet, les Brière, les Lafond, les Souchières, les Fraigneau, les Duval, les Morel, les Raoul Aubé.

Quant aux vivants, ils sont tous vos amis, ils sont fiers de vous et, comme nous, ils saluent en vous le maître incontesté de la chronique, le chroniqueur rouennais par excellence.

*
**

Chroniqueur, vous ne songiez guère à l'être quand, élève du Lycée Corneille, vous rimiez en compagnie de Pierre Nebout, de Roinard, de Dumesnil, de Dorchain, un futur immortel.

Vous y songiez moins encore quand, sorti du Lycée, vous vous adonniez à l'atelier de Dupuy de la Roche et qu'après être revenu de Bayonne à Paris, les yeux pleins de la pure lumière de la côte basque, vous vous mettiez sous la direction de Bonnat et de Gervex.

Etre peintre, c'était votre idéal et vous aviez raison : vous êtes devenu chroniqueur, vous étiez né peintre. J'en atteste vos dessins dans *Rouen en 1886*, vos innombrables croquis

illustrant les « Par-ci, Par-là » du *Journal de Rouen*, vos vivantes caricatures et surtout votre type si finement campé du Père Alphonse à son comptoir de la rue de la Savonnerie dans votre *Rouen d'hier et d'aujourd'hui*.

Peintre, vous l'êtes encore : Votre plume est un pinceau. Quels excellents portraits vous avez faits de Corneille, de Flaubert, de Maupassant. Quels croquis plus ressemblants que vos articles nécrologiques. Quelle charge plus heureuse que celle du Père Décousu dans le « Rouen bizarre ». Y a-t-il paysages plus vivants, plus colorés, mieux enlevés que vos descriptions de nos vieilles rues et de nos vieilles maisons.

Voici, en 1909, la cour d'Albane dont le nom, dites-vous, rappelle quelque cardinal italien (vous avez su sans doute depuis lors qu'elle devait son nom à Pierre de Colmieu qui, d'archevêque de Rouen, était devenu cardinal-évêque d'Albano). Dans cette cour d'Albane, vous décrivez, je me trompe, vous peignez la base de la tour Saint-Romain :

« Quel amusant aspect présente encore cette vieille tour avec ces petites maisons, toutes de guingois, dont les toits de tuiles roussies s'accotent entre les robustes contreforts de l'énorme tour ! Tapies au pied de l'église, drapées sous le manteau de vigne vierge et de glycine qui tapisse leurs façades ventruës, elles semblent être poussées là comme pour mieux contraster par leur fantaisie pittoresque avec la mâle sévérité des lignes architecturales. »

Voici la vieille maison de la rue Saint-Romain tant de fois pastellisée par toutes les misses et tous les gentlemen d'outre-Manche et d'outre-Océan, qui donc l'a mieux croquée que vous : « Tortue, bossue, ventruë, revêtue par le temps d'une patine harmonisant les plâtras de ses galandages avec la carcasse de sa vieille charpente. »

Voici le quartier du Bac : « De la place de la Calende descend tout un bout de quartier, blotti à l'ombre du portail de la Cathédrale, resserré, étouffé et comme à l'abri entre la vieille rue du Bac menant à l'agitation bruyante du port et la rue de l'Épicerie débouchant sur le tapage de voix et de couleurs du marché de la Haute-Vieille-Tour. Quartier aux vieilles rues, encaissées et noires, dont les détours étaient jadis animés par les embarras des carrosses accrochés, les querelles des laquais et des porteurs de chaise et dont les recoins à la nuit étaient propices aux embuscades des tire-laines et aux rossées du guet. Quartier sans bruit, animé seulement par l'intense circulation des jours de marché, par le voisinage de quelques hôtelleries, par le bourdon des cloches en volée, l'arrivée des coches de Villedieu ou de Domfront dans la cour de la Côte de Baleine ou du messenger de Gournay sur le pavé des Trois Rois. Les artisans de chaque siècle ont laissé quelque empreinte sur les façades dégradées, affaissées, caduques et mal en point, ici contournant les consoles à rocailles ou les cartels du XVIII^e siècle, là ébauchant quelque image de sainte sur le poteau cornier d'une maison gothique, là encore arrondissant l'ordonnance rehaussée de bossages à congélation et de mascarons grotesques d'un bout d'hôtel Louis XIII, aux lézardes étoilées de ravenelles sauvages. Le temps, ce froid passant des siècles, qui semble assister à l'agonie des choses et des âmes, paraît avoir voulu épargner ces vieilles choses en laissant à ce coin de ville noyé dans la mélancolie du passé ces originales et anciennes appellations : rue des Fourchettes, impasse du Petit-Muche, rue de la Salamandre, rue du Chien-Jaune, Marché-aux-Balais, rue du Hallage. »

Voici la rue Haranguerie en hiver : « Aux brumeuses

matinées de novembre, sous les pluvieux brouillards, la rue Haranguerie large et courte, allant à travers le silence d'un quartier peu fréquenté se butte au portail et à la tour carrée de la vieille église Saint-Vincent, a l'aspect désert et enfumé, lourdement triste, de quelque rue morte d'une vieille ville maritime perdue dans les fumées de ses navires. Sur les grises vapeurs de l'air qui enveloppent les maçonneries fleuries du portail et les abat-vent d'ardoise du clocher éclate seul le rouge violent des grands pavillons anglais flottant à la porte de quelques tavernes ».

La voici maintenant en été :

« Vienne un rayon de soleil et tout le décor se transforme, les vieilles masures prennent un air de joie sous l'azur tendre du ciel normand dans lequel monte des vols de pigeons blancs ; les sculptures des portails se détachent plus vivement ; l'or du cadran placé au sommet du clocher de l'église rayonne plus doucement et les heures paraissent en tomber plus gaiement sur ce coin pittoresque si mêlé à l'histoire maritime et commerciale de la vieille cité. »

Voilà un excellent commentaire de la pensée de Rostand dans *Chante-Clair* : Soleil, ô toi sans qui les choses ne seraient que ce qu'elles sont.

*
**

Vous étiez peintre, Monsieur, les circonstances firent de vous un journaliste. Vous fûtes chroniqueur théâtral à Paris dans le *Molière* qu'avait fondé Goujon, dans le *Paris-Plaisir* où vous collaborâtes avec l'étrange Huysmans et le bon Raoul Ponchon.

Revenu à Rouen, vous fîtes la critique théâtrale (drama-

tique et musicale) dans le *Tam-Tam*. Avec le toujours regretté Paul Delesque et avec l'excellent Bridoux, vous lançâtes la *Lorgnette* où vous signiez *Myop* sans *e*. Ce titre de journal et ce pseudonyme ne vous convenaient guère : par tempérament, vous n'aimez à regarder ni par le gros bout ni par le petit bout de la lorgnette : vous avez horreur de flatter comme de décrier et vous aimez à peindre gens et choses tels qu'ils sont.

Dans la *Chronique de Rouen*, votre rôle grandit. Vos premiers livres vous font connaître, en particulier *Rouen aux principales époques de son histoire* et *Rouen en 1886*.

En 1887, sous les auspices du savant François Bouquet, vous entrez au *Journal de Rouen* et bientôt vous collaborerez au *Journal des Débats*, à la *Revue des Revues*, à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, à l'*Architecture et la Construction dans l'Ouest*, à *Notre Vieux-Lycée*, au *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais*, au *Bulletin de la Commission des Antiquités*, au *Burlington Magazine*, etc., etc...

Mais votre principal champ d'action, désormais, ce sera le *Journal de Rouen*. Depuis trente-cinq ans, vous y avez écrit plus de vingt mille articles, sur les sujets les plus divers, allant de l'art culinaire à la plus haute philosophie. Quand l'éditeur Hérissey vous demanda d'écrire le *Rouen d'aujourd'hui et d'autrefois*, ce volume de luxe qui, avant la guerre se payait 200 francs et qui les vaut, alors que vous hésitez sur le plan à adopter, le forcené chasseur qu'il était vous dit : « Faites-moi cela à la billebaude ». Toute votre vie vous avez été « à la billebaude » et que de ravissantes et imprévues découvertes vous avez ainsi faites ! Dans la préface du *Rouen bizarre*, de Fraigneau, en 1888, vous avez très bien décrit votre méthode en décrivant la sienne :

« Servi par un flair de fureteur intrépide, il a été saisir, surprendre, noter, croquer, dessiner, au hasard des rencontres et des flâneries, tous les aspects inconnus, tous les coins ignorés où il avait chance, au milieu des banalités courantes, de trouver un brin de nouveauté et un rien d'intérêt. Il a pris pour guide la Fantaisie, cette douce petite fée lui a prêté beaucoup de sa grâce et a su lui donner cet attendrissement discret que relève une pointe d'humour, ce sourice narquois où se cache tout au fond une grande pitié, le mépris hautain des gros ridicules et, pour flageller les vanités par trop bêtes, la cravache étincelante de sa sœur l'Ironie. »

Vous êtes d'abord et avant tout critique d'art. Vous avez abandonné tout à fait la musique et presque le théâtre, mais tous les autres arts sont de votre ressort. Poètes, aquarellistes, fresquistes, paysagistes, portraitistes, caricaturistes, sculpteurs, graveurs, feronniers, joailliers, ivoiriers, céramistes, ouvriers d'art décoratif, vous les connaissez tous, vous les aimez, vous savez décrire leurs œuvres avec la précision que donne l'emploi judicieux des termes techniques propres à chaque art et avec la clarté qui fait revivre au regard du profane la manière spéciale de chaque artiste, les qualités et les défauts de ses œuvres. Vous aimez surtout les jeunes. Vous vous souvenez de l'avoir été aussi, vous comprenez leurs audaces et excusez leurs témérités. Vous leur diriez volontiers comme M. Poincaré le disait hier aux futurs ministres de la Conférence Molé-Tocqueville : « Une des tendances instinctives des plus âgés est de s'enfermer dans leurs positions intellectuelles et de ne pas prêter une attention suffisante à ce qui se passe au dehors. Il naît autour d'eux une France nouvelle, une humanité nouvelle. Réveillez-les ; secouez-les au besoin un

peu fort, obligez-les à se lever et à marcher. Vous leur rendrez service. » Mais en même temps comme lui vous leur recommandez de faire la chaîne avec les générations précédentes plutôt que de dresser leurs jeunes ambitions contre leurs aînés. Les chers jeunes ! Qu'ils comprennent donc que suffisance est fille d'ignorance, qu'ils ne font que retrouver dans le patrimoine du passé, ce qu'ils croient inventer et que prendre son point d'appui sur la tradition est le moyen le plus sûr de s'élancer en avant sans se briser les ailes.

*
**

Vous aviez été préparé à jouer et à bien jouer votre rôle de critique d'art, vous avez dû apprendre votre métier d'historien. Vos maîtres furent : François Bouquet, Léopold Delisle et Charles de Beaurepaire.

Dans d'innombrables « Par-ci, Par-là », vous avez renouvelé l'histoire de Rouen et de la Normandie. Votre méthode est des plus simples. D'un côté vous recherchez dans les faits de l'histoire nationale la part qui y revient aux villes et aux hommes de Normandie. Vous vous attardez à raconter par le détail les contre-coups que les grands événements de l'histoire nationale ont eus sur la vie de notre petite Patrie. Vous mettez en évidence dans la biographie des grands génies français les liens qui, originairement ou temporairement, les rattachent à notre province, d'où ces chroniques intitulées : *Amyot en Normandie, Racine et ses descendants normands, Alexandre Dumas à Puys, François Coppée au Havre, Hoche à Gaillefontaine, Gounod à Rouen, etc...*

Dans cette série, vous faites une place de choix aux peintres et vos chroniques sur Eugène Delacroix dans le pays de Caux

et au Palais-de-Justice de Rouen, sur Edouard Detaille à Rouen, sur Claude Monet au Havre ont été les dignes préfaces de l'admirable étude que vous venez de nous lire sur « Corot à Rouen ».

De l'autre côté, par un dépouillement scrupuleux et méthodique des archives municipales, parlementaires et ecclésiastiques, par la fréquentation journalière de nos vieux historiens, vous avez acquis une science merveilleuse des hommes et des choses de Normandie : institutions, mœurs, usages, croyances, superstitions, monuments publics, églises, abbayes, vieilles maisons, corporations, sociétés savantes, parlement, chapitre, mairie, vous n'ignorez rien et vous nous apprenez beaucoup.

Dans l'histoire de Normandie, vous avez étudié à fond quelques périodes particulièrement importantes : l'invasion normande, la guerre de Cent Ans et Jeanne d'Arc, la Ligue et la Campagne d'Alexandre Farnèse, la guerre de 1870, la dernière guerre.

Parmi les grands hommes de Normandie auxquels vous avez consacré des centaines de chroniques, il en est trois qui, dans votre cœur comme dans votre œuvre, occupent une place privilégiée : Corneille, Flaubert, Guy de Maupassant. Un éditeur à qui les lettres normandes sont très redevables vous a permis de publier quelques-unes des chroniques que vous leur aviez consacrées. Qu'il continue pour le plus grand bien de tous son œuvre de vulgarisation artistique et littéraire !

Mais dans la Normandie, ce qui vous captive surtout, ce que vous connaissez le mieux parce que c'est ce que vous aimez le plus, c'est Rouen.

Avec quelle joie vous transcrivez les éloges adressés à la

vieille cité par les voyageurs de tous les âges comme le cardinal d'Aragon, de Bourgueville, Du Plessis, Du Carel, Apponyi, Victor Hugo. Avec quel soin minutieux vous établissez la biographie des meilleurs de ses enfants ! Vous décrivez les splendeurs de ses monuments, vous racontez l'histoire de ses rues et de ses ruelles, de ses palais, de ses hôtels, de ses vieilles maisons, de ses écoles et de ses musées, de sa bibliothèque dont vous êtes l'hôte le plus assidu, de ses cimetières et de ses jardins, de ses portes et de ses fortifications, de ses ponts et de son port.

Avec quelle ardeur et aussi avec quelle adresse toute normande vous défendez le patrimoine du passé contre les destructions, les transformations et les restaurations du présent ; nul ne peut se souvenir sans reconnaissance des vaillantes campagnes menées par vous pour sauver la chapelle du Lycée, l'église Saint-Laurent et la vieille maison de la rue Saint-Romain. Mais combien ignorent le rôle prépondérant joué discrètement mais efficacement par vous dans les Commissions instituées par la Ville ou le Département en vue de défendre nos richesses artistiques contre l'ignorance, l'insouciance ou la cupidité. Que la Commission départementale des Antiquités, la Commission du Vieux-Rouen, celle des Sites et des Monuments, celle des Inscriptions me permettent d'être ici leur interprète pour proclamer hautement tout ce qu'elles vous doivent, car vous ne vous contentez pas d'écrire ; au besoin et, si contraire que cela soit à votre tempérament, quand il le faut, vous savez agir. Vous fûtes l'initiateur du Centenaire de Corneille, du Millénaire de Normandie, vous fûtes le père de la Société des Amis des Monuments Rouennais. Parfois, depuis quelque temps, vous êtes injuste envers votre fille, vous lui reprochez de trop parler et de

ne plus savoir agir. Vous avez tort : si, comme nous le souhaitons, vous suiviez sa vie d'un peu plus près, vous verriez qu'elle reste fidèle aux principes de conduite que vous avez inculqués à son adolescence et que si son intervention n'a pu sauver Saint-Pierre du Châtel, elle a été plus heureuse pour le Logis des Caradas et plusieurs autres de nos vieux logis. Cet amour de Rouen, vous le retrouverez vivant et agissant ici dans le cœur de vos nouveaux collègues. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ne manque jamais l'occasion de défendre, de louer, d'encourager les progrès scientifiques, les manifestations littéraires et artistiques qui peuvent être le profit et la gloire de Rouen. Donc ici, autant, sinon plus qu'ailleurs, vous vous sentirez chez vous.

*
**

Que de fois, au cours de mes tournées de prédication dans les diocèses de Rouen, d'Evreux ou de Bayeux, mon voisin de table, curé de campagne aussi savant que modeste ou cultivateur à l'esprit bien ouvert aux idées générales, m'a dit : « Vous faites de l'histoire, connaissez-vous Georges Dubosc ? » Avec quelle fierté je répondais : « C'est un de mes amis. » — Ah ! ajoutait-on ; en voilà un qui en sait des choses ! — Eh oui, il sait les choses et il sait les gens et il les sait bien et il les peint bien, mais il est une chose qu'il sait et peint mieux que les autres, c'est Rouen.

Oui, Monsieur, vous êtes par excellence le peintre, le chantre et, si j'ose dire, l'apôtre de Rouen. Quand il s'agit de Rouen, de ses monuments, de ses grands hommes, vous êtes celui que pieusement on cite, qu'hypocritement on copie,

qu'effrontément on pille. Que vous importe ! pourvu que Rouen soit mieux connu et plus aimé. Si vous devez beaucoup à Rouen, Rouen vous doit beaucoup. L'Académie est trop heureuse de pouvoir aujourd'hui en partie — hélas ! en partie seulement — acquitter la dette de la vieille Cité aux cent clochers.



LES DEUX « SAINT THIBAULT »

Histoire d'un *quiproquo* iconographique.

Par M^{me} LOUISE LEFRANÇOIS-PILLION.

Je m'excuse d'avance du peu d'importance de la communication que je vais faire. Notre aimable et dévoué secrétaire a bien voulu m'assurer que votre ordre du jour n'était pas trop chargé et que vous consentiriez à prêter une oreille complaisante à l'histoire d'un mince incident archéologique, d'une mésaventure qui, tout de même, n'aura pas été complètement inutile si elle peut vous intéresser quelques instants.

Depuis 1911, ayant visité, cette année-là, la petite église de Saint-Thibault, dans la Côte-d'Or, non loin de Semur, séduite par l'ensemble vraiment extraordinaire d'œuvres d'art, restées en place depuis l'origine, que comporte ce monument presque inconnu, j'avais formé le projet de lui consacrer une étude.

En 1917, pendant un relai de la vie de guerre (l'hôpital où je servais comme infirmière chômant), je sortis de son carton le dossier de Saint-Thibault et je me mis en campagne.

L'église de Saint-Thibault-en-Auxois, prieuré de l'ordre de Cluny, fondée en 1190 et rebâtie à partir du milieu du XIII^e siècle, comporte, vous disais-je, de nombreuses œuvres d'art, mais celle qui attirait tout d'abord ma curiosité, c'était le délicieux rétable de bois sculpté, de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e, dont une moitié a conservé sa poly-

chromie originale presque intacte, et qui raconte la vie du saint patron de l'église (1).

Ma première démarche devait donc être de consulter les bollandistes pour me renseigner sur ce saint et je pouvais, en effet, bientôt lire dans les *Acta Sanctorum*, au 30 juin, l'histoire de ce jeune homme, né d'une noble famille de Provins qui, de bonne heure, quitte la vie du siècle et avec un intime compagnon, s'en va de sanctuaire en sanctuaire, échangeant en route ses habits contre ceux d'un pauvre pèlerin pour aborder enfin dans une solitude d'Italie, près de Vicence, et y mourir à la fleur de l'âge, usé par les austérités et la pénitence.

Divers traits de cette vie se reconnaissaient avec évidence, semblait-il, dans le rétable : la naissance, prédite par un saint évêque, grand oncle et homonyme du saint, le troc des vêtements, la confession à un ermite, etc. Je me sentais donc pénétrée de la plus paisible certitude quand, pour mon malheur, j'eus l'idée de relire la notice que Viollet-le-Duc consacra en 1846 (2), à la petite église dont il venait de faire une restauration partielle et j'y lus ceci, affirmé avec une sérénité égale à la mienne : « La fondation de ce prieuré date de la mort de saint Thibault survenue en 1247 » (*mon saint Thibault était né vers 1100 !*). — « Saint Thibault avait une dévotion particulière pour la mère de Dieu, dit le *Ménologe de Citeaux* ». Que venaient faire Citeaux et ses historiens dans les sources de la vie de mon ermite qui n'appartint jamais à cet ordre ? Aucun secours à attendre

(1) Mon étude a paru depuis lors dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sous le titre : *L'Église de Saint-Thibault-en-Auvois et ses œuvres de sculpture*, 1922, 1.

(2) *Annales archéologiques*.

d'un tiers arbitre. L'église de Saint-Thibault, depuis Viollet-le-Duc, n'a été l'objet que d'un seul autre travail, celui de Morin, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1), et Morin emboîte le pas à son illustre prédécesseur sans aucune hésitation... Je me mis à la recherche du saint Thibault de Viollet-le-Duc : Thibault de Morly, cistercien mort abbé des Vaux-de-Cernay. Les sources historiques sont assez nombreuses en ce qui le concerne (2) et, chose assez curieuse, sa vie offre plus d'un point de ressemblance avec celle de son homonyme Thibault de Provins : lui aussi est issu d'une noble famille, lui aussi se convertit subitement dans sa jeunesse en même temps qu'un compagnon de sa vie mondaine, mais là s'arrêtent les analogies et malgré l'assurance de Viollet-le-Duc (qui semble, d'ailleurs, n'avoir connu que la moitié du rétable et y retrouvait, sans hésiter, toutes les particularités de la vie de son héros), je ne me sentais pas entièrement convaincue. Pourtant il me paraissait difficile qu'il n'eût pas été renseigné sur place au sujet d'un fait aussi positif que celui du patronage de l'église à laquelle il travaillait.

Et je me crus décidément dans l'erreur quand je rencontrai dans la vie de saint Thibault (de Morly) des traits le rattachant étroitement à saint Louis et à sa famille (traits que, d'ailleurs, ni Viollet-le-Duc ni Morin ne semblent avoir connus). En effet, la duchesse de Bourgogne Agnès, dont les libéralités à l'église de Saint-Thibault sont mentionnées dans les textes, était la propre fille de saint Louis.

(1) 1849.

(2) Voir surtout : *Bibliotheca hagiographica latina* (des hollandistes), 1901 ; Guilhermy, *Inscriptions de la France*, II, 156 et III, 443-5 ; Duchesne, *Historia francorum scriptores*, V, 406-7, et Lenoir, *Histoire de Cîteaux*, IX.

Or, que disaient les vies légendaires ? ceci (je cite Duchesne (1) qui reproduit un des anciens manuscrits en traduisant librement) : « On rapporte, et il est hors de doute, car plusieurs personnes vivant encore le savent tout au long, que, sans l'intervention de saint Thibault, soutenu par la main de Dieu, l'illustre saint Louis se fût séparé de sa femme Marguerite parce qu'elle ne pouvait concevoir. C'est pourquoi fut requise l'intercession auprès de Dieu de plusieurs saints personnages. » Entre lesquels fut l'homme de Dieu, Thibault qui dit : « Attendez encore un peu, nous prierons Dieu afin qu'il nous fasse grâce. » L'homme de Dieu priait donc surtout pour la reine Marguerite qui était dans une grande tristesse car si un tel divorce avait lieu, il y aurait dans tout le royaume de France grand déshonneur et discrédit. Mais Dieu exauça la prière de son serviteur : la reine Marguerite conçut bientôt du bienheureux Louis et enfanta un fils du nom de Louis, à qui succéda Philippe qui fut roi... » (2).

Guilhermy (*Inscriptions de la France*, t. II), se fait l'écho de cette légende sous une autre forme plus poétique dont je n'ai pu jusqu'à présent retrouver la source (3). Le saint aurait montré à saint Louis et Marguerite de Provence venus pour implorer son intercession, une corbeille de onze lys en leur prédisant que tel serait le nombre de leurs enfants. Et le souvenir de ce trait s'était conservé dans les traditions de la

(1) *Historiæ francorum scriptores*, V. 406-7.

(2) Le mariage de saint Louis et de Marguerite de Provence date de 1234. En 1240 (Martène et Durand, col. 1373) ils avaient déjà une fille. Leur stérilité n'avait donc pas, en tout cas, duré très longtemps.

(3) La plupart des ouvrages que j'ai dû consulter ne peuvent l'être qu'à Paris, ce qui ne me permet pas, en revoyant ce petit travail, de compléter mes références.

famille royale car Guilhermy cite un tableau de Vius, exécuté en 1774 pour le Petit-Trianon et qui le reproduisait (1).

Sans nous arrêter ici à ce que le récit édité par Duchesne a de suspect (non quant au fait de l'intercession du saint réclamée pour faire cesser la stérilité de la reine, mais quant aux circonstances dramatiques du prétendu projet de divorce de saint Louis) ne semblait-il pas qu'il éclairât d'un jour tout spécial l'intérêt porté par une fille de saint Louis au sanctuaire de Saint-Thibault ? (2).

Seulement, s'il en était ainsi, comment expliquer que le rétable et les portes de bois sculpté (qui, au début du XVI^e siècle, reproduisent littéralement l'iconographie du rétable), fussent muets sur un fait de telle importance ? Or, l'on ne peut y trouver la moindre allusion aux rapports de saint Thibault avec saint Louis et sa famille.

Il y a plus. Les sources historiques nous renseignent très exactement sur le sort de la dépouille mortelle du saint abbé des Vaux-de-Cernay, sur sa déposition, ses diverses translations, etc. Pas une ne fait la moindre mention du transfert d'une relique importante dans ce coin de Bourgogne. Pas un des historiens, anciens ou modernes, ne semble connaître d'église dédiée sous le vocable de Saint-Thibault de Morly.

Une dernière vérification restait à faire : les bollandistes qui ont traité du saint cistercien dans leur publication *Bibliotheca hagiographica latina* mentionnaient un travail tout à fait capital paru dans une revue allemande : *Cistircienser Chronik*.

(1) Je n'ai pas, jusqu'à présent, pu savoir si ce tableau existe encore ni où il serait conservé.

(2) Et cela, d'autant plus que le manuscrit cité par Duchesne raconte les visites reconnaissantes de Marguerite de Provence, puis de Philippe le Hardi au tombeau du saint.

Mais nous étions en guerre, et la revue en question ne figurant pas au catalogue de la Bibliothèque nationale, comment et où la consulter ?

J'obtins d'amis ayant des accointances bénédictines une recommandation pour un monastère hollandais, l'Allemagne étant inaccessible et j'écrivis pour demander à un correspondant inconnu de vouloir bien consulter à ma place la *Cistercienser Chronik*... Survint l'offensive de mars 1918 et l'évacuation d'Amiens. J'avais, je l'avoue, quelque peu oublié saint Thibault de Morly ainsi que saint Thibault de Provins, lorsque me parvint enfin, après de longs circuits, et ouverte par l'Autorité militaire ! une volumineuse enveloppe contenant la copie manuscrite de l'article désiré (1). Sa lecture, fort intéressante, ne me révéla rien de nouveau sur le point qui me préoccupait.

Je finis alors par où j'aurais dû commencer : j'écrivis à un prêtre bourguignon versé dans l'hagiographie locale (car l'église de Saint-Thibault n'a plus de curé) et je reçus de M. l'abbé Debrie, curé d'Ahuy, la réponse suivante, nette et décisive : « Si Viollet-le-Duc donne comme titulaire et patron à l'église dont vous me parlez saint Thibault de Morly, abbé de Vaux-de-Cernay, fêté le 8 juillet, il se trompe. C'est saint Thibault, ermite, fêté au 30 juin ou 1^{er} juillet, qui sert de patron à Saint-Thibault-en-Auxois... »

Vous dirai-je que j'ai regretté le temps passé sur cette fausse piste ? Non pas. D'abord, il y avait eu quelque intérêt à découvrir la vérité par la seule critique des textes et des monuments. Puis ce n'est jamais tout à fait sans fruit

(1) G. Müller, *Der Ibl. Theobald, Abt von Vaux-de-Cernay, Cistercienser Chronik*, 1903.

qu'on est amené à explorer quelque coin peu connu d'histoire. Lors même qu'on n'y trouve pas ce qu'on y cherche, il est bien rare que l'on n'en soit pas récompensé par quelque rencontre imprévue. Dans le cas qui vient de nous occuper quelques instants, il en est ainsi de ce joli épisode (que tous les historiens de saint Louis semblent ignorer) des rapports du ménage royal avec le saint abbé des Vaux-de-Cernay. Est-il purement légendaire ? Nous avons en tout cas la trace, historique, celle-là, d'une rencontre, au moins spirituelle, des deux saints contemporains. En effet, lorsque, à la prière de saint Louis, venu dans ce but avec Marguerite de Provence, au chapitre général de Cîteaux, en 1240, l'Ordre cistercien consentit à célébrer la fête de la *Sainte Couronne d'épines*, ce fut saint Thibault (de Morly) qui, avec l'abbé de Châlis, fut chargé de composer l'office spécial de cette fête, office en usage dans l'Ordre jusqu'en 1656 (1).

La légende, si légende il y a, n'aurait donc peut-être fait, comme il arrive le plus souvent, que commenter et illustrer l'histoire.

(1) M. Müller, *loc. cit.*



NICOLAS POUSSIN

SES PORTRAITS, SES STATUES, BUSTES,

MÉDAILLES ET MONUMENTS

Résumé d'une Note présentée à la séance du 26 mai 1922,
par M. L. COUTIL, membre correspondant.

Le grand peintre normand ayant eu de très nombreux biographes, M. Coutil estime qu'après Bellori et Félibien qui ont écrit quelques années après sa mort et après Florent, le comte d'Argenville, Gault de Saint-Germain-Landon et plus récemment M. Magne qui lui a consacré en 1914 une très importante étude, il est inutile de reprendre un nouveau travail biographique. Ayant fourni beaucoup de documents à divers auteurs, il a tenu toutefois à en conserver un certain nombre pour lui, et il s'est décidé à les publier.

Né à Villers-sur-Andelys, en face du Clos-Poussin, dans la grande ferme qui entoure la maison où est né ce grand artiste, sa famille ayant vécu depuis le XVI^e siècle dans cette ferme, ainsi que l'attestent de vieux titres, M. Coutil peut dire que ses ancêtres ont connu l'artiste pendant son enfance, ainsi que son père Jean Poussin et sa mère Marie Delaisement. Elevé par son père dans le culte de cet artiste, il n'a cessé de s'y intéresser et de recueillir des documents depuis près de cinquante ans. Il regrette toutefois d'avoir été trop jeune, lors de la vente de la collection de l'avocat Nesseil, des Andelys, qui avait réuni de précieux documents sur

l'artiste, plusieurs lettres, des centaines d'estampes, un tableau original, *Jupiter et Callisto* et des dessins, qui furent écrémés par le bibliophile Claudin.

Portraits. — M. Coutil décrit sommairement et présente des reproductions photographiques et gravées de douze portraits de Poussin dont jusqu'ici quatre seulement étaient connus :

1^o Portrait de trois quarts exécuté vers 1620, ayant appartenu au chevalier Mann, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Toscane, en 1769; il appartient actuellement au marquis de Bute, en Ecosse.

2^o Portrait de trois quarts appartenant à M. Léon Louvet, à Rouen. Sans l'inscription qui se trouve en haut de la toile « Portrait original de Poussin, peint par lui-même », on pourrait ne pas croire qu'il s'agit de cet artiste, l'arcade sourcilière étant plus élevée que sur tous les autres portraits. On y retrouve l'attitude et la chemisette avec manches de dentelle et costume broché qui se remarquent sur le portrait précédent. Poussin y paraît âgé d'environ quarante à quarante-cinq ans.

3^o Portrait de trois quarts, exécuté vers 1630, à trente-six ans, dessin exécuté après une grave maladie et offert à son ami le cardinal Massini (se trouve à Londres, au British Museum).

4^o Portrait de trois quarts, par lui-même, à l'âge de quarante ans, donc vers 1634; il a été édité au début du XIX^e siècle par Odieuvre, graveur, né à Romilly-la-Putenaye (Eure); mais l'original est perdu.

5^o Portrait de profil du Musée de Dresde, avec la mention : « *Si nomen a me quæris, N. Poussin, 1640* ». Le

portrait a été attribué faussement à Ferdinand Elle, il a été gravé par son fils Louis-Ferdinand; il était déjà au Musée de Dresde en 1722.

6° Nous possédons le dessin qui a servi à la gravure, il est de la même grandeur que la gravure; par suite, il est soit de Ferdinand, soit de son fils, qui l'aurait réduit d'après le portrait pour sa gravure; or, Van Elle fut le premier maître de Poussin à Paris. Nous ferons remarquer que l'inscription du portrait de Dresde : « *Si nomen a me quæris* (si tu cherches mon nom) » semblerait faire croire que le portrait est de Poussin, sinon il y aurait : *Si nomen quæris* (si tu cherches le nom).

7° Portrait de trois quarts, presque de face, par M. Cerisier, de Lyon (Poussin a cinquante-cinq ans, en 1649); en haut, un écusson est accosté de deux enfants soutenant une couronne de lauriers. On lit : *Nicolaus Poussinus, Endelsiensis, academicus Romanus Primus Pictor ordinarius Ludovici Galliae, anno domini 1649. Romæ ætatis suæ 55*. On ne sait ce qu'est devenu ce portrait, qui heureusement a été gravé par Audran.

8° Portrait par M. Pointel; c'est une réplique du précédent; l'original a disparu et nous n'en avons qu'une gravure de Pesne, au Cabinet des Estampes. Poussin tient un cahier à la main; le fond est différent : on y distingue un chevalet supportant un tableau, des livres, un compas, les pieds d'une statue.

9° Portrait par M. de Chantelou dans la même attitude. On voit dans le fond sur une toile le portrait de profil de Marie Dughet, femme de l'artiste. On lit sur le fond à droite : *Effigies Nicolai Poussini Andelyensis Pictoris, anno ætatis 55 Romæ anno jubilei 1650*. Sur cette inscription, le

nom des Andelys est bien écrit avec un A, tandis qu'il commence par un E sur le portrait de M. Cerisier.

Ce portrait, actuellement au Louvre, a été gravé par Pesne.

10° Portrait de la galerie du cardinal Rospigliosi à Rome et offert au prélat par Poussin (même attitude, mais peinture plus sommaire).

11° Portrait dans la même attitude, avec guirlande de feuilles de laurier; on lit sur le fond : *Nicola Pussino*, et sur le dos d'un livre : *De Lumine*.

12° Autre portrait (même attitude) avec, dans le fond, *Niccola Pussino pittore francese*.

Enfin nous croyons avoir retrouvé le portrait de Poussin très âgé dans la dernière composition de cet artiste, qui se trouve au Louvre; le peintre est couché et allongé, il porte sa barbe et une femme lui passe ses bras autour du cou; elle ressemble beaucoup à Marie Dughet, sa femme, qu'il perdit trois ans avant de disparaître à son tour, et pour laquelle il avait une affection profonde.

Donc, il existe des documents prouvant que Poussin s'est représenté au moins douze fois, malgré sa répulsion à faire des portraits et le sien en particulier. Témoin la lettre qu'il écrivait l'année qui précéda sa mort, le 10 février 1664, au père Nicaise qui lui demandait son portrait : « Il me déplaisait beaucoup que je ne puis souffrir l'incommodité de se faire peindre, je conseille plutôt de faire copier l'un de ceux qui sont à Paris qui ne me ressemblent pas mal et sont de ma main propre, lorsque je m'en servois encore passablement; l'un est chès M. de Chanteloup..., l'autre chès M. Cerisier. »

Des portraits modernes ont été faits par de grands peintres :

- 1^o Delaroche, à l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts;
- 2^o Ingres, Apothéose d'Homère au Louvre;
- 3^o Messonnier, portrait en pied;
- 4^o Appert, pour tapisserie de la galerie d'Apollon (original au Musée d'Evreux);
- 5^o Apothéose de Poussin, Lesueur et Lebrun, au Musée du Louvre, par Meynier (plafond), etc., etc.

Statues. — A l'Institut, par Julien Faucon; Dumont fils, dans les Galeries de Versailles; Brian, aux Andelys; Hiolle, devant le Musée de Rouen; Rude, au Musée de Dijon; statue sur la colonnade du Louvre, par C. Roux; square du Louvre, par Foyatier (debout).

Bustes. — Buste au Panthéon de Rome, par Lemoine; au Musée des Andelys, par Préault; Blaise, Schraeder, au Vatican, à Rome, etc.

Médailles, médaillons, par David d'Angers, Depaulis, Dubois, Tiolier, par Dumarest pour le prix de Rome de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts, Dassier, Bourgeois.

Il existe des reproductions des deux habitations de Poussin à Villers, puis à Rome, place d'Espagne, et à la Trinité-du-Mont.



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX A DÉCERNER EN 1923

PRIX BOUCTOT (SCIENCES, 1920). — 500 francs.

Une étude relative à l'état sanitaire de la Ville de Rouen et aux mesures urgentes à prendre pour l'améliorer.

PRIX BOUCTOT (LETTRES, 1921). — 500 francs.

Histoire des Hôpitaux militaires et Formations sanitaires de Rouen pendant la guerre.

(Service de santé, Sociétés de Croix-Rouge, Sociétés diverses et initiatives privées).

PRIX BOUCTOT (SCIENCES, 1923). — 500 francs.

De l'utilisation dans l'industrie des progrès dus à la guerre.

PRIX GOSSIER (LETTRES, 1921). — 700 francs.

Ce prix n'ayant pu être distribué en 1921, ni en 1922, sera, conformément aux intentions de son fondateur, décerné soit à l'auteur « d'un « des meilleurs ouvrages publiés dernièrement,

« en rapport avec le but général de l'Académie,
« soit en récompense ou encouragement pour
« écrits non publiés, ou expériences, essais, etc.,
« dirigés vers le bien religieux, moral ou même
« matériel de l'humanité ».

PRIX HOUZEAU (1923). — 300 francs.

Sera décerné à l'auteur d'un travail ou d'un ouvrage de science pure ou appliquée.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1.000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Aug. Guérault, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

PRIX A DÉCERNER EN 1924

PRIX GOSSIER (SCIENCES, 1924). — 700 francs.

Une Etude relative à l'Histoire de Rouen pendant le XIX^e siècle, spécialement au point de vue économique.

PRIX BOUCTOT (LETTRES, 1924). — 500 francs.

Sera décerné à l'œuvre que l'Académie en jugera digne.

PRIX LA REINTY (1924). — 500 francs.

Sera décerné à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime et côtière, les femmes également méritantes de marins placées dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession, par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce

prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin, tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX A DÉCERNER EN 1925

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS, 1925). 500 francs.

Sera décerné à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. CLÉRY, pour la Classe des Sciences, ou M. le chanoine JOUEN pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

« Les lauréats des prix Bouctot et Pellecat devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres. »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat, Boulet-Lemoine, Dumanoir et Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1922

- ACADÉMIE DE BELGIQUE. — *L'Académie royale de Belgique depuis sa fondation (1772-1922)*.
- BERGER (E.-L.). — *Monsieur Auguste, basse noble* (roman). Paris, 1922.
- BOUCHER (D^r). — *Rapport sur l'hygiène et les domestiques*. Rouen, 1922.
- *L'Alcoolisme* (Conférence). Rouen, 1922.
- *La première Fête nationale de Jeanne d'Arc à Rouen en 1920*.
- BION (Eugène). — *La Galerie des Bustes*. Rouen, 1922.
- CHIROL (Pierre). — *Etude sur E.-H. Langlois, dessinateur*. Rouen, 1922.
- COMITÉ FLAUBERT. — *Cérémonie du Centenaire de Gustave Flaubert à Paris*.
- COUTIL (Léon). — *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne* : I. Arrondissement des Andelys. — II. Arrondissement de Louviers. — III. Arrondissement de Bernay. — IV. Arrondissement d'Evreux. — Monument mérovingien trouvé dans l'ancien évêché d'Evreux. — Croix carolingienne de l'abside de l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray. — Les Croix pattées, etc. Evreux, 1920.
- DESCHAMPS (L.). — *Les Œuvres de l'Enfance en Seine-Inférieure*. Préface de M. Ch. Lallemand, préfet de la Seine-Inférieure.
- FORTIN (R.). — *Notes de géologie normande (XVI^e siècle) : Défense d'Elephas primigenius. Fossiles portlandiens de Rouen*.
- GAVEL (H.). — *Essai sur l'Evolution de la prononciation du Castillan depuis le XIV^e siècle*.
- *Eléments phonétiques basques*.
- *Libro de Lecturas Española*.
- *Grammaire espagnole élémentaire*.
- ORANO LARA. — *La Guadeloupe, de la découverte à nos jours (1492-1900)*.
- FERRY (Ralph-Barton). — *Ce qu'est un collègue américain* (Extrait de la *Revue de France*, 15 juillet 1922).

- QUENEDEY (Commandant). — *Principes de méthode archéologique.*
— *Les anciennes Mesures de longueur de Rouen* (Extrait du *Bulletin philologique et historique*, 1920).
- ROCHEBLAVE (S.) et DES GRANGES (Ch.-M.). — *Corneille*, théâtre choisi, avec introduction bibliographique.
- ROBERT (P.-L.). — *Flaubert amoureux* (Discours prononcé à la séance publique de la Société libre d'Emulation de juillet 1920).
- VAN ROOSBROECK (Gustave-L.). — *Corneille's Cinna and the conspiracy des Dames.* — *A Prologue for Voltaire's Artemire.*
- SAVOYE (Louis). — *Etudes historiques sur le Pays de Caux.* Paris, 1922.
- SOCIÉTÉ NORMANDE DU « LIVRE ILLUSTRÉ ». — *Chansonnier normand.* Recueil de chansons normandes du XI^e siècle jusqu'à nos jours. Paris, 1905.
- Pierre Corneille. *Le Cid.* Paris, 1909.

ŒUVRES D'ART

OFFERTES A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1922.

- DÉCHIN. — Portrait de M. Edward Montier (grand médaillon bronze).
- ACADÉMIE DE BELGIQUE. — Médaille bronze du 150^e Anniversaire de la fondation de l'Académie de Belgique.
- BUISSON-BUQUET (M^{me} Aimée). — Etude : Tête d'Enfant (peinture).

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1921.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. CLÉRY (Léonce), O , *Président.*
M. O. PIEQUET, A , *Vice-Président.*
M. E. PERRÉE, A , *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. CHIROL (Pierre), *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste.*
M. LABROSSE (Henri), A , *Trésorier.*

ANNÉE
de
réception.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Académicien correspondant étranger.

1911. M. HAGBORG, O .

MEMBRES NOUVEAUX

Académiciens résidants.

- M. E. PERRÉE, A , *Archiviste-Bibliothécaire de la Chambre de Commerce de Rouen, 1, rue de la Rampe.*
M. L. DUBREUIL, *Conseiller municipal, 6, rue Amédée-Méreaux.*
M. G. DUBOSC, *critique d'art, 46, rampe Bouvreuil (élu, non encore reçu).*
Mgr DUBOIS DE LA VILLERABEL, *Archevêque de Rouen (élu, non encore reçu).*

Académiciens correspondants.

M. l'abbé J. DELAMARE, Evreux.

M. SANLAVILLE (Ferdinand), *Docteur en Droit*, 23, rue Galilée, Paris.

M. l'abbé Ch. LEMERCIER, *Curé de Beaunay* (Seine-Inférieure).

M. l'abbé DUBOIS, *Curé-Doyen de Bolbec*.

M. DÉCHIN (Jules), *Statuaire*, A. 63, 108, rue de Vaugirard, Paris.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE ROUEN

COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS

FAITES AU COURS DE L'ANNÉE 1922

ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS DE ROUEN

- CHIROL (Pierre). — Les Réparations de la Cathédrale de Reims.
- CLÉRY. — A propos des transports publics. — La Pluie en Normandie.
- DELABARRE (Ed.). — Du Rôle de l'Architecte.
- DU BOIS DE LA VILLERABEL (Mgr). — Les Frontières de Basse-Bretagne et de Haute-Bretagne formées par l'invasion normande aux IX^e et X^e siècles (Discours de réception).
- G. DUBOSC. — Corot à Rouen (Discours de réception). — Le Concours général et le Chanoine Le Gendre.
- DUBREUIL (L.). — Achille Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu en 1815.
- JOUEN (Chanoine). — Georges Dubosc et son Œuvre (Réponse au discours de réception de M. G. Dubosc).
- LABROSSE (H.). — Rapport sur les travaux de M. G. Van Roosbroeck.
- LAFOSSE (H.). — Les Assurances sociales.
- E. LAYER. — La Captivité de Jean Foi Vaillant, numismate, en 1674.
- LEFRANÇOIS-PILLION (M^{me}). — Le Rétable de l'église Saint-Thibaut et une assertion de Viollet-le-Duc.
- MONTIER (EDWARD). — Les Préliminaires et la Fondation de l'Académie de Rouen.
- FAULME (H.). — Note sur Philippe Zacharie. — Note sur M. Le Secq des Tournelles (Rapport).
- PERRÉE (Ed.). — La Consommation et la Réglementation du bois et des charbons dans la région de Rouen. — Des Origines de la Filature mécanique en Normandie. — Le Budget de l'Etat.
- PREVOST (G.-A.). — Une Cheminée Renaissance attribuée à Guillaume Le Roux.

- QUENEDEY (Commandant). — L'Écriture égyptienne — Sur l'Irlande. — Le Pied rouennais, mesure d'évaluation. — La Prison de Jeanne d'Arc. — De l'influence des Communications sur la Construction des Habitations. — Le Roman et son influence sur la conduite des individus.
- VALIN (L.). — Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (Réponse au discours de réception de Mgr du Bois de La Villerabel).
- VERMONT (II.). — Sur le projet de loi relatif aux Assurances sociales.
- COUTIL (membre correspondant). — A propos d'une statuette d'un pontife romain. — Eglises de Normandie antérieures au XI^e siècle. — Les Portraits connus de Poussin.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

- BRIOUX (Ch.). — La Sélection du colza. — Les meilleures variétés de fruits de pressoir en Pays de Bray. — Marche de l'absorption des principes fertilisants du colza; ses besoins en engrais et sa fumure rationnelle. — La Sélection du lin.
- DECHAMBRE (Paul). — Les Nouveaux Aperçus de l'Hérédité et leurs applications à l'élevage.
- DABAT (G.). — Les Applications de l'Électricité pour les besoins agricoles.
- JANNIN (G.). — Les Eleveurs de la Seine-Inférieure au Concours d'Évreux (1922). — Les Laiteries coopératives des Charentes.
- LAVOINNE (A.). — Mission en Argentine.
- LABOUNOUX (P.). — Visite des Vergers du Pays de Bray. — Rapport technique sur les travaux de l'Office agricole départemental de la Seine-Inférieure en 1921. — Le Concours de culture de blé en Seine-Inférieure en 1922.
- MARTIN (D^r). — Le Problème de l'électrification des communes rurales en Seine-Inférieure (concours d'Yvetot, 1922).
- REGNIER (R.). — La Vie des abeilles et la façon de les conduire au rucher.
- ROLLEY. — L'Électricité à la ferme.
- VEYSSIÈRE. — Les Fraudes du lait en justice.
- WEMAERE. — L'Arrachage mécanique du lin.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

- ALLINNE (M.). — Note sur la Machine à fouler le drap de MM. Lacroix et Valléry. — Une Médaille de l'Impératrice Cornelia Supera.

- BRISSET. — La Fréquentation scolaire.
- CAILLE (A.). — Le Développement de l'Industrie chimique en France, durant la guerre.
- CHARLIER (Ch.). — La Criminalité et l'École. — L'Alcoolisme dans l'antiquité et l'effort des Législateurs pour le combattre.
- DEDESSUSLAMARE (M.). — L'affaire Fualdès. — Edmond Rostand. — Sur les persécutions de saint Laurent et de sainte Agnès.
- GILLES (Abbé). — Les Juges du procès de Jeanne d'Arc.
- QUENEDEY (Commandant). — L'Exposition coloniale de Marseille. — La Prison de Jeanne d'Arc (Communication faite au Congrès des Sociétés savantes, à Marseille). — Les anciennes Mesures de longueur à Rouen.
- ROBERT (P.-L.). — Gustave Flaubert. — Flaubert bourgeoisophobus. — Flaubert a-t-il créé le personnage de *Madame Bovary* ?

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE
DE LA SEINE-INFÉRIEURE

- FUMIERRE. — Soleil hybride « Excelsior ».
- GAUTIER (Ch.). — Note sur *Helianthus uniflora*. — Note sur le *Crinum capense*. — Quelques observations sur la pomme de terre.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES NATURELLES
DE ROUEN

- FORTIN (Raoul). — Une Molaire d'*Elephas primigenius*.
- FORTIN (E.). — Notes cécidologiques.
- GERBAULT (E.-L.). — A propos de la nomenclature des plantes opogames. — Sur un semis de *Galium Aparine* L.
- LETACQ (Abbé A.-L.). — L'Aigle Jean le Blanc. — Observations sur la Flore de l'Étang de Vrigny (Orne). — Note ornithologique sur la Basse-Normandie. — Note sur deux Hélices (*Helix obvaluta* Müll et *H. lapicida* L. — Note sur le *Vittadinia lobata* Hort. — Note sur un Cygne de Bewick. — Note sur une variété de Rat noir. — Note sur la présence de Triton marbré. — Notes zoologiques recueillies aux environs de Rémalard (Orne). — Sur l'*Aphelinus mali*, parasite du puceron lanigère.
- NOURY (E.). — Notes de cécidologie normande. — Notice nécrologique sur Armand Duclos.
- REGNIER (R.). — La Lutte contre le puceron lanigère du pommier. — Les Expositions d'insectes vivants; leur portée, leur enseignement. — La Mante religieuse. — Observations sur l'acclimatation de l'*Aphelinus mali* en Normandie. — Note sur la présence de *Rhagium bifasciatum* Fab. dans la Seine-Inférieure.

SOCIÉTÉ NORMANDE DE GÉOGRAPHIE

- THARAUD (Jérôme). — Le Maroc et le Maréchal Lyautey (Conférence).
 HALLAYS (André). — Les Monuments de l'Alsace (Conférence).
 MADELIN (Louis). — La Rive gauche du Rhin (Conférence).
 FARRÈRE (Claude). — Le Japon (Conférence).

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS ROUENNAIS

- CHIROL (P.). — L'Abbaye de Jumièges.
 LECOMTE (M.). — Le Musée Jeanne-d'Arc à Domrémy.
 QUENEDEY (Commandant). — La Prison de Jeanne d'Arc au Vieux-Château : Étude sur le terme « prannel », employé dans les devis du temps.
 RENAULT (Abbé). — Le Maître-Autel de Saint-Patrice de Rouen et ses reliquaires.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE ROUEN

- CAYREL (D^r). — Encéphalite dite léthargique à forme insomnique et somnambulique.
 DÉVÉ (D^r). — Dilatation « idiopathique » de l'œsophage. — Gangrène pulmonaire d'origine œsophago-diverticulaire.
 HALIPRÉ (D^r). — Maladie de Thomsen.
 JEANNE (D^r). — Empyème chronique fistulisé. — Kyste hydatique de la cuisse; frémissement hydatique. — Absès rétro-mammaire évacué dans les bronches. — Pyopneumo-thorax extra-thoracique.
 LE GRAND (D^r J.). — Un cas de ligature de deux jugulaires internes. — Deux Œsophagotonides cervicales pour corps étrangers, sur un nourrisson et un vieillard. — Deux cas de branchiomes malins. — A propos de Métastases herniaires des cancers intra-péritonéaux.
 LACROIX (D^r). — La Résection musculaire dans la cure du strabisme.
 LECAPLAIN (D^r J.). — Tuberculose de première infection chez le Nègre.
 NÉE (D^r). — Septicémie à streptocoques; infarctus de l'intestin.
 PAYENNEVILLE (D^r). — Sur l'emploi des sels de bismuth dans le traitement de la syphilis.
 PETIT (D^r J.). — Quelques remarques sur les divers modes d'anesthésie. — Occlusion aiguë par mégacolon pelvien; Colectomie, suture termino-terminale.
 FILLET (D^r). — Calculs du rein et pyélotomie.

SEYER (D^r). — Syndrome de Parkinson consécutif à l'encéphalite épidémique.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

- BLANQUART (Abbé F.). — Cloches de la Cathédrale de Rouen réservées pour sonner l'alarme en temps de guerre (12 octobre 1369). — Transaction ou sujet d'un droit appartenant à l'Aumônerie de Saint-Taurin, lors de la première entrée d'un évêque d'Evreux (23 novembre 1549). — Cerfs et sangliers annuellement délivrés à l'évêque d'Evreux, en vertu d'usages forestiers.
- LABROSSE (H.). — Un tarif de tabellionage de Rouen au xv^e siècle.
- LE VERDIER (P.). — Etats généraux projetés en 1651 : procuration d'un électeur.
- OMONT (H.). — Testament d'un bourgeois de Fécamp au xiv^e siècle.
- PREVOST (G.-A.). — Armorial général de France, Généralité d'Alençon, t. I, Rouen 1922.
- SAUVAGE (R.-N.). — Translation des Bénédictines de Pont-l'Evêque à Caen (1642).

SOCIÉTÉ DES ETUDES LOCALES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

(Groupe de la Seine-Inférieure).

- LEFEBVRE (A.). — Première Assemblée municipale de Saint-Arnoult. — Un Inventaire de mobilier rural au xviii^e siècle.
- TACHEUX (E.). — Historique de l'Enseignement primaire à Saint-Aubin-sur-Scie.
- BORIE (L.). — Notes d'Histoire locale sur la commune du Tilleul.
- LE PARQUIER (E.). — L'Enseignement primaire en 1789, d'après les cahiers de doléances et les rôles de la taille.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE ROUEN

- BLONDEL (Emile). — Note bibliographique sur l'ouvrage de M. l'abbé Henri Vassart : *La Chimie dans l'Industrie textile, les Matières colorantes artificielles*. — L'Expert devant les Tribunaux, son rôle, ses devoirs, ses prérogatives. — L'Afrique du Nord pittoresque et archéologique.
- BOCQUET (J.). — Comprimés de cossettes de sucrerie, machine qui les produit.
- BOISTESSELIN (Henri du). — Les Utilisations industrielles des résidus résiduels du cellulose.

- BRIOUX (Ch.). — La Question du marnage et les terres acides du Pays de Caux. — Etude sur l'emploi comparé de la chaux et des craies broyées pour la correction de l'acidité.
- BULTEL (Marcel). — La Crise de la conscience professionnelle.
- CAILLE (Albert). — Note sur l'Ouvrage de M. H. Courtonne : *Instructions pratiques de l'Hydrométrie*. — Etude sur la stabilité des éthers cellulosiques. — Etude de la fabrication de l'onhydride acétique par action des chlorures de soufre sur l'acétate de soude. — Note sur l'Institut chimique de Rouen.
- COLMONT (H. DE). — Avance de l'heure d'été.
- COULON (Marcel). — L'Enseignement populaire et le cinéma.
- COURTONNE (H.). — Collecte et Incinération des ordures ménagères. — L'Usine d'incinération des ordures ménagères de Rouen.
- DALPIHARD (Omer). — Rapport sur l'Ouvrage de M. Léon Flamand, intitulé : *Aide-mémoire pratique de la Filature de coton*.
- DUBOIS (Pierre). — L'Histoire des grandes industries traditionnelles des Villes françaises.
- DUBOSC (André). — Un Nouveau dissolvant direct de la cellulose : le sulfocyanure de calcium.
- DESCHAMPS (Louis). — Les Assurances sociales.
- FOUGÈRES (Etienne). — La Foire de Lyon (Conférence).
- KUSTER (Jean). — Les « grands étirages » en filature de coton.
- LAFOSSE (Henri). — La Politique fiscale et la Paix.
- LEMIRE (Marcel). — Examen d'un pli cacheté de M. Luttringer. — Procédé de fabrication continue du gaz pouvant servir à différents usages, notamment au gonflement des ballons, au chauffage et à l'éclairage.
- MACQUERON (Pierre). — Les Traités de travail conclus avec l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.
- MAGNIER. — L'Orientation professionnelle en Seine-Inférieure.
- PHILIPPE (Jules). — Le boyau du ver à soie.
- RENARD (Ch.). — Timbre-quittance à apposer sur les récépissés de chèques remis en paiement.
- ROUILLARD (A.). — Note sur le projet de loi Fleury-Ravarin, relatif à la comptabilité commerciale.
- VANDANGE (Ch.). — Considération sur les nouveaux chapitres de la Science chimique : Applications pratiques et d'intérêt philosophique.
- VERMONT (H.). — Le projet de loi d'Assurances sociales.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 1922	
PROCÈS-VERBAL	5
DISCOURS ET RAPPORTS :	
<i>L'Empereur Napoléon et les jeunes normandes et bretonnes à marier</i> , allocution de M. L. Cléry, président.	7
<i>Rapport sur les prix Pellecat</i> , par M. Pierre Chirol..	17
<i>Rapport sur le prix La Reinty</i> , par M. Edward Montier	29
<i>Rapport sur les prix de Vertu</i> , par M ^{me} Lefrançois-Pillion	37

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1922

Par M. Pierre Chirol, secrétaire de la classe des Lettres et des Arts.....	49
Rapport du Trésorier sur les comptes de l'année 1922.	67

DISCOURS ET MEMOIRES IMPRIMES

CLASSE DES SCIENCES

<i>Etude sur la Situation économique des Tramways</i> , par M. Cléry.....	71
<i>Les Origines de la Filature mécanique de Coton en Normandie</i> , par M. Edmond Perréc.....	83
<i>Installation du D^r Achille Flaubert comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu</i> , par M. Dubreuil.....	103

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

<i>Discours de Réception de Mgr Du Bois de la Villerabel.</i>	111
<i>Réponse au Discours de Réception de Mgr Du Bois de la Villerabel</i> , lue au nom de M. Valin, par le Chanoine Jouen.....	139

	Pages.
<i>Discours de réception de M. Georges Dubosc : Corot à Rouen</i>	161
<i>Réponse au Discours de Réception de M. Georges Dubosc, par M. le Chanoine Jouen</i>	177
<i>Les deux « Saint Thibault », par M^{me} Louise Lefrançois-Pillion</i>	191
<i>Nicolas Poussin, ses portraits, ses statues, bustes, médailles et monuments, résumé d'une note présentée à la séance du 26 mai 1922, par M. L. Coutil</i>	199

APPENDICES

Prix pour 1923, 1924, 1925.....	205
Table des ouvrages offerts à l'Académie en 1922.....	211
Tableau de l'Académie pour 1922.....	213
Sociétés savantes de Rouen. — Communications et publications faites au cours de l'année 1922.....	215



